

CORRESPONDANCE POLITIQUE
DU COLONEL CARRON
REPRÉSENTANT D'ILLE-ET-VILAINE
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE
(1870-1875)

AVANT-PROPOS

La correspondance politique du colonel Carron, représentant de l'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale élue en 1871, n'exige pas pour être lue avec intérêt un long préambule.

On sait quelle place a tenue dans notre histoire ce parlement qui en cinq années d'existence, de 1871 à 1875, s'il a échoué dans ses vœux de restauration monarchique, a donné à la France la constitution la plus durable que ce pays ait connue depuis 1791 et, en outre, plusieurs de ses lois fondamentales.

Beaucoup de livres ont paru sur ces événements qui ont passionné l'opinion, les uns écrits après coup avec la réflexion et la documentation qui sont le privilège de l'historien éloigné des terrains brûlants, les autres, ayant le caractère de mémoires, avec la chaleur et la partialité qu'autorise ce genre littéraire (1).

(1) Je citerai comme le plus récent parmi les meilleurs Jacques CHASTENET. *Histoire de la troisième république. I. L'enfance de la Troisième, 1870-1879*, paru en 1952. J'ai beaucoup consulté Gabriel HANOTAUX, *Histoire de la fondation de la troisième république. I. Le Gouvernement de M. Thiers. 2 vol., 1925. II. L'échec de la monarchie et la fondation de la république. 2 vol., 1926.* Daniel HALÉVY. *La fin des notables, 1930. La République des ducs,*

La correspondance que je publie appartient à un genre particulier. Ecrite au fur et à mesure des péripéties de la vie politique, parfois en pleine séance de l'Assemblée et reflétant des impressions passagères, assez souvent griffonnée au crayon, adressée à des amis du même parti et destinée à demeurer confidentielle, elle présente le double avantage d'être exactement contemporaine et absolument sincère.

Ces lettres étaient envoyées tantôt à mon grand-père nominativement (2), tantôt collectivement aux directeurs du *Journal de Rennes*. Elles devaient leur servir d'information et les aider à tracer la ligne que devait suivre le journal. Ce quotidien, dont la fondation remontait à 1844, était l'organe des légitimistes libéraux et conservateurs du département. Sa réputation était favorable dans l'ensemble de la Bretagne et son prestige certain parmi les féaux du même idéal. Il avait à sa tête trois « rédacteurs en chef » qui étaient en même temps propriétaires du journal et de son imprimerie, ce qui fait saisir leur réelle indépendance (3). Chacun des triumvirs, à tour de rôle « faisait

1937. J'ai utilisé un ouvrage aujourd'hui fort oublié mais dont l'auteur, outre qu'il a été le fidèle analyste des documents publics, avait le mérite d'être avocat rennais, ami du *Journal de Rennes*, ami personnel de mon grand-père : Samuel DENIS. *Histoire contemporaine*, surtout le tome IV, *l'Assemblée nationale*, 1903. Je cite encore M^ls de ROUX, *Origines et fondation de la troisième république*, 1933. Ch. LEDRÉ, *Histoire de la presse*. V^o DE MEAUX, *Souvenirs politiques, 1871-1877*, publiés en 1905. J'ai eu constamment sous les yeux la copieuse collection du *Journal de Rennes*, qui a vécu de 1844 à 1915 et dont un exemplaire, religieusement conservé par mon grand-père et par mon père, a été donné par ma famille aux Archives départementales. — Les biographies des personnes citées dans les lettres d'E. Carron se trouvent facilement dans le *Dictionnaire des Contemporains*, par VAPEREAU, édition de 1882, dans la *Grande encyclopédie*, dans le *Dictionnaire des parlementaires*, 1891. Les listes de A.-V. CLERC, *Nos députés*, 1872, sont utiles. Les notices sur les Bretons figurent dans le *Répertoire général de bibliographie* de René KERVILER (Lettres A - Guépin), 1886-1908, et dans les *Filiations bretonnes* du V^o H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, 5 vol., 1912-1924.

(2) Soit à son domicile personnel, 2, rue Saint-François (auj. Hoche), soit au bureau du *Journal de Rennes*, rue du Champ-Jacquet, soit à sa maison de campagne, la Moinerie, « en Cesson, par Rennes ». — M. Carron se rendait quelquefois dans sa propriété de la Mauvière, en la Mézière, à 12 kilomètres de Rennes.

(3) Ces messieurs acquirent, quelques années plus tard, l'immeuble où ils établirent le Journal, 4, rue Leperdit. On y voit encore

la semaine », c'est-à-dire que pendant ces six jours il écrivait l'article de tête, toujours signé à cette époque, et composait le journal. Le samedi le *Journal* proprement dit cédait la place à son hebdomadaire le *Courrier de Rennes*, à l'intention des lecteurs ruraux.

A l'époque qui nous intéresse, longtemps avant et longtemps après, ces directeurs, unanimes dans leurs sentiments catholiques et monarchistes, méritent d'être évoqués. C'étaient : Villeneuve, Philouze, Pocquet.

Paul de la Bigne-Villeneuve (1813-1900) était un notable érudit. Il a édité le cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes (1867) et publié maint article. Les notes qu'il avait accumulées ont été léguées par lui aux Archives d'Ille-et-Vilaine, ce sont de précieux dossiers. Il était, par alliance, l'oncle d'Arthur de La Borderie, plus jeune de quatorze ans.

Léon Philouze (1833-1907), avocat et docteur en droit (4), joignait à ces titres celui de conseiller municipal de Rennes.

Barthélemy Pocquet, mon grand-père (1820-1878), avocat lui aussi, en même temps qu'il s'intéressait fort à l'agronomie et lui consacrait une part de son activité, réservait assez de loisirs pour s'occuper du *Journal de Rennes* dont il fut l'âme pendant trente ans.

A ces trois noms j'en ajouterai deux qui reviennent assez souvent dans la correspondance du colonel Carron et formaient avec les précédents une sorte de cénacle intime : Arthur de La Borderie (1827-1901), assez connu comme historien de la Bretagne pour qu'il soit superflu de faire sa biographie. Mais au temps de l'Assemblée nationale il agissait surtout comme député, collègue à ce titre d'Emile Carron (5).

Hippolyte Rubin de la Grimaudière n'a pas joui de la même notoriété quoiqu'il ait été pendant de longues années conseiller général. C'était lui aussi un passionné d'histoire,

la porte d'entrée monumentale qu'ils firent construire, portant gravée la date MDCCCLXXVIII.

(4) Son père, le docteur François Philouze, était professeur à l'école de médecine de Rennes.

(5) KERVILER, o. c., IV, 350. Je renvoie à la notice que j'ai consacrée à ses débuts dans la Nouvelle revue de Bretagne, 1952, *Arthur de La Borderie, une vocation d'historien*.

un fureteur qui réunit en sa belle demeure de la Hamonais une collection de documents sur l'époque révolutionnaire. Il a publié une très bonne étude sur la Commission Brutus Magnier à Rennes (6).

Tel était le petit cercle autour duquel pivotait le monde conservateur d'Ille-et-Vilaine.

Il est temps d'en venir à mon héros, l'auteur des lettres qu'on va lire.

Emile Carron de la Carrière appartenait à une famille distinguée qui créait autour de lui une ambiance par laquelle était tracée d'avance la voie où il devait s'engager. Aussi glanerai-je dans les notices généalogiques qui lui ont été consacrées les nombreux renseignements qui convergent dans le même sens.

Originaires du pays dolois les Carron s'établirent à Rennes au XVIII^e siècle.

Malo Carron de la Carrière — c'est le grand-père du député — était avocat au Parlement de Bretagne. La Terreur le tint pour suspect et l'incarcéra. Son frère Guy, le « saint abbé », s'est rendu célèbre par le dévouement qu'il dépensa en faveur des malheureux émigrés réfugiés à Londres.

Malo Carron eut quatre fils, savoir Michel, Ange, Philippe et Amand. Ce dernier sera le père du député, mais les trois autres ne sont pas à négliger, qu'on en juge.

I. Michel Carron, l'aîné, conseiller à la cour de Rennes, donna sa démission en 1830 pour ne pas prêter serment à l'usurpateur. Son fils aîné Charles fut curé de Saint-Germain de Rennes (1859-1870).

Le plus jeune, Henri Carron, fut l'un des premiers directeurs du *Journal de Rennes*, en 1844. Julie, fille de Malo Carron, épousa le docteur Bruté de Rémur.

II. Ange Carron, second fils de Malo, épousa, en 1816, Rosalie Cochin, fille du député de la Seine. Il eut trois fils. Jules, consul général de France, châtelain et maire de Piré, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, épousa Clémence Titon du Tillet. Leur fils Paul fut également maire de Piré,

(6) Cet ouvrage parut en 1879 dans la série des « Bibliophiles bretons ». H. de la Grimaudière est mort le 13 avril 1920, à 84 ans. Il avait reçu la croix de la Légion d'honneur pour sa conduite dans la guerre de 1870. La Hamonais est en Saint-Jean-sur-Vilaine.

conseiller général de Janzé et, de plus, député d'Ille-et-Vilaine en 1886.

Gabriel, autre fils d'Ange, adjoint au maire du VIII^e arrondissement de Paris, fut collaborateur du *Correspondant*. Son frère Paul, curé de Saint-Denis d'Antin à Paris, devint ensuite vicaire général de Versailles.

III. Philippe Carron, recteur de Saint-Germain de Rennes en 1817 fut évêque du Mans de 1829 à 1833.

IV. Amand Carron, le dernier de ces quatre frères (1795-1862) s'établit à la Guadeloupe où il épousa, en 1829, Elmire de Truchis, décédée à Rennes en 1842.

De ce premier mariage naquirent trois enfants : Amanda qui devint, en 1854, M^{me} Frontin des Buffards, et Marie qui fut (1863) M^{me} Auguste de Foucaud, enfin un fils, Emile, l'auteur de la *Correspondance politique*.

En secondes noces, Amand Carron épousa, à Rennes, en 1847, M^{me} Nouvel de la Flèche, fille d'un conseiller à la Cour, sœur d'un évêque de Quimper et de M^{me} Vincent Audren de Kerdrel, dont le mari (1815-1899), député puis sénateur, fut l'un des chefs du parti monarchiste en Bretagne après avoir été l'un des fondateurs du *Journal de Rennes*.

Après ce long mais utile circuit parlons d'Emile Carron, fils d'Amand.

Né à la Guadeloupe le 20 juillet 1832, Emile Carron de la Carrière fut l'un des rares « amis » du *Journal de Rennes* qui ait embrassé la profession militaire. Entré à l'École spéciale militaire en novembre 1850, il en sortit sous-lieutenant de Hussards en 1852. Capitaine en 1867 il donna sa démission (7), mais, trois ans après, la guerre le rappelait à son premier métier. Elu colonel des mobiles d'Ille-et-Vilaine, il prit part avec eux à la bataille de Champigny et y gagna la croix de la Légion d'honneur. Dès lors on l'appela le colonel Carron. Les électeurs, le 8 février 1871, firent de lui un représentant de l'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale. En 1876 il ne se représenta pas.

L'année suivante, lors de la dissolution de la Chambre (Seize-Mai 1877), le maréchal de Mac-Mahon le nomma préfet de la Haute-Marne, poste qu'il occupa jusqu'aux

(7) Service historique du ministère de la Guerre, relevé de services.

élections d'octobre. Dans ces fonctions il appela mon père comme chef de cabinet et professa toujours pour lui une paternelle amitié. Le colonel Carron est mort à Versailles le 19 janvier 1926.

Sa vie parlementaire a été marquée par quelques initiatives. La plus mémorable est la loi créant des aumôniers militaires, dont il fut l'auteur en collaboration avec son collègue du Morbihan, Armand Fresneau, et dont il fut le rapporteur (8).

Sans doute dans l'armée des représentants du peuple le colonel Carron n'a été qu'un simple soldat. Il n'a pas été un écrivain. Il n'a pas eu le brillant d'un chef de parti, mais, comme le prouveront amplement les lettres qui suivent, c'était un homme de bon sens et de bonne volonté. Il était guidé par un double idéal : son patriotisme ardent, indissolublement uni à une indéfectible foi monarchiste, et, d'autre part, de profondes convictions chrétiennes et la volonté de ne pas les cacher.

L'expression de sa pensée vis-à-vis de ses collègues est parfois vive, lorsqu'il les critique. On le lui pardonnera. Ce n'étaient que réactions immédiates et sujettes à varier. Il n'y mettait nulle méchanceté et la nature confidentielle de ces épanchements leur enlève tout venin. Je suppose, qu'au bout de près d'un siècle, personne n'y verra malice.

J'ai dû opérer quelques coupures. Des passages ne pouvant intéresser que la famille, et d'ailleurs rares, ont été

(8) Outre sa *Proposition de loi sur l'organisation du service religieux dans l'armée de terre*, 13 décembre 1872, n. 1490, il faut mettre à l'actif du législateur Carron un *Rapport sur la proposition Alfred Naquet tendant à réorganiser l'enseignement de la médecine*, 1872, n. 819. Naquet était médecin ; un autre rapport sur l'amnistie des communards, *Rapport sur les mesures à prendre vis-à-vis des diverses catégories d'individus poursuivis ou condamnés à la suite de l'insurrection du 18 mars* (1871), 20 mai 1894, n. 2.392 ; enfin un troisième *Rapport sur la modification de la loi du 24 juillet 1873 sur les emplois réservés aux anciens sous-officiers des armées de terre et de mer*, 24 décembre 1875, n. 3.656. — *Le Dictionnaire des parlementaires*, de A. Robert, Bourloton et Cougny, indique que le colonel Carron fit partie de la réunion Colbert et du cercle des Réservoirs, qu'il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et contre l'ensemble des lois constitutionnelles.

supprimés, ainsi que les formules finales et la signature ; de même quelques longueurs qui ont paru superflues.

Telle qu'elle est venue jusqu'à moi dans mes papiers de famille, cette correspondance dont mon père m'avait signalé l'intérêt, a le mérite original de faire revivre au jour le jour cinq années des émotions, des vœux, des déceptions d'un très estimable homme politique et de ses « amis ». Pour avoir été vaincus, ces bons Français ne doivent cependant pas être condamnés par l'histoire.

Pour faire toucher du doigt les extrémités entre lesquelles a été balancée cette génération, rien ne sera plus éclairant que les deux passages suivants dus, l'un et l'autre, à la plume de mon grand-père. Le 10 février 1871, au lendemain d'élections victorieuses, il écrivait dans le *Journal de Rennes* :

« Sans doute le suffrage universel n'est-il point infail-
liblé... mais, tel qu'il est, quand plus rien n'est debout et
que le pouvoir fait défaut, le suffrage universel est chargé
d'exprimer la volonté souveraine de la Nation, et pour
notre part nous nous déclarons prêts aujourd'hui à suivre
ses arrêts. Nos adversaires, eux, sont-ils, dans la même
disposition ?

« Nous étonnerons donc bien ceux qui nous supposent
toujours ourdissant trames et complots quand nous leur
dirons : qu'une Assemblée nationale, librement nommée
dans le but de constituer le pouvoir, choisisse, préfère et
établissee le gouvernement républicain, et nous nous déclara-
rons prêts à souscrire à toutes ses décisions. Non seu-
lement la république ne nous inspire aucune répulsion,
mais acceptée et pratiquée dans son vrai sens, c'est-à-dire
le gouvernement de tous par tous, elle est évidemment
une forme excellente de gouvernement. »

Cette faveur surprenante accordée au suffrage populaire
s'explique aussi par le sentiment, même avant la Com-
mune, que le vote de l'ensemble du pays était un contre-
poids salutaire à la prédominance, redoutée, de la capitale.

Six ans plus tard après la dissolution de l'Assemblée
et son échec apparent, il confie sa détresse à son journal
intime, en ces lignes écrites le 21 juin 1876 dans son
ermitage de la Moinerie :

« Il y a longtemps que je n'ai écrit mes notes sur ce cahier. Tous les déboires de ces dernières années m'en avaient sans doute éloigné. L'échec de la monarchie sur laquelle je comptais absolument, arrivé au mois d'octobre 1873, les divisions entre les monarchistes qui ont suivi ce pénible événement et, par dessus tout, le sans-façon avec lequel j'ai vu des royalistes nous tourner le dos et quasiment nous traiter en ennemis, quand d'un autre côté nos amis les plus distingués nous reprochaient de ne pas les suivre dans leurs combinaisons et de nous attarder dans une fidélité sans espoir et sans issue, toutes ces contradictions m'ont jeté dans des découragements profonds. »

1871

Le gouvernement de la Défense nationale par décret du 29 janvier 1871 appela la nation à élire ses représentants à l'Assemblée nationale. Les élections eurent lieu le 8 février au scrutin de liste. Dans l'Ille-et-Vilaine une liste d'union fut formée, « fruit d'une heureuse entente entre toutes les nuances de l'opinion conservatrice et libérale », annonçait le *Journal de Rennes*, sous la plume de Barthélemy Pocquet, le 3 février. Cette liste passa entièrement. Voici le résultat : Le général Trochu, président du gouvernement de la Défense nationale depuis le 4 septembre 1870, 106.366 voix ; Thiers, 104.705 ; René Brice, ancien adjoint au maire de Rennes, 102.540 ; général Loysel, 92.820 ; Bidard, représentant d'Ille-et-Vilaine en 1848, ancien maire de Rennes, 90.783 ; Emile Carron, colonel des Mobiles d'Ille-et-Vilaine, 90.277 ; Félix du Temple, capitaine de frégate (1), 89.740 ; V. Audren de Kerdrel, représentant d'Ille-et-Vilaine en 1848, ancien conseiller général d'Ille-et-Vilaine, 89.347 ; Louis Grivart, avocat, ancien bâtonnier, 88.811 ; A. de La Borderie, ancien conseiller général, 88.286 ; Armand de Cintré, ancien conseiller général, 87.299 ; comte Henri de Kergariou, ancien président du comice agricole de Saint-Servan, 87.719. Ils dépassaient de loin leurs adversaires de la gauche, en tête Martin-Feuillée, 21.264 voix, puis pour ne citer que ceux qui reviendront au pouvoir : Roger-Marvaise, 18.235 voix ; Le Bastard, 17.377 ; Le Pomellec, 16.635 ; Méaulle, 5.082 ; P. Jouin, 1.046.

Thiers, Trochu (né à Belle-Isle-en-Mer) et Kerdrel ayant opté pour d'autres départements, ces deux derniers pour le Morbihan, furent remplacés, le 2 juillet 1871, par Ph. Jouin, Roger-Marvaise et le général de Cissey.

I

Paris, 9 février 1871.

Cher ami, je reçois du même coup votre bonne lettre du 4 février et deux billets de l'abbé Brassier (2). C'est vous dire que je n'ai pas pu me présenter, n'étant pas appelé officiellement ; ce qui est peu de chose, mais ce qui est beaucoup plus grave c'est cette absence de listes de Rennes qui a rendu illusoire le vote de l'armée à Paris.

J'ai provoqué la nomination de cinq délégués par bataillon, les priant de se former en comité et de faire une liste, m'engageant d'ailleurs à l'accepter comme mienne. Vitré (3^e bataillon) a protesté et point voulu voter, Fougères a un peu voté, Montfort et Rennes aussi, mais le résultat est moins que rien : Kerdrel : 464 voix et moi 545. Il y a eu 853 votants de toutes armes sur 5.000 et quelques inscrits. Du reste, ce que je vous conte en ce moment a fort peu d'intérêt : le vote d'hier est connu de vous, et cette lettre vous parviendra après le scrutin de dimanche. Je ne m'attends pas le moins du monde à être nommé ; et peut-être serait-ce fort heureux pour moi, vu le poids énorme qu'auront à soulever les députés. Il ne faut pas rien que de la bonne volonté sur cette terre. Mais il me restera de cette preuve de confiance et de sympathie de mes concitoyens, le plus excellent, le plus reconnaissant souvenir.

Votre liste est, ce me semble, très bonne. Le père Le Flô (3), qui est mon ami, me disait, il y a deux jours, que la province devenait affreusement bonapartiste. Vrai ! J'avais peur pour vous. Il y a de ces courants irrésistibles ! Or, à part le plébiscitaire Grivart, il n'y a que très peu trace de bonapartisme dans cette liste. Comme nous devons désirer vous revoir et respirer le même air que nos amis ! Ici c'est le chaos, l'anarchie. Trochu, le bon Trochu, n'est plus notre homme et pour cause : le père Le Flô est le seul qui ait eu la note exacte à peu près constamment. Et encore ! Mais il s'est quasi brouillé avec Trochu et n'est resté que pour empêcher quelqu'indigne de prendre sa

place. Si Gambetta n'est pas mis en accusation, ce n'est pas sa faute. Trochu est trop guimauve avec ce peuple de Paris. Du moins son honnêteté est sauve, et c'est bien quelque chose.

Que nous aurons de faits à échanger quand j'aurai le bonheur de revenir à Rennes ! Mais quand reviendrai-je à Rennes ?

(1) Originaire de Saint-Malo, il avait été pourvu des fonctions de général de brigade à l'armée de la Loire, en 1870.

(2) Probablement M. François Brassier, recteur de Saint-Jacques-de-la-Lande (1869-1876), puis curé du Grand-Fougeray depuis 1876. Guillotin de Corson, *Pouillé*, IV, 611, VI, 89.

(3) Le général Le Flô, ministre de la guerre du gouvernement de la Défense nationale, était né à Lesneven en 1804. Il fut élu en février 1871 représentant du Finistère. Thiers le conserva comme ministre de la guerre.

II

Dès ses premières séances l'Assemblée nationale vota deux propositions : Thiers fut nommé « chef du pouvoir exécutif de la République française » (17 février 1871) et la déchéance de l'Empire fut proclamée (1^{er} mars). Une lettre datée de Bordeaux le 14 février dit : « Je viens de voir M. Carron, arrivé hier de Paris. Ses nombreux amis apprendront avec joie qu'il est florissant de santé. Ses collègues d'Ille-et-Vilaine lui ont fait un accueil qui tient de l'ovation. Il le méritait bien » (*Journal de Rennes*, du 20 février).

Bordeaux, 18 février 1871.

Cher ami, mille fois merci de votre bonne lettre, de votre trop indulgente amitié. J'ai certainement l'intention de m'épancher près de La Grimaudière (1) et de mes amis du *Journal de Rennes*, toutes les fois que je le pourrai.

La Chambre est bonne, quelques-uns disent qu'elle est excellente. J'ai entendu des anciens la qualifier de Chambre *introuvable*, tant elle renferme d'éléments patriotiques, ardents, généreux. Il lui faut de l'expérience, du calme, de la discipline : l'expérience viendra si elle peut, si elle en a le temps ; le calme et la discipline ne demandent qu'à s'affirmer.

La séance d'hier en est une preuve : jamais deux

questions brûlantes n'arrivèrent plus inopinément et avec moins d'à-propos. Par un bonheur dont Dieu est au moins complice, la Chambre a heureusement doublé ces deux mauvais promontoires. La gauche est atterrée. Malheureusement nous sommes sous le coup d'une mauvaise proposition. On nous assure que le *Bureau* va mettre aux voix la déchéance de l'empereur. Que va-t-il se passer et quelle mauvaise affaire la gauche va-t-elle faire au principe monarchique ?

J'ai vu l'agence Havas. Ce sont, ce me semble, des roués qui font en apparence du commerce, et en réalité joignent la politique au commerce. Ainsi tandis qu'ils feuilletaient leurs cahiers, j'ai lu ce mot à côté du *Journal de Rennes* : TRÈS CLÉRICAL. Sans avouer ma découverte, j'ai posé la question : êtes-vous seulement une agence commerciale ou plutôt commerçant de renseignements à fournir ? — Oui. — Alors pourquoi ne mettez-vous pas sur un pied d'égalité le *Journal de Rennes* avec les deux autres (2) journaux ? — Parce que *probablement* le *Journal de Rennes* paye moins que les deux autres journaux. Alors je leur ai demandé une note établissant ce que vous payez et ce que payent les deux autres ; pour conclusion, ce qu'il faut que vous ajoutiez pour être aussi bien servis. Cette note, je l'aurai demain et vous l'enverrai (3).

M. Cochin (4) voudrait bien que vous appuyiez sa candidature dans l'Ille-et-Vilaine. Est-ce possible ?

Kerdrel a pris à la Chambre une excellente position : lui et Larcy seront les chefs de la droite (5). Je m'arrange jusqu'ici très bien de Brice et de Grivart. Il y a un immense besoin de s'entendre.

La Chambre ne retournera plus à Paris, tenez-le pour certain : elle ne demeurera peut-être pas à Bordeaux, mais Paris ne la reverra plus.

(1) Hippolyte Rubin de la Grimaudière.

(2) Le *Journal d'Ille-et-Vilaine*, ancien *Auxiliaire Breton*, officieux, dont le directeur-gérant légal était Oberthur, et l'*Avenir de Rennes*, créé en 1870 par Bertrand Robidou. Voir H.-F. Buffet, *Répertoire de la presse d'Ille-et-Vilaine*, 1959.

(3) Sur l'Agence Havas, fondée en 1832, voir Levré, *Histoire de la presse*, p. 266.

(4) Augustin Cochin. Thiers le fit préfet de Seine-et-Oise. Il mourut le 15 mars 1872.

(5) « L'absence de M. de Falloux est vivement sentie. Personne

ne peut le remplacer dans le rôle qu'il jouerait ici », écrit-on de Bordeaux, le 14 février, au *Journal de Rennes*. M. de Kerdrel fut le plus près de combler ce vide. Le baron de Larcy, né en 1805, député du Gard, devint ministre des travaux publics en novembre 1873.

III

Bordeaux, 19 février 1871.

M. de Kerdrel (qui prend dans la Chambre une grande position) vous aura dit la signification de l'entrée de M. de Larcy dans le cabinet. Pour mon humble part, et avant d'avoir entendu le remarquable discours qu'il a fait hier à notre réunion privée, je partageais absolument et j'ai soutenu la même opinion. J'entends à mon côté M. de Larcy dire à M. de Voguë que MM. Melchior de Voguë, de Rémusat et de Broglie sont nommés ambassadeurs dans différentes cours (1).

M. Thiers vient de beaucoup nous émouvoir : quel beau et bon programme est le sien ! Si l'on n'exagère pas ses intentions, il serait donc tout à fait *nôtre* ! Hier encore je ne pouvais le croire (2).

(1) Thiers nomma le duc de Broglie ambassadeur à Londres, le marquis de Voguë à Constantinople et plusieurs autres grands seigneurs. Le comte de Rémusat refusa l'ambassade de Vienne ; il devint ministre des affaires étrangères en août 1871.

(2) C'est la politique dite du « pacte de Bordeaux », ajournant la question du régime.

IV

Le 18 mars éclata la Commune de Paris et Thiers quitta la capitale pour fixer le siège du gouvernement à Versailles. L'amiral Saisset s'était, peu auparavant, démis du commandement en chef de la garde nationale et avait autorisé les gardes nationaux à rentrer dans leurs foyers.

Versailles, le 31 mars 1871.

Mon cher ami, je vois que nous ne sommes pas d'accord sur tous les points. Mais cela ne m'effraye pas. Je ne saurais trop le répéter, M. Thiers est à la fois notre force et notre faiblesse. Nous ne pouvons nous passer de lui, et il veut se passer de nous. L'Assemblée, tout en

gémissant des conséquences de son effacement, aime mieux se laisser calomnier que de se justifier en interpellant le gouvernement ; car elle sait qu'une interpellation embarrasserait fort M. Thiers. Exemple : question Saisset et toutes promesses souscrites par cette tête sans cervelle, avec l'approbation tacite de M. Thiers et en dehors de toute participation de l'Assemblée. Dira-t-on que ce n'est pas beaucoup supporter que de souffrir le ministère tel qu'il est composé (1). L'Assemblée le supporte parce que M. Thiers l'aime ainsi. De sorte que tout en étant en république nous avons un souverain absolu, tout en étant gouvernement parlementaire nous avons un ministère qui n'a pas la majorité ; mais il y a le danger que l'Assemblée est responsable parce qu'elle est souveraine, et qu'elle est obligée de répondre devant le pays pour toutes les fautes de M. Thiers. Vit-on jamais une situation plus embarrassée ?

Cette situation se complique de l'état de Paris. Il paraît prouvé que M. Thiers doit être blâmé pour avoir précipitamment quitté Paris. Il eût été plus sage de se concentrer sur la rive gauche où les honnêtes gens, *tardivement appelés*, eussent pu se réunir pour l'aider. Aujourd'hui les honnêtes gens, éperdus, ont quitté Paris, et le point d'appui manque au dedans, la connivence est difficile, le retour dans Paris se fera dans le sang.

Je n'ai pas besoin de vous dire que toute grave question est subordonnée à la reprise de Paris. Mais, je ne saurais trop le répéter, la reprise de Paris est l'affaire du pouvoir exécutif, l'Assemblée n'y peut absolument rien. Vous croyez. et tout le monde autour de vous est persuadé que cette Assemblée ne résoudra pas le problème de la forme à donner au gouvernement. Dans le Midi, dans le Nord, dans le Centre, dans l'Est, dans tous les endroits où l'idée bonapartiste est vivace, on veut le contraire. On veut que l'Assemblée la plus monarchique qu'on puisse voir en nos temps, fasse la monarchie, parce qu'on sait bien que la république est odieuse au pays et que, si l'idée monarchique ne vient pas s'établir à sa place, ce sera nécessairement l'idée bonapartiste.

En d'autres termes, c'est la liberté qu'on voit aux prises avec le despotisme. Qui triomphera ? Avec la monarchie

traditionnelle seule la liberté peut fleurir. Jamais elle ne s'acclimatera en France avec la république, *jamais, tant que nos mœurs n'auront pas changé*. Paris reconquis, l'ordre à peu près restauré, la situation aura quelque analogie bientôt avec ce que la France était en 1849 (2). Si on ne lui donne pas un régime libéral *avec le seul gouvernement qui puisse le comporter*, elle ira droit au despotisme et se prostituera à un César quelconque et la France aura le sort des états de l'Amérique du Sud ! Car je n'admets pas un instant que le retour des Napoléon soit possible (3).

Vous croyez, tous nos amis de Rennes croient que toute besogne ingrate doit être laissée à la république, que la république doit s'user, se dépopulariser à cette œuvre, et puis que la France cueillera la monarchie comme un fruit mûr. Je vous demande la permission de ne pas attribuer à la république la moindre vertu pour mener à bien la réfection du pays. *Si la république, le régime républicain avait la puissance de fermer nos plaies, aucun homme sage ne voudrait changer cette forme de gouvernement*. Mais parce que république en ce moment signifie désordre et anarchie, nous la répudions et nous voulons mener le navire au port sans l'exposer à des orages où il pourrait sombrer. Cette Chambre est jeune, ardente, inexpérimentée, mais elle est honnête, intelligente et patriote. Elle n'a pas de chef, mais laissez-moi cette croyance qu'elle va, guidée par une étoile, par la Providence et que, par un heureux coup de fortune, elle...

J'ai été interrompu. Mille pardons : une autre fois, je vous causerai des lois en préparation.

P.-S. — L'attaque sur Paris est imminente (4).

(1) Le premier ministère formé par Thiers comprit : Jules Favre aux Affaires étrangères, Ernest Picard à l'Intérieur, Dufaure à la Justice, Pouyer-Quertier aux Finances, Jules Simon à l'Instruction publique et aux cultes, le général Le Flô à la Guerre, l'amiral Pothuau à la Marine, Lambrecht à l'Agriculture et au commerce, enfin de Larcy aux Travaux publics.

(2) Même idée exprimée par Jean Maurain dans *l'Histoire générale* d'Halphen-Sagnac, 1939 XVII, 171-172.

(3) C'est-à-dire durable (note de M. Carron).

(4) L'offensive commença le 2 avril.

V

Versailles, 21 avril 1871.

Cher ami, hier, après un discours très spirituel et plein de verve gasconne prononcé par M. Baragnon, du Gard (1), la Chambre a rejeté l'article 8 du projet de loi sur les loyers. On pouvait espérer que le retour au droit commun serait la conséquence de ce rejet, et que la loi consacrerait purement et simplement le principe des commissions arbitrales, principe excellent, car les tribunaux ne pourraient suffire à juger les 280.000 différends annoncés entre propriétaires et locataires parisiens.

Malheureusement les clameurs de la gauche ont impressionné certains représentants. J'ai entendu M. Lambert-Sainte-Croix (2) s'écrier que Paris ne serait jamais pris si l'Assemblée ne faisait quelque chose pour les Parisiens honnêtes. M. Langlois (3) tenait le même langage. Alors est intervenu le projet Reverchon : si la ville de Paris vient au secours des siens, l'Etat s'engage à l'aider jusqu'à concurrence d'une somme de 10 millions. L'Assemblée adopte le projet Reverchon.

Sans doute la loi, telle qu'elle sera votée dans quelques instants, ne porte aucune atteinte au droit commun ; et l'Assemblée ne se fourvoie pas complètement. Mais cette prime de 10 millions donnée à Paris n'engage-t-elle pas l'Etat à des secours analogues envers la province ? Que de malheureux, propriétaires ou locataires, ne sont-ils pas fondés à réclamer que l'Etat leur vienne en aide, dans les départements envahis ! Et cela dans un moment où nos finances sont dans le plus complet et le plus malheureux désarroi. On voudrait soulager toutes les misères. Mais qui oserait soutenir que cela est possible et aussi que les misères les plus respectables sont à Paris ?

La loi sur les loyers ne désarmera pas la révolution. On fonde meilleur espoir sur l'effort prochain de l'armée. Le chiffre actuel de nos troupes s'élève à 115.000 hommes ; il sera augmenté dans quelques jours et l'effort décisif se produira. Le nombre des soldats tués n'est pas connu,

celui des blessés arrive à 700 ; je le sais de bonne source. La résignation de ces pauvres blessés est admirable. On peut en induire l'opinion la plus haute sur l'esprit actuel de l'armée, officiers et soldats.

On nomme dans les bureaux la commission de trente membres qui doit présenter à l'Assemblée une loi d'ensemble de décentralisation. Dans quelques jours on déposera sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur l'enseignement supérieur. La loi sur la réorganisation de l'armée suivra les deux précédentes. Ainsi seront changées, dans le sens le plus libéral, les institutions actuelles : ainsi l'Assemblée nationale va constituer sans se dire constituante (4).

P.-S. — La loi a été votée par 390 voix contre 128.

(1) Numa Baragnon, député du Gard, devint secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le cabinet de Broglie, le 26 novembre 1873, puis à la Justice, le 16 mai 1874 jusqu'au 25 février 1875.

(2) Lambert-Sainte-Croix, Parisien, orléaniste, député de l'Aude, fut membre de la commission des trente qui elabora les lois constitutionnelles.

(3) Amédée Langlois, autre Parisien, riche socialiste, député de la Seine. Ex-enseigne de vaisseau, il fut chef d'état-major de l'amiral Saissset.

(4) Cette lettre a été publiée dans le *Journal de Rennes* du 22 avril 1871.

VI

Versailles, le 16 juin 1871.

Mon cher ami, je ne puis assez vous remercier de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ma candidature pour le conseil général. Je suis absolument aux ordres de mes amis et ferai ce qu'ils m'indiqueront. Je remercie M. de la Vigne de ses bons renseignements. A mon sens, ils sont exacts (1).

Ah ! Pendant que j'y pense ! ON nous prête à tous les députés d'Ille-et-Vilaine une certaine tendresse pour la candidature de Martin-Feuillée. Ce serait Pélage de Coniac qui aurait dit le mot en plein Cercle breton (2). Je connais le *on* ; mais, mon collègue qui a surpris dans mes yeux ma découverte, m'a fait promettre de ne pas plus nommer le *on* que lui-même. Pour les trois quarts de

notre députation au moins, l'assertion est inexacte, et dans le fond et dans la forme. Je n'ai pas parlé, que je sache, à Coniac de Martin-Feuillée. Je ne souhaite nullement qu'il soit nommé. Au 8 février c'était tout différent : il parlait avec nous et orné d'une certaine signification. Sa candidature, en ce moment, aurait probablement la signification contraire.

Il faut le journal que vous souhaitez ; il le faut et on le comprend. C'est la question d'argent qui arrête. Quand on aura trouvé une dizaine de souscriptions à 5 000 fr. l'une, on aura les 100 000 nécessaires et le journal paraîtra. M. Daru a souscrit pour 5 000, l'évêque d'Orléans pour 10 000, M. de Maillé, 5 000, Bisaccia pour 5 000, etc. (3) ; il manque une quarantaine de mille francs.

Notre comité des Réservoirs a fondé une correspondance aux journaux de province, rédigée sous nos yeux par un homme de talent et à tout faire, Xavier Eyma. Je crois utile que vous ayez cette correspondance. Cumont est le grand chef de la chose : c'est lui qui vous édifiera sur les conditions. A une autre fois la politique (4).

(1) Les élections des conseils généraux eurent lieu le 8 octobre 1871. Le *Journal de Rennes* publia les noms de ses candidats dans son hebdomadaire le *Courrier de Rennes*, le 6 octobre. Emile Carron n'y figure pas. On y voit, en revanche, le nom de M. de la Vigne, avocat, à Loutehel, pour le canton de Maure. Il y fut élu ou plutôt réélu.

(2) Martin-Feuillée ne figure pas dans la liste des candidats du *Journal de Rennes* ; il fut élu pour le canton de Châteaugiron. Pélage de Coniac (1832-1902), ancien capitaine de lanciers, colonel de la légion des mobiles de Vitré-Fougères en 1871, devint conseiller municipal et adjoint au maire de Rennes en 1872-1874. Le Cercle breton, situé au bas de la place du Palais, était le club aristocratique de Rennes.

(3) L'évêque d'Orléans est Mgr Dupanloup ; le comte Daru, fils de l'historien, avait été ministre des Affaires étrangères dans le ministère Emile Ollivier, en janvier 1870 ; le comte de Maillé, maître de forges, commandant les mobiles de Maine-et-Loire en 1870, député de ce département en 1871 ; le comte de La Rochefoucault, duc de Bisaccia, était député de la Sarthe ; il devint ambassadeur à Londres, le 4 décembre 1873.

De quel journal s'agit-il ? Ledré cite comme journaux de droite en 1871 : l'*Univers*, l'*Union*, la *Gazette de France*, puis le *Monde*, la *Défense*. Plus tard, le *Monde* répondit le mieux aux désirs de la droite modérée.

(4) Est-ce la correspondance « de Saint-Chéron », reçue régulièrement par le *Journal de Rennes* ? Ci-dessous, lettre VI, n. 1. Le vicomte de Cumont, fondateur, avec le comte de Falloux, de l'*Union de l'Ouest*, à Angers, était député de Maine-et-Loire. Il devint ministre de l'Instruction publique dans le ministère Cissey, le 24 mai 1874.

VII

Versailles, le 3 août 1871.

Mon cher ami, M. de Cisse y m'a dit avant-hier qu'il était *probable* que son option serait pour l'Ille-et-Vilaine : le gouvernement tout entier le presse d'opter pour Paris et il est fort travaillé. Nous, de notre côté, nous le pressons poliment de tenir la parole donnée (1). J'ai été très content de M. de Cisse y dans la conversation que j'ai eue avec lui.

M. Thiers a fait, avant hier, à l'issue de la séance une scène déplacée : il a été tour à tour colère, inconvenant et patelin. Ernoul (2) lui a dit son fait avec autant de modération que de fermeté. A 10 heures, le soir, j'étais chez M. Cochin quand nous est venu un collègue assurant que M. Thiers avait filé doux. C'était vrai. Il a dit à la commission sur la loi départementale qu'il se résignait à l'abandon de ses idées sauf sur deux points : 1° la tutelle des communes ; 2° la réunion des conseils généraux quand les deux tiers le veulent. Sur le premier point il est possible de céder : quand viendra la question municipale, la question sera reprise et peut-être y sera-t-elle tout aussi bien placée que dans la loi départementale.

Sur le 2° point c'est autre chose : la commission ne doit point céder ; je l'ai dit à Ernoul avec prière instante. M. Thiers n'a aucun principe : chaque fois qu'une majorité lui barrera la route, il fera demi-tour, mais sans jamais s'en aller définitivement.

Vous aurez vu que la Chambre a voté définitivement les six ans et le renouvellement par moitié (3). Bien que je n'aye pas voulu me déjuger et que je croye toujours que neuf ans, avec le renouvellement par tiers, soit préférable, je n'ai pas chagrin d'avoir été battu. La gauche faisait des six ans une affaire d'Etat, et il n'est pas mauvais que la Chambre lui ait fait cette concession.

Vous remarquerez que cette loi est un tour de force, et que la commission, avec les éléments hétérogènes qui la composent, en présence du travail de dislocation auquel

se livre M. Thiers, dans l'état politique où nous sommes, se comporte avec une rare fermeté.

Vous m'avez dit de belles et bonnes choses sur le manifeste ; Pocquet les a complétées par des aperçus très exacts sur la différence des milieux où nous vivons (4). Il est certain que vous avez quelques bonnes raisons pour rester dans l'absolu des principes. Ici nous avons toutes raisons pour déplorer que le prince ne s'y soit pas placé plus tôt, ou s'y soit placé dans les tristes circonstances où nous sommes. Une foule de nos amis sont allés à Bruges ; le plus grand nombre revient la larme à l'œil et le cœur gros des plus généreux sentiments : cela se conçoit. Ce prince a l'âme très belle et fascine par sa bonté. L'émotion empêche le raisonnement. Un brave ami que je vous nommerai un jour, un luron du midi de la France, très fin et très observateur s'en est allé parfaitement cuirassé contre l'émotion probable. Il s'est cramponné au prince, lui a fait subir un interrogatoire très habile, l'a retourné avec toute l'adresse que je lui connais et au retour m'a donné ses impressions : âme splendide, intelligence ornée, faculté de concevoir très convenable, connaissance incomplète de l'état de la France, esprit rigide et anguleux, absolu et cassant. Il semble dire : je sais ce que je sais, et Dieu sait sur quelles hauteurs je me suis placé, venez m'y chercher ; quant à moi je ne saurais descendre. La conclusion de mon ami est celle-ci : avant cette visite je le croyais difficile, maintenant je le crois impossible en France. Le prince lui a dit un mot terrible : croyez-vous que, quinze jours avant que je fisse le manifeste, la fusion se faisait à mon insu, je n'ai pas voulu être joué. Le fait est que nous ne le comprenions pas : nous poursuivions la *fusion* et lui veut la *composition*.

Le mot *jamais* ne doit pas se prononcer en politique. Mais quand on songe au chemin que la France doit gravir pour arriver au comte de Chambord, on est confondu.

Dieu se fait tout petit pour arriver à l'homme, il l'entoure, il le sollicite, il se met à sa portée ; nous n'avons qu'à étendre la main pour trouver Dieu. Le comte de Chambord, qui est un saint cependant, nous fait la route moins bonne que le bon Dieu.

Mon cher ami, je suis toujours désolé et je n'ai pas

retrouvé cette boussole qui me donnait la direction. Je suis monarchiste, légitimiste. Je voudrais l'union des honnêtes gens de mon pays. Ces espérances s'envolent comme autant de rêves.

Et cependant, je le sens, ce pays ne peut pas périr.

(1) Le général de Cisse y était également candidat en Côte-d'Or, pour laquelle il s'était engagé à opter, mais il n'y fut pas élu. La Seine lui donna 109.265 voix.

(2) Ernoul, député de la Vienne, était un ami du cardinal Pie et un grand ami de Carron. Il devint ministre de la Justice en 1873, du 25 mai au 26 novembre (cabinet de Broglie). Il était avocat.

(3) Il s'agit des conseillers généraux.

(4) Dans son manifeste du 5 juillet 1871, le comte de Chambord avait écrit ces phrases fameuses : « Je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard de Henri IV, de François 1^{er} et de Jeanne d'Arc... Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi mon aïeul, mourant en exil ; il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente ; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe. »

En Ille-et-Vilaine, le *Journal d'Ille-et-Vilaine* et l'*Avenir* s'entendirent pour présenter une liste commune aux élections complémentaires du 2 juillet, leur affiche s'intitula : le drapeau tricolore. Pour y répondre, mon grand-père écrivait, le samedi 1^{er} juillet, dans le *Journal de Rennes* : « Le drapeau tricolore n'est point en péril ». Sa liste invoqua le patronage d'un « Comité des amis de l'ordre et de la liberté », devant la phrase finale du manifeste : « Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté ». La lettre de Carron que nous annotons est adressée, comme plusieurs autres, à « M. le Directeur du *Journal de Rennes* », étant destinée également aux trois triumvirs.

1872

VIII

Dimanche 15 novembre 1872.

Mon cher ami, je vous avais écrit hier ; je garde mes pages et vous envoie quelques phrases nouvelles, parce que la situation change d'heure en heure.

Le 8, M. Thiers n'avait *peut-être* pas la majorité pour

aucun de ses projets. Le 13 au soir il ne l'avait *certainement* pas. Aujourd'hui il l'a ou l'aura, j'en ai peur (1).

Que faire avec des gens comme le duc de Broglie, l'amiral La Roncière, Martel, Grivart, de Vogüé — je vous les cite parce que j'ai causé avec eux — qui ont la conscience que M. Thiers gouverne mal et cependant se livrent à lui et lui livrent la France (2) ? Prétendent-ils le convertir ? Mais ils sauront, s'ils ne le connaissent déjà, ce mot de Victor Lefranc prononcé avant-hier (3) : « Lundi, M. Thiers ne paraîtra pas, un de nous le suppléera. Mais après l'attitude de la droite pendant la lecture du message, nous serons très réservés sur le compte de Gambetta. *N'est-ce pas de son côté du reste que le gouvernement trouve ses vrais amis ?* » Imprimez ce propos et surtout les dernières paroles en lettres énormes. Elles sont authentiques. C'en est fait. M. Thiers appartient aux radicaux et l'Assemblée nationale va se déshonorer en se prostituant à ce malfaiteur. Et cependant, ô mystère du cœur humain ! la cause royale a fait de grands progrès dans l'Assemblée, j'en suis frappé.

Un exemple : Fourcand, maire de Bordeaux, est débordé, traité de réactionnaire dans son conseil, et fort effrayé. Sauvez-nous, disait-il il y a trois jours à Carayon (4), *sauvez-nous, vous et vos amis*.

La presse est achetée par M. Thiers. M. Depasse (5) me disait hier qu'on lui avait distribué sept millions. Quels sont les journaux de Paris qui défendent l'Assemblée ?

Nous allons aux abîmes avec une vitesse effrayante. Est-ce donc que c'est fait de la France ? Non, tant que l'Assemblée vivra et qu'elle trouvera 150 membres de la droite qui sont sa partie immaculée. Que l'on fasse la république, que l'on décrète telles institutions, que l'on fasse M. Thiers roi de la république, je suis navré parce que je vois le mal grandir, mais j'espère parce que j'ai le Remède, et qu'un événement imprévu peut rendre à la majorité sa cohésion, sa force. Mais si l'on vote le renouvellement partiel, c'est fini : il n'y a alors qu'à se faire chouan. Les députés de la droite qui resteront seront abreuvés d'amertume (6).

Frappez sur M. Thiers, montrez l'immense danger que court le parti conservateur sans le voir, sans en parler

autrement qu'avec une coupable légèreté. Mais traitez l'Assemblée comme une chrétienne qui a failli, comme N.-S. traita la femme adultère ; car elle peut se relever.

C'est aujourd'hui que des prières se font partout. Et c'est avec raison car Dieu seul peut nous sauver (7).

Que de fermeté il nous faut ; mais aussi que de mesure ! On ne peut dire aux Grivart tout ce qu'on pense de leur conduite, car il faut leur ménager le retour, tenir toujours vers eux les bras tendus et ouverts. Que de prudence aussi ne faut-il pas avoir envers les pointus ! Les abandonner serait une faute, car ce serait perdre la faculté de les calmer (8).

3 h. — La cérémonie à la chapelle du château a été belle et émouvante. La chapelle était pleine. L'évêque de Versailles a fait un discours excellent ; *incedebat per ignes* ; mais il s'en est parfaitement tiré et a dit tout ce qu'il fallait dire (9).

Je viens de causer avec deux députés écœurés qui veulent donner leur démission ; ils ne le feront pas. Mais leur disposition vous donne la mesure de nos sentiments. Qu'on ne confonde pas, de grâce, la droite avec les habiles du centre droit, du centre gauche. En ce moment le centre droit est réuni à Paris, au Grand Hôtel (10) et cherche sa voie. Il y a des députés qui espèrent que tout cela tournera selon nos vœux dès le début. Je suis moins rassuré. Que nous ayons le succès définitif je n'en ai jamais douté, vous le savez. Mais je crains beaucoup de la crise actuelle et n'attends que de Dieu le retour de certain homme.

M. Thiers était très soucieux pendant la cérémonie. Les invités au contraire avaient l'air le plus gai.

P.-S. — J'ai été nommé secrétaire de mon bureau pour la 7^e fois (11). Ces nominations mensuelles avaient de l'importance, car elles étaient le terrain sur lequel on s'est tout d'abord compté. Les bureaux des Réservoirs (12) et du centre droit avaient débattu en commun les candidatures, mais leurs membres avaient cru devoir s'exclure cette fois.

(1) Le 13 novembre 1872, à la rentrée de l'Assemblée, Thiers avait lu le message où il rompait le pacte de Bordeaux : « Les événements ont fondé la république... Vouloir autre chose serait une nouvelle révolution... La république sera conservatrice ou elle

ne sera pas. » M. de Kerdrel demanda qu'une commission de quinze membres fût nommée pour examiner s'il y avait lieu de répondre au message. Cette commission fut élue le 18 novembre.

(2) Le duc de Broglie avait renoncé à son ambassade de Londres et se préparait à diriger l'opposition contre Thiers. L'amiral de La Roncière Le Noury avait participé à la défense de Paris, il était député de l'Eure. Martel était député du Pas-de-Calais. Le marquis de Vogüé, député du Cher, était père du comte Melchior. Ces personnages étaient orléanistes ou considérés comme tels.

(3) Avant-hier, c'est le vendredi 15 novembre. Le lundi est le 18 novembre, date de l'élection de la commission demandée par Kerdrel. Victor Lefranc, député des Landes, était ministre de l'Intérieur depuis le 6 février 1872, il démissionna le 20 novembre. Quant à Gambetta, il venait de prononcer son discours de Grenoble, annonçant l'avènement des « couches nouvelles », le 27 septembre.

(4) Joseph de Carayon-Latour, dont Carron parlera souvent, était député de la Gironde.

(5) Depasse, notaire à Lannion, était député monarchiste des Côtes-du-Nord.

(6) Carron estime qu'un renouvellement partiel de l'Assemblée aurait transformé la majorité en minorité.

(7) Pour la rentrée du Parlement. Voir *Journal de Rennes*, des 14 et 18 novembre.

(8) Grivart était orléaniste. Les « pointus » ou « cheval-légers » (du nom de l'impasse où ils se réunissaient) étaient les membres de l'extrême droite.

(9) L'évêque de Versailles était Mgr Jean-Pierre Mabile, d'abord évêque de Saint-Claude en 1851, transféré à Versailles en 1858, mort en 1876.

(10) Le Grand Hôtel, 12, boulevard des Capucines, à côté de l'Opéra, était l'un des plus importants de Paris.

(11) On sait que le Parlement se divisait en quinze bureaux, sans tenir compte des opinions et que chaque bureau élisait son président et son secrétaire. Cela n'avait pas de rapport avec le président, les vice-présidents, ni les secrétaires de toute l'Assemblée.

(12) L'hôtel des Réservoirs, rue des Réservoirs, à Versailles, était le siège des réunions de la droite.

IX

Mardi 26 novembre (1) 1872.

Au reçu de votre lettre, mon cher ami, j'ai consulté Sugny, un homme sûr. Sugny approuve et m'a renvoyé à Larcy ; Larcy approuve et il est convenu entre lui et moi que je vais écrire à M. de Blacas une lettre qui sera mise sous les yeux du roi (2). Cette lettre c'est la vôtre accrue et raidie encore, mais tempérée aussi selon la petite connaissance que je crois avoir du caractère royal. Je me pose en boîte aux lettres, ne me considérant pas le

droit ni de répandre l'idée, ni de renvoyer cette idée à son auteur. L'auteur n'est pas nommé. « Seul en ce moment le roi doit la connaître et puis en disposer ».

Donc *motus* pour l'instant. Mes seuls confidents Sugny et Larcy comprennent la nécessité du silence.

J'ai peu d'espoir. je vous l'avoue. Mais il faut tenter la chance ; c'est un devoir.

La Borderie vous contera ce qui se passe. La commission a fait pour le mieux (3). A-t-elle bien fait ? Le pays comprendra-t-il ? J'en doute fort. La difficulté était de rallier toutes les forces honnêtes dans l'Assemblée. Pour la vaincre on s'est placé sur le terrain parlementaire. Mais je ne crois pas que la vérité dont la commission se fait l'apôtre soit facilement saisie. Je crains encore le dédale de contre-projets dans lequel on va nous promener. Toutefois j'espère dans la folie de M. Thiers, dans l'imprévu, dans la Providence. Peut-être ne serons-nous pas vainqueurs. Mais quelque chose m'a toujours dit et me dit encore que nous finirons par gagner la partie.

6 h. — Vu M. de Blacas ; la lettre sera remise au roi : il l'a emportée. Je vous la copierai.

Le rapport de Batbie a fait un effet excellent. Si nous avons été battus avec un écart de 24 voix, c'est sa faute. La Borderie vous le dira. Mais notre affaire réussira. Le bruit court que jeudi M. Thiers acceptera. Sinon [nous] le mettons dehors la Chambre. S'il est masqué par un ministère à nous c'est que nous reprenons le gouvernement. Jamais il n'acceptera longtemps une telle situation. Et les radicaux donc.

(1) Timbre de la poste.

(2) M. de Sugny, député de droite, remplit une mission à Frohsdorf, en septembre 1873, de la part d'Ernoul. M. de Larcy était le seul ministre de Thiers qui appartint à la droite légitimiste, le comte de Blacas était chambellan du comte de Chambord.

(3) La commission des quinze, chargée de statuer sur la proposition Kerdrel, comprenait dix membres de la droite et du centre droit : Batbie, qu'elle élut rapporteur, Raoul Duval, de La Bassetière, Fournier, d'Audiffret-Pasquier, Lucien Brun, de Lacombe, Grivart et Ernoul.

X

Mercredi 4 décembre 1872.

C'est jeudi que se joue à 1 h. dans les bureaux la grosse partie. Il serait essentiel que nous ayons la majorité. Si oui la perfide et funeste proposition Dufaure (1) est enterrée. Si non on va nous proposer sur l'heure le renouvellement partiel. Ceci sera rejeté, je n'en fais aucun doute. Mais une grande agitation sera faite autour de cette idée, faite surtout au nom du gouvernement.

M. Thiers est de plus en plus avec la gauche. Après des délibérations où il nous voulait endormir, c'est évident, il est revenu publiquement à son péché, à son pacte avec le diable, à sa perte. Il a reçu une députation d'amis de Gambetta, des purs, leur a dit qu'il ne se séparerait pas d'eux, que l'Assemblée était impuissante, que ses jours étaient comptés, etc. Tout cela est vain. On fera souffrir le pays, et c'est criminel ; mais nous vaincrons quoique fasse M. Thiers. Et je partage toutes les idées que Pocquet m'a écrites sur les avantages à retirer d'un triomphe moins immédiat. Il faut que toutes les écailles tombent des yeux du parti conservateur.

(1) Dufaure, garde des Sceaux et vice-président du conseil, pour faire pièce à la proposition Kerdrel, avait proposé, au nom du gouvernement, que l'Assemblée élût une commission de trente membres pour élaborer les lois constitutionnelles. Le vote qui fut obtenu le 29 novembre signifiait la confiance envers Thiers.

XI

Vendredi 6 décembre 1872.

Je suis fatigué de m'entendre dire que B. est légitimiste, lui qui porte des toasts à la République, coudoie Robidou, et entrave la propagation des idées monarchiques (1).

Le duc Pasquier vient de me dire avec une émotion joyeuse : « Larcy est nommé président par 19 voix

contre 11 données à Martel. Moi, vice-président, par 20 voix contre 10. Secrétaires : d'Haussonville, 20 contre 10 ; Amédée Lefèvre-Pontalis, 10 contre 11. » Il ajoute : Larcy avait des scrupules. Mais il faut que l'on sache que le mouvement est parti de la droite. Le moment est venu où l'on doit savoir où nous allons, où *chacun doit mettre sa cocarde à son chapeau* (2).

L'union est-elle assez soulignée ?

M. Thiers va essayer de tâter la commission. Huit jours seront employés à ce travail : d'où accalmie. Puis la guerre recommencera ; et avant longtemps il est à bas.

(1) Le comte de Barthélemy, préfet d'Ille-et-Vilaine, avait refusé l'estampille exigée pour le colportage à l'*Almanach populaire de Bretagne*, publié par le *Journal de Rennes*. Bertrand Robidou était rédacteur de l'*Avenir*, à Rennes, journal de gauche anticlérical.

(2) C'est la fameuse commission des trente chargée de préparer la constitution. La droite et le centre droit y comptaient dix-neuf voix contre onze.

XII

11 décembre 1872.

Mon cher ami. Je me suis jeté à l'eau hier, à preuve que je n'avais pas du tout mon discours écrit comme le dit d'ailleurs avec grande bienveillance *Paris-Journal*, ([Note :]. Je n'ai lu et je n'avais d'écrit que les dernières phrases à cause du « *nous ne sommes pas gouvernés* » que je voulais faire passer surement), et, grâce à Dieu, j'ai été jusqu'au bout. On m'a écouté dans un grand silence et la gauche elle-même n'a que médiocrement grogné, et pas d'une manière gênante. J'y ai gagné pour nous d'avoir un peu compromis M. de Goulard aux yeux de la gauche (1), et pour le pays d'avoir continué nos préoccupations toutes dans le sens de la conservation. Mes amis de la droite et du centre droit m'ont récompensé par leurs félicitations au delà de ce que j'ai pu faire.

Et dire que c'est la maladresse de notre préfet qui m'a fait enfourcher ce dada. Vous aurez remarqué que je l'ai visé en disant qu'il y a des préfets qui ne connaissent pas leurs droits. Mais décidément, qu'il y soit ou qu'il n'y soit

pas ce préfet, notre *Almanach* a l'estampille. Je le sais déjà officiellement. Et... notre préfet saura dorénavant que nous ne sommes pas des moutons comme il en avait été persuadé jusqu'à présent.

Si, comme il est probable, ce gouvernement ne nous présente pas un projet de loi sur le colportage, je vais m'en occuper et pour le retour des vacances du jour de l'an (dix jours, dit-on), en préparer un.

Si le *Journal d'Ille-et-Vilaine* et l'*Avenir* s'occupent de moi, faites-moi l'amitié de m'envoyer le numéro où ils y ont travaillé.

Vos articles sont excellents, tout à fait en situation : celui de Pocquet avant-hier était remarquable (2).

On dit que M. Thiers, hier soir, s'est prononcé chez lui pour la dissolution. C'est trop beau pour y croire. Au reste, confinés dans la position excellente que nous avons prise et d'où toutes les roueries du diable ne sauront nous déloger, nous attendons les fautes de M. Thiers ; il en fera et s'enferrera. Que de gens sont près de nous qui sont encore avec lui ! Je viens de recevoir les compliments de Gouin, et il m'a bien prouvé qu'il est de ceux-là (3). Jetons bas, au bon moment, ce petit malfaiteur public, et une heure après nous serons 450. Quel admirable et consolant spectacle n'a-t-on pas donné à Sainte-Anne (4) !

P.-S. — Prière de penser à une loi sur le colportage et de m'y aider.

(1) M. de Goulard, centre droit, venait de remplacer Victor Lefranc, battu par l'Assemblée pour n'avoir pas sévi contre les municipalités émettant des motions politiques. Pour la première fois, Thiers choisissait un ministre de l'Intérieur non républicain (7 décembre 1872). L'interpellation de Carron portait sur le colportage et visait l'incident relaté dans la lettre qui précède. Voir *Journal de Rennes* du 11 décembre.

(2) Le 9 décembre, article intitulé *Honneur à la droite* et visant l'élection des trente commissaires.

(3) Gouin, banquier de Tours, maire de cette ville, soutenait Thiers et vota ensuite pour Broglie.

(4) Les pèlerinages furent alors très actifs. Celui qui se rendit à Lourdes, en septembre, avait été houspillé à son retour à Nantes. S. DENIS, IV, 189. Des pèlerinages se rendirent à Sainte-Anne-d'Auray, les dimanches 8 et 15 décembre : 45 députés bretons, dont le colonel Carron, envoyèrent une adresse à l'évêque de Vannes, exprimant leur regret de n'y pas prendre part.

1873

XIII

7 janvier 1873.

Confidentielle. — Mon cher ami, tous les députés conservateurs apportent de leurs départements la même note (1) : les mauvais sont pires ; les bons sont meilleurs ici, et là continuent d'être bons. L'Assemblée gagne de tout ce que perd M. Thiers. Du jour où nous aurons la force, les flotants nous viendront. Donc le nœud de la situation est à Versailles.

Vous avez bien compris que la réception Calmon éclaire cette situation d'un jour éclatant (2). M. Thiers, en apparence, va et vient de notre côté ; en fait il est à la gauche, et comme tout préfet ou ombre de proconsul procède de M. Thiers, toute l'administration verse du côté des radicaux. Et maintenant que nos amis acclament M. de Barthélemy (3), ils feront merveilleusement les affaires de M. Thiers, autrement dit des radicaux ! Ce préfet, me dit Cintré, est d'une colère noire contre moi. Je m'en réjouis car cela prouve qu'il se sent démasqué. Laissons faire en prenant note. Divulguant, puisqu'il n'y a pas moyen de tenter autre chose à l'heure actuelle, et le jour viendra où la situation de M. B. sera impossible ; trop peu radical pour les radicaux, pas assez conservateur pour nous. Ces espèces d'hommes peuvent tromper et faire illusion en temps paisible : aujourd'hui, dans l'état de la France, c'est la pire race. Au reste, quand M. de B. vient à Versailles quels députés voit-il ? Ni La Borderie, Grivart, Bidard, Cintré, Kergariou ou moi ; mais Brice et Loysel, cela peint l'homme. Vous savez quelle est mon affection pour Coniac (4) ; je voulais lui dire mon sentiment sans lui faire la moindre peine et deux fois je lui ai écrit quatre

pages et deux fois j'ai déchiré la lettre . comment lui dire ou lui faire comprendre que le préfet se moque de lui ? Je le sens sans avoir de preuve péremptoire, mais j'en jure-rais. Le provençal ne peut être mené qu'à coup de triques ; ce bon cher Pélage a confiance en lui ! J'ai peu de mérite à cette découverte, ayant été tout à fait édifié par les parents et amis dudit préfet, un surtout qui m'a donné la recette ! On ne le fait marcher qu'en lui parlant haut et le menant rudement.

Grivart est convaincu que M. de B. a des engagements avec les radicaux, en telle sorte qu'il se rend tout à fait impossible à Rennes et dans le département. Il me l'a dit dans une conversation il y a quatre à cinq jours et nous étions absolument d'accord.

Interpellation Belcastel-Dutemple : Dufaure est convenable. Baragnon demande que l'Assemblée ajourne à lundi la fixation du jour où se fera l'interpellation. Belcastel n'est pas heureux. La proposition de Baragnon est adoptée (5).

Pendant que Pelletan parle contre l'autorisation de poursuites pour Carré-Kerizouet (6), je félicite l'ami Pocquet du début de son fils : il a de la verve, du trait et de la jeunesse (7).

Approuvé tout à fait la quatrième page de la lettre de Pocquet sur les comités. Il y a un courant excellent dans le centre droit dans le sens monarchique, et un courant très pratique qui se forme autour du comte de Chambord. Pelletan était peut-être passable au Corps législatif. Ici, il est assommant. Rien sur la commission des trente. La corde pourrait bien casser sur la responsabilité ministérielle.

Suivent Claude et Bozérien aussi insupportables l'un que l'autre. On cause scrutin. Perplexité.

Votants : 638.

Pour : 393.

Contre : 249.

Poursuites ordonnées. Je ne dis pas le contraire, bien qu'ayant voté bleu (8).

Il n'y a cependant aucun rapport entre la loi sur le duel et la loi sur le meurtre. Un galant homme condamné

pour duel a un casier judiciaire comme un pochard qui a rossé le cabaretier.

(1) La séance de rentrée eut lieu ce même jour.

(2) Calmon, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, se retira en même temps que Victor Lefranc, le 30 novembre 1872. Thiers le nomma préfet de la Seine le 7 décembre.

(3) Préfet d'Ille-et-Vilaine, nommé le 26 février 1871, en remplacement d'Ange Blaize décédé, le comte Léon Sauvaire de Barthélemy, né le 25 mai 1830, avocat, était attaché aux Affaires étrangères depuis décembre 1848. Son père, le marquis de Barthélemy, né à Marseille en 1800, avait été conseiller d'Etat sous Charles X, pair sous Louis-Philippe, député à la Constituante en 1848 puis à la Législative, il protesta contre le coup d'Etat du deux décembre. Le préfet d'Ille-et-Vilaine avait pour chef de cabinet le comte Wilfrid de Barthélemy.

(4) Pélage de Coniac (1832-1902), ci-dessus lettre VI, note 2.

(5) Débat sur l'*Orénoque*, cette frégate stationnant dans le port de Cività-Vecchia, à la disposition du pape pour quitter Rome. En janvier 1873, l'équipage ayant fait, sur ordre de Thiers, les visites du jour de l'an au roi comme au pape, Pie IX protesta et l'ambassadeur de France auprès du Vatican, le baron de Bourgoing, démissionna.

(6) Carré-Kerizouët, député des Côtes-du-Nord, était poursuivi pour avoir participé, comme témoin, au duel où fut tué, en septembre 1871, à Laval, Appleton, ancien sous-préfet de Mayenne. L'autorisation fut accordée.

(7) Dans le *Journal de Rennes* du 2 janvier, sous la signature « B. du Haut-Jussé », sur le baccalauréat.

(8) C'est-à-dire *contre*.

XIV

18 janvier 1873.

Mon cher ami. Bonne interpellation de Lespinasse. Bonne réponse de Goulard : le pauvre ministre a besoin que nous le soutenions contre Thiers ; il voudrait balayer un tas de préfets M. Thiers ne veut pas (1).

Fresneau : *Si M. le Ministre pouvait agir comme il parle*. Mais il fait une bourde en disant que la représentation légale n'est pas la représentation réelle : cela vient mal.

Je me figure que ce discours, qui ne nous fait à nous aucun bien, parce qu'il manque de mesure, aura du succès dans le pays. Dites-moi ce que vous en aurez pensé. Le

pays ne distingue pas entre tel ou tel orateur ; l'Assemblée distingue ; voilà la différence. Je ne critique pas ; j'expose.

V. Lefranc, ce borgne qui suit M. Thiers aveuglément, selon le mot de Kerdrel, demande la parole. Fourcand aussi. Ça se gâte. Baragnon, le pêcheur, vient tout arranger. Il est superbe, il éreinte V. Lefranc. Il expose une question de droit : la gauche s'en empare.

L'article du *Journal de Paris*, inspiré par les princes d'Orléans, est un événement. Nous en avons besoin ; car tout va furieusement mal (2).

La gauche demande l'ordre du jour pur et simple. Pour : 251, contre : 402 ; ceci exprime l'état de l'Assemblée.

Vote de l'ordre du jour motivé de la gauche rejeté. Le nôtre, pour : 426, contre : 80.

(1) MM. Lespinasse et de Limairac, tous les deux députés du Tarn-et-Garonne et membres de la droite, interpellèrent le ministre de l'Intérieur sur le refus de certains maires de mandater des dépenses obligatoires. On mettait en cause le préfet du Tarn-et-Garonne Vapereau, l'auteur du *Dictionnaire des contemporains*, qui avait gardé six mois, sans le faire exécuter, un arrêté de son conseil de préfecture ordonnant au maire de Castelsarrazin de payer aux frères maristes une subvention qui leur était due. Armand Fresneau, député du Morbihan, déclara qu'il ne fallait pas seulement de bonnes paroles, mais des actes.

(2) Le *Journal de Paris*, organe du comte de Paris, venait d'écrire, par la plume d'Edouard Hervé : « Les Princes [d'Orléans] ne soulèvent aucune compétition dynastique ».

XV

14 février (enveloppe postée, 13 fév. 1873).

Mon cher ami. La politique est toute notre affaire présente. L'Assemblée ne s'intéresse à rien de ce qu'elle discute ou qu'elle vote. Et comment pourrait-on s'en étonner ? Les radicaux disent assez haut que l'Assemblée future défera le plus agréablement du monde tout ce que nous avons si péniblement fait. Notre devoir est donc d'empêcher l'avènement des radicaux. Et comment le pouvons-nous ? En préparant la monarchie ; les princes, en faisant la fusion,

Nous, nous nous consumons dans l'attente. Quant aux princes d'Orléans, c'est à se demander, quand on les rencontre, si on ne leur dira pas des choses raides.

Malheureusement ces princes ont des idées fausses que certains de leurs amis entretiennent, et que plusieurs, parmi ceux que nous aimons et qui sont légitimistes, entretiennent aussi maladroitement. Ainsi ils ne croient pas possible la monarchie du comte de Chambord : ils se figurent qu'ils ont des racines dans le pays. D'un autre côté ils écoutent la voix du dedans et du bon sens ; ils comprennent combien criminelle serait une tentative personnelle. Et ils vont, comme le balancier d'une pendule, du comte de Chambord à eux-mêmes ; de même que chacun de nous, sans faire ni bien ni mal, va sans cesse du vice à la vertu et de la vertu au vice. A la fin cette neutralité constitue toujours une faute, et aujourd'hui ces malheureux princes se rendent coupables d'un crime de lèse-majesté.

Que dire de ceux de nos amis qui, parlant du comte de Chambord, n'ont pour lui que des duretés, des mots amers, des paroles de colère, et toujours pour les princes des amabilités, des tendresses. Je sais leur pensée comme vous, et leur loyauté ne m'est pas suspecte. Mais quand orléanistes et princes d'Orléans entendent ce double langage, comment s'étonner s'ils persistent dans leur indécision, caressant encore leurs espérances, et effrayés d'aller embrasser ce qu'ils appellent un cadavre. Permettez-moi, *très confidentiellement*, de vous inviter à surveiller sur ce point la correspondance Fort ou Faure (1). Je suis l'un des souscripteurs ; mais je réproouve absolument cette tendance qu'on décore du nom de *conciliation* ou de *politique* et qui mène à faire des salamalechs aux princes en se tenant tout raide et empesé devant le comte de Chambord. Il faut être poli, politique et conciliant, et ces trois obligations commandent, à mon sens, une autre attitude.

On ne se figure pas où en est le centre droit. La droite du centre droit vient à nous. Mon voisin et ami Fournier me raconte bien des choses que je contrôle souvent et qui se trouvent toujours justes. La gauche du centre droit se donne à M. Thiers. Grivart me disait avant-hier avec aplomb qu'il irait le lendemain donner tel conseil à M.

Thiers : il y est toujours en effet, donnant peut-être des conseils mais en recevant davantage. Le centre droit, dans une petite réunion, porte Grivart pour le secrétariat, nous nous dûmes sans passion que certainement nous voterions pour lui, mais qu'un tel choix était une maladresse, presque un défi des orléanistes ; et qu'en conséquence quelques pointus ne voteraient pas pour lui. Le propos même fut répété à Grivart qui m'en parla, en pince sans rire. Je lui répondis que nous le nommerions. Nous l'avons nommé en effet, mais le dernier. Ce qui a mis très en colère Lambert-Ste-Croix, Chaper, Godet de la Riboullerie et autres.

La vérité est que presque tous, dans la droite, nous avons voté pour lui ; la gauche l'a biffé, et c'est ainsi qu'il est arrivé bon dernier.

Messieurs les orléanistes ne veulent pas comprendre que le pays s'est retiré d'eux, qu'ils ne sont plus rien, que les républicains aiment mieux nous qu'eux-mêmes ; et ainsi Cazenove a les voix de la gauche, tandis que Grivart ne les aura jamais (2).

En même temps, admirez la presse et les incohérences de l'heure actuelle, il y a quelques jours la *République Française* (3) mettait sur la même ligne Ernoul et Grivart, une affirmation et une négation !

Toutefois soyons sages ; et n'oublions pas que, si la monarchie se fait, notre devoir à nous, qui, les premiers jours, tiendrons le haut du pavé, est de reporter Grivart. On aimerait qu'il eût moins de fiel ; mais il correspond à une masse qui ne pardonnerait pas aux légitimistes de le supprimer.

Brice est tout autre chose : il est plus aimable, il est même charmant. Le roi proclamé, ce sera peut-être un chaud royaliste. Mais Brice, dès la première heure, n'a pas cessé d'être notre ennemi. Puis Grivart a de la valeur. Brice fait rire ; ce n'est rien du tout (4). Enfin Grivart nous froisse, nous irrite ; mais j'espère encore en lui et je ne puis oublier qu'il est monarchiste. C'est un allié.

Je lis le *Journal de Rennes* : L'article de Philouze sur Brice et Grivart est excellent ; très fin, nuancé, disant ce qu'il veut faire entendre.

Merci pour la bonne lettre de Pocquet. La loi sur les

comptes rendus eût été rejetée (5). Mais ç'a été une faute, une impolitesse à la commission de voter bleu dans le scrutin que vous savez. Cumont lui-même a voté blanc. J'en ai écrit à La Grimaudière.

Je reçois une lettre très sage de Freslon ; je ne puis y répondre de quelques jours ayant beaucoup de travail et la correspondance courante (6).

L'amiral d'Hornoy a été nommé rapporteur de notre projet de loi. Si le temps nous est laissé, nous ferons une bonne loi (7).

Mais voici que les événements se pressent : après l'Espagne vous allez voir l'Italie en république, et c'est la France qui, remise la première à flot, sera encore le juge de paix de l'Europe. Oui, je le crois ainsi. Il faut faire de la politique avec les moyens humains, mais en s'inspirant de ces grandes lois qui ont Dieu pour auteur. M. Le Play est un rêveur, soit. Mais sa définition d'un peuple heureux au XIX^e siècle est, pour moi, la bonne : *la pratique des dix commandements de Dieu sous un gouvernement représentatif*.

Or je ne vois que la France où le sentiment catholique soit absolument vivace ; et, forte de ce point d'appui, la politique légitimiste doit triompher.

Tout ceci ferait rire nos orléanistes, même beaucoup de parlementaires ; aussi n'en abusé-je point ; et vous ferez ainsi.

Pauvres princes d'Orléans, quel bandeau ont-ils sur les yeux ! Ils feront la visite (8), la fusion se fera. Seulement ils s'arrangeront à perdre tout le bénéfice de leur action, et le jour viendra où leurs amis qui se croient nos indispensables remorqueurs seront heureux d'être remorqués par nous. Ce jour là nous ne manquerons pas à notre rôle.

Je vous écris à bâtons rompus et ma lettre en est toute de pièces et de morceaux. Excusez-moi et tolérez-moi.

Je relis la bonne lettre de Pocquet. N'en doutez pas. Si nous sommes forcés, la fusion étant retardée, de livrer bataille à M. Thiers nous serons battus et l'Assemblée est déshonorée.

Les événements d'Espagne gênent M. Thiers et les républicains. On va voir ce qu'est la république au

naturel ; l'esclave ivre peut dégoûter de l'ivresse. Et la tache d'huile peut s'étendre en Europe.

(1) La Borderie dans une lettre à mon grand-père (Versailles, 25 février 1873) écrit : « Votre *Chronique parlementaire* (correspondance Fort) que je trouve d'ailleurs très bonne, me rend la besogne un peu plus difficile. »

(2) Cazenove de Pradines, volontaire de l'Ouest, blessé à Loigny, amputé du poignet, député du Lot-et-Garonne. Il fut député de Loire-Inférieure en 1884 et 1885.

(3) Journal de Gambetta.

(4) René Brice, avocat en 1859 sous le nom Brice-Deville, sous-préfet de Redon en septembre 1870, élu en 1876 et constamment depuis, devint président du conseil général. Mort en 1921, il était gendre de Camille Doucet, de l'Académie Française, et beau-père de Paul Deschanel, de l'Académie Française, président de la République.

(5) Le projet de loi rendant obligatoires les comptes rendus des séances et auquel la presse provinciale et conservatrice était hostile, fut repoussé. L'Assemblée se contenta d'inviter son bureau « à prendre des mesures pour que les comptes rendus sténographique et analytique fussent mis à la disposition de la presse aussi rapidement et aussi complètement que possible ».

(6) Le comte Alexandre de Freslon de la Freslonnière (1816-1906), dont le père avait été maître des requêtes au conseil d'Etat, puis préfet sous la Restauration. Il avait épousé Adelaïde de Lorgeril, cousine germaine d'Hippolyte de Lorgeril, député des Côtes-du-Nord et petite-nièce de Louis de Lorgeril, maire de Rennes de 1821 à 1830.

(7) Loi sur l'paumônerie militaire. L'amiral de Dompierre d'Hornoy devint ministre de la Marine de Broglie, le 24 mai 1873.

(8) La visite au comte de Chambord. Le comte de Paris l'effectua à Frohsdorf le 5 août 1873.

XVI

Versailles, 27 février.

Mon cher ami. L'urgence est votée. Dufaure vient déclarer que le gouvernement adopte tel quel le projet de la commission et le votera (1).

De Marcère vient critiquer le rapport de Broglie. Il est plein d'équivoques : ainsi il déclare que le pouvoir constituant de l'Assemblée est réservé et cependant il constitue. Penseur et parleur médiocre, mais curieux à étudier, car il est un des caudataires de M. Thiers.

Discours très hardi de Castellane, d'une audace que nul n'a encore approchée. C'est un anachronisme. Il faudrait l'avoir fait plus tôt, ou il eût fallu le retarder.

N'importe, le discours a de la force et de la flamme. Il roule sur le thème : faisons la monarchie.

Agitation : on est stupéfait à gauche, charmé à droite. Comment ! Voilà un gamin de bonne maison qui met les pieds dans le plat et donne des leçons de courage. Bravo ! Dampierre, Kerdrel, Tarteron, etc. sont enchantés. Brun, Fresneau le sont moins ; car ils n'ont plus rien à dire.

Belcastel me dit : voilà notre amendement autorisé. Car nous avons maintenant le devoir de constituer à côté du droit de constituer.

Oui, mais le danger subsiste. Nous ne ferons pas la monarchie et si nous nous trouvons dans la nécessité de constituer, nous risquons de constituer la république. J'ai signé cet amendement parce qu'à l'époque il pouvait sauver notre honneur de monarchistes et d'hommes à affirmations. Je ne le regrette pas car déjà la situation s'est modifiée. O nation mobile ! Mon voisin et ami Merveilleux du Vignaux me disait qu'il avait trouvé deux officiers, l'un orléaniste, l'autre rienniste, tous deux lieutenants-colonels, que la lettre du 8 février a rendus rêveurs (2). On gémit de cet entêtement, et on admire le caractère qui entre lui et Dieu n'admet personne et se pose en sauveur. Ces deux lieutenants-colonels ont admis que le pays pourrait le prendre au mot et s'accoutumer à l'idée de se faire sauver par lui. Mais ceci implique la crise, l'abîme et le reste, toutes choses que nous députés avons le devoir de chercher à prévenir ; ceci nous supprime. Bien plus, entrant dans cet ordre d'idées, nous devons nous en aller ; car Henri V reviendra plus tôt.

On me dit que ce qui a frappé le plus Thiers dans le discours Castellane, c'est que Prim a été assassiné au bout de deux ans (3). Ça lui a fait froid dans le dos.

Boyer embête longuement, profondément.

Haentjens lit un manifeste bonapartiste : il demande l'appel au peuple.

On ne passera pas après lui à la discussion des articles. A demain.

(1) Le 27 février 1873 commença la discussion du projet de loi constitutionnelle examiné par la commission des trente. Le gouvernement et la commission, dont le rapporteur était le duc de Broglie, étaient tombés d'accord. Deshayes de Marcère, quoique né à Domfront, était député du Nord. Le projet, dans son article

premier, portait que le président de la République communiquait avec l'Assemblée par des messages et qu'il pourrait être entendu, mais que la discussion sur ce qu'il aurait écrit ou dit aurait lieu hors de sa présence. L'extrême droite (MM. de Castellane et de Belcastel) voulait que l'Assemblée résolût de ne pas se séparer sans avoir pourvu aux intérêts de la France, « par des institutions définitives » et, dans sa pensée, monarchiques.

(2) La lettre du comte de Chambord du 8 février 1873, datée de Vienne et adressée à Mgr Dupanloup. Voir Hanotaux, *Le Gouvernement de M. Thiers*, II, 221.

(3) Le général Prim, l'un des agents de la révolution qui mit fin au règne d'Isabelle en 1868, mourut assassiné le 30 novembre 1870.

XVII

28 février.

Mon cher ami, le coup de pistolet tiré hier par Castellane et qui a été l'événement de la séance, n'a pas grande portée : le jeune homme a été crâne. Au fond c'est l'idée Falloux : faisons une constitution ; offrons-la au comte de Chambord et, en cas de refus, au comte de Paris. Idée impraticable, hétérodoxe et présentée par un orateur sans autorité.

Le manifeste Haentjens, fait par Rouher, nous émeut plus (1).

Gambetta a parlé, langage et attitude à la Rabagas, suffisant pour mettre à *quia* M. de Broglie : il a rudement qualifié cette œuvre de châtés. Parmi nous, deux courants : Cumont, Depeyre, Chesnelong ont tendance à tout voter bleu, Kerdrel, de Meaux, Baragnon tendent à tout voter blanc. J'ai suivi des discussions qui ont duré jusqu'à quatre heures de suite, et sans que l'intérêt ait un instant languï. Eh ! bien maintenant je n'ai aucune perplexité pour juger le fond : il est ridicule, puénil et dangereux. Je voterai certaines dispositions sous forme d'amendement. Non sur le fond. Il me sera pénible de subir certains contacts. Je rougirai de mon voisinage peut-être ; mais je ne puis me résoudre à m'associer à l'agrandissement du pouvoir de M. Thiers et à l'organisation détournée de la république.

Savez-vous que le comte de Chambord, mécontent des critiques du saint Père, lui a écrit une lettre raide où il se déclare le plus soumis des catholiques en même temps

que le plus indépendant des souverains ! il y a fait part de ses devoirs et de ses droits avec une superbe qui surprendrait maint admirateur et susciterait maint critique (2).

Ceci est vrai, nous le savons des deux côtés. Pie IX a répondu nous ne savons quoi. Vraiment on peut se désoler quand on subit les conséquences de ce caractère tout d'une pièce et qui les ressent d'une façon plus douloureuse que ses amis de l'Assemblée ! Mais comment résister à l'admiration pour tant de grandeur et d'indépendance.

Je vous écris aux accents de Du Temple, à bâtons rompus. Plus que jamais ne montrez ma lettre qu'à vous quatre, Villeneuve, Pocquet, Philouze et La Grimaudière.

Du Temple fait une charge à fond contre Thiers : il dit de ces choses vraies qui font sa gloire parce qu'elles sont vraies et que nul ne dit jamais, parce que l'on trouve toujours que c'est impolitique (3). Hélas ! Pourquoi la fermeté est-elle ce qui manque toujours à l'Assemblée ? Qu'un homme habile tienne ce langage à propos et les Du Temple n'auraient plus de succès.

Le tapage est extrême ; le talent absent, Grévy est désolé (4).

L'orateur, de la vérité s'élève à l'absurdité. Après s'être indigné ici, l'avoir soutenu là, on prend le parti de causer. Tout à coup il finit en disant que Thiers *a trahi son bienfaiteur et renversé son roi légitime* et puis s'échoue à côté de moi.

Lorgeril vient et puis Belcastel serrer la main de Du Temple. Toute la gauche se lève et crie. Je ne puis me résoudre à serrer la main de cet énergumène. D'autres lui tresseront des couronnes. Pour moi je n'en ai pas le cœur.

Laboulaye parle ensuite afin de faciliter à la gauche le vote de la loi, rendu plus difficile pour elle depuis le discours de Gambetta.

Belcastel, Dezanneau, Keridec, Lorgeril tels ont été ceux qui ont félicité du Temple, ni plus ni moins.

Brisson parle contre la clôture.

Mille amitiés et ne livrez qu'aux quatre la lecture de cette lettre qui n'est, ne veut être que la photographie successive de ce que je vois, et la reproduction d'impressions qui souvent se contredisent.

Thiers dit qu'il parlera demain. La discussion générale continuera.

(1) Haentjens, bonapartiste, réclamait le suffrage universel, quel que fût le régime.

(2) Voir Hanotaux, *o. c.*, II, 221.

(3) Dans le *Courrier de Rennes* du 1^{er} mars, P. de la Bigne-Villeneuve écrit : « Une violente attaque de M. du Temple à l'adresse de M. Thiers a été l'occasion d'une véritable tempête... Une pareille diversion était-elle adroite et opportune ? Nous nous permettons d'en douter ».

(4) Grévy était le président de l'Assemblée.

XVIII

6 mars.

Mon cher ami, je pousse Ernoul de toutes mes forces à réaliser le desideratum de Pocquet (merci de sa bonne lettre). Ce fut à la fin du discours de M. Thiers mon exclamation personnelle (1). Mais l'idée conservatrice n'a pas fait un pas ! Etre doux pour les monarchistes, tendre pour les républicains peut amener cette union des centres si chère à M. Thiers. Mais le pays ! Est-ce que Barodet n'est pas le maître de Lyon (2), Labaddié de Marseille, Fourcand de Bordeaux, et la commune de Paris n'est-elle pas toute faite, le conseil municipal étant ce qu'il est ? Vain espoir ! La voix d'Ernoul, si elle trouve des échos dans le cœur de quelques amis et dans le pays, trouvera des cheveu-légers absolument affolés et la gauche de la droite (Cumont, Kerdrel, Baragnon, de Meaux, Lacombe) faisant sciemment ou innocemment les affaires orléanistes. Kerdrel est la loyauté même, nul n'en doute. Mais outre qu'il aime les popotages, il imite Berryer qui bourrait ses amis, caressait ses adversaires et avait horreur des ultras. Cela réussissait à Berryer ; Kerdrel échoue absolument dans ce rôle multiple. Tout le monde l'honore comme il mérite si bien de l'être. Mais il a perdu toute influence. En revanche il est égaré par M. de Falloux dont l'*alter ego*, Cumont, exagère encore les idées. Baragnon, qui est léger, et que Kerdrel admire, l'entraîne par son esprit, comme Cumont par sa froide dialectique.

En regard de ces exagérations qui veulent nous prouver

que le projet des trente ne favorise ni M. Thiers ni la république, et voudraient l'union sur leur propre terrain, se produisent les exagérations contraires. Il est bien difficile de garder la mesure entre les deux.

Hier Ventavon ayant retiré son amendement, Fresneau et Carayon le reprennent ; et les mêmes hommes qui demandent la responsabilité ministérielle, qui ont voté la constitution Rivet, votent la négation de la responsabilité ministérielle et la constitution Rivet (3) !

(1) Le discours de Thiers fut prononcé dans la séance du 4 mars.

(2) C'est ce Barodet qui sera élu en mai 1873 député de Paris, contre le candidat de Thiers, le ministre Rémusat.

(3) M. de Ventavon était député des Hautes-Alpes et membre de l'extrême droite. La constitution Vitet, d'abord dite Rivet, votée le 31 août 1871, déclarait que : « le chef du pouvoir exécutif prendrait le titre de président de la république française et continuerait à exercer, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, les fonctions déléguées par le décret du 17 février 1871 ». L'amendement Ventavon confirmait cette définition. Repris par Fresneau, il fut repoussé par 455 voix contre 89.

XIX

Samedi 15 mars.

Mon cher ami, mon voisin Savary (nous voisinons très peu, il a pris la bonne habitude de courir à travers l'Assemblée, et de me laisser tout à côté de d'Auxais ou de Saint-Germain avec lesquels je m'arrange infiniment mieux), Savary me disait jeudi : « Pourquoi n'avez-vous pas voté cette loi ? Je ne vous comprends pas. *Jamais vous ne retrouverez l'occasion de voter une loi aussi ridicule.* » Or Savary est un Grivart plus jeune et plus sociable : il dit tout haut ce que d'autres pensent tout bas. Cela vous donne la mesure de ces hommes de négation dont le double objectif est de se garer des rouges et des légitimistes, et qui nous haïssent peut-être plus qu'ils n'ont peur des rouges (1).

Cette peur cependant et la honte de leur coupable aversion inspirent en ce moment aux orléanistes de sages réflexions. Quand nos énergièmes se taisent ou qu'ils n'y pensent pas, quand les orléanistes peuvent oublier Du Temple et Franclieu, ils comprennent qu'ils ne fonderont

jamais rien sans nous. De là un rapprochement après la querelle. Ils ont bien aussi quelques remords, car enfin nous n'avions pas nommé les trente pour capituler devant M. Thiers ; je n'oublierai jamais que Grivart, me parlant de Barthélemy (2), me disait avec beaucoup de force et de vérité : il n'y a rien à faire à Rennes. Le nœud de la situation est ici. Quand l'Assemblée aura repris le gouvernement et forcé M. Thiers à gouverner avec la majorité, Barthélemy sera notre homme et non plus l'homme de nos adversaires... M. Thiers a été bien habile en nommant Fourtou... (3) mais la santé du petit homme dérange bien des combinaisons (4).

Ce que je vous disais au mois d'octobre, je le pense plus encore ; il y a entre M. Thiers et l'Assemblée un mariage. Le divorce est impossible. Le mariage ne sera rompu que par la mort de M. Thiers ou la dissolution de l'Assemblée. Que si M. Thiers avait le sort et la santé de M. Guizot, par exemple, s'il devait vivre 7 ou 8 années encore (5), la constitution de Broglie vivrait, le gouvernement personnel de M. Thiers ne pourrait manquer de continuer à s'établir, nous n'irions pas du premier coup à l'avènement légal des radicaux, car le gouvernement ferait les élections prochaines et les ferait comme autrefois l'empire. C'est une idée tout égoïste qui a contribué à troubler le centre droit ; et les fameux libéraux acceptent très bien d'être candidats officiels de M. Thiers. Une assemblée d'où les légitimistes seraient à peu près exclus, où les centres régneraient, où la gauche et l'extrême gauche arriveraient plus nombreux que le voudrait M. Thiers mais pas assez pour avoir la majorité, telle serait la probabilité. Ce ne serait que trois ou quatre années après que les radicaux envahiraient légalement le pays, tout cela peu à peu, graduellement, suivant une pente douce irrésistible. La santé compromise de M. Thiers dérange tous ces calculs : tout le monde s'accorde à dire, amis, médecins, etc., que le président est atteint gravement et qu'il mourra certainement avant que l'Assemblée puisse prononcer sa dissolution. Les uns disent qu'il a un commencement d'ossification, d'autres assurent d'infiltration du cœur. Ses jours sont comptés, il peut disparaître demain ; il ne vivrait pas au delà de six mois. J'ai adjuré Larcy,

Depeyre et Ernoul d'aviser, de faire en commun un gouvernement et de marcher : ils seront suivis. Prenons garde que le centre droit nous prime : nous ferions échouer le duc d'Aumale (6), mais cette lutte serait fatale au parti conservateur et tout à l'avantage des républicains. M'est avis que nous allons entrer dans les hasards et que, Dieu aidant, tout homme non prévenu reconnaîtra que les légitimistes ont seuls gardé la dignité humaine et l'honneur des principes. Leur terrain est le bon ; c'est même le seul bon. Si Henri V a une chance et un parti, il nous doit de lui avoir gardé l'une et l'autre. Je ne comprends pas que Kerdrel et La Borderie ne l'aient pas reconnu. Mais tous deux n'ont pas cessé, toute cette période, d'être colères et violents : on les fuyait. Ils diront bientôt, avec leur loyauté ordinaire, de quel côté était le sens commun (7).

En résumé, tant que cette Assemblée vivra, et si M. Thiers meurt avant qu'il soit longtemps, *rien n'est perdu*. J'aurais à vous dire bien des choses de détail, mais ce serait trop long.

(1) Le projet constitutionnel avait été voté le 13 mars. Savary était député de la Manche et « centre droit ». Hervé de Saint-Germain représentait le même département, mais il appartenait à la droite, quoiqu'il eût été candidat officiel sous l'empire. Alexis d'Auxais, lui aussi élu de la Manche, était de la droite monarchique.

(2) Préfet d'Ille-et-Vilaine.

(3) Bardy de Fourtou était ministre des Travaux publics depuis le 8 décembre 1872, il suivit Jules Simon dans sa retraite (18 mai 1873), puis fut rappelé par Thiers, comme ministre de l'Instruction publique et des cultes dans le cabinet du 19 mai 1873, qui vécut cinq jours. Cela ne l'empêcha pas d'entrer dans le ministère de Broglie le 22 mai 1874.

(4) Des bruits pessimistes circulaient sur la santé de Thiers : il avait subi une syncope qui effraya son entourage. HANOTAUX, o. c., II, 235.

(5) Thiers mourut en 1877, à 80 ans ; Guizot en 1874, à 87 ans.

(6) Le comte de Chambord interdisait au duc d'Aumale d'accepter le pouvoir.

(7) A propos des divisions de la droite, je puis citer quelques lignes d'une lettre écrite par La Borderie à mon grand-père et datée de Versailles, le 11 mars 1873 :

« Vous avez dû recevoir ce matin une longue lettre de Kerdrel, je pense tout ce qu'il vous écrit, et dans toute cette malheureuse affaire nous avons été constamment dans une entière communion d'idées et de sentiments. J'avoue qu'au milieu de tout ce désarroi c'est pour moi une sorte de satisfaction d'esprit (si ce mot peut être employé ici) de voir que les sentiments auxquels j'étais arrivé par ma propre réflexion se trouvent être exactement ceux du groupe de la droite où se trouvent les hommes qui ont été et sont

en relations plus intimes avec MM. Berryer et de Falloux, c'est-à-dire Kerdrel, de Meaux, de Ressayier, de Maillé, de Cumont... Hier soir, aux *Réservoirs*, le parti de l'abstention sur l'ensemble de la loi a été soutenu, non seulement par Baragnon, mais aussi par MM. Chesnelong, Ernoul, Larcy, qui font partie de la fraction avancée de la droite modérée, de celle qui fait en cette occasion campagne avec l'extrême droite. Contre ce parti de l'abstention se sont prononcés Dahirel et M. Lucien Brun, qui nous a fait une superbe théorie de l'inflexibilité politique et des grands résultats qu'elle doit atteindre. »

XX

[*Sans date.*]

La Fusion est faite : le 28 avril en a vu jeter les bases (1). Avant-hier le duc Pasquier nous l'a publiquement annoncé, invitant les défiants des deux partis à venir chez lui en vérifier les preuves écrites. Vous ferez cependant de cette nouvelle un usage discret ; c'est au moins mon avis. On peut le dire à tout le monde, non l'imprimer encore.

(1) Le 27 avril 1873 eut lieu à Paris l'élection de Barodet. Mgr Dupanloup préconisa aussitôt l'union de tous les conservateurs sur le terrain de la défense sociale et religieuse. Mais le billet de Carron prouve qu'en même temps une décision fut prise du côté des orléanistes qui, conduits par le duc Pasquier, se rallièrent résolument au comte de Chambord.

XXI

Samedi matin, 3 mai.

Mon cher ami, hier à Paris, chez Anisson, réunis au nombre de 25 environ, nous avons résolu que la commission de permanence garderait le silence et que les journalistes de nos amis expliqueraient la cause de ce silence. On pourrait la résumer dans ces mots que m'a dit Buffet (1), dans le train où j'étais à côté de lui : « Maintenant il faut peu de paroles, savoir ce qu'on veut, ne vouloir que ce que l'on veut, mais le dire et en poursuivre la réalisation avec une invincible ténacité ». J'ai été très content de cette conversation à quatre. Buffet, son secré-

taire, Ernest Dufeulle (qui a écrit dans les *Débats*, le *Journal de Paris*, un enragé monarchiste ; à ce propos un mot du comte de Paris à un collègue de qui je le tiens, un mot venu par hasard dans la conversation : *il n'y a plus d'orléanistes*, et il approuvait pleinement), Desbassyns de Richemont et moi. Buffet mettra sa propre nomination à l'ordre du jour le 19 et il a raison (2).

Je me suis accordé le plaisir d'aller ensuite confesser M. de Goulard (3). Figurez-vous un homme, très malade, sachant son mal et buvant pour se guérir quelques verres d'eau sucrée. Le ministre voit la France malade, et ne propose pour la guérir que des calmants insignifiants. Je lui ai dit de notre préfet toute la vérité... itérativement. Il n'a fait aucune réflexion. Puis j'ai pu à peine placer un mot, il m'a inondé d'une pluie de paroles avec prière de les répéter... M. Thiers a une intempérance de langage fâcheuse ; il s'est exprimé en termes malheureux sur l'Assemblée. Toutefois, mieux inspiré, ce matin, vendredi, au conseil des ministres, nous nous sommes prouvé facilement que l'Assemblée en a encore pour un an au moins... Le gouvernement déposera le 19 les trois projets de loi constitutionnels et la loi municipale. — Est-ce que vous avez la prétention que nous discussions ces projets sur l'heure ? lui ai-je demandé. — Oh ! non, certes. Nous vous demanderons la loi municipale dans le plus bref délai *avec la nomination des maires*, de façon que les conseils municipaux soient renouvelés dans le cours des vacances, du mois d'août au mois de novembre, et c'est au retour, à la fin de l'année, alors seulement que seront discutés les trois projets de loi constitutionnelle... — Il faut vous attendre, ai-je dit, que l'Assemblée ne laisse pas passer le discours de M. J. Simon... — C'est évident, je *voulais* donner ma démission, si M. J. Simon demeurait au ministère : mes amis m'en ont dissuadé... Je ne comprends pas comment Jules Simon reste... Nous nous attendons à ce qu'il s'en aille d'un moment à l'autre (tout cela est textuel). Et puis rien.

J'ai parlé avec toute l'énergie de la conviction de la culbute prochaine. Les conservateurs se sentant abandonnés et suivant cependant jusqu'au gouffre, les radicaux se sentant soutenus et devant être maîtres aux élections,

— soupirs du ministre, — de la presse, de cet *Avenir* (4) immonde qui a les tendresses de M. de Barthélemy. — Soupis encore. Et je suis parti laissant chez ce girondin l'impression que je suis un homme peu politique, sans doute.

Goulard fait tout ce que faisaient et Lefranc, et Picard (5), la volonté de M. Thiers. Il fait illusion aux conservateurs ; et en politique la pire de toutes les choses, c'est l'illusion. Ce n'est ni à un ministre ni à un autre qu'il faut s'attaquer à cette heure suprême. Ce sont là de petits moyens. C'est à M. Thiers. Il faut le faire avec toute l'habileté, comme avec toute l'énergie possible ; et j'approuve fort ce qui a été résolu chez Anisson-Duperron. 1° faire dire à nos amis de revenir le 15 ou le 16 au plus tard ; 2° décider une interpellation qui sera déposée le 19 à l'ouverture de la session sur la *politique générale*. On s'entendra sur qui la fera et la signera.

Malheureusement c'est la chose simple qui répugne le plus aux parlementaires fins et déliés.

Dans une nouvelle réunion tenue hier au 11° bureau, après la permanence, cette chose simple a été trouvée tout à fait impraticable, non par la majorité (nous étions 25 environ) mais par quelques-uns, et, cela est triste, par quelques hommes considérables.

Mettre M. Thiers en cause, y pensez-vous ? Mais c'est s'exposer à une défaite certaine ! M. Thiers a encore une grande popularité. Que dira le pays, si nous sommes battus ? Il dira que nous sommes des taquins, des hommes de passion, des brouillons !

Voilà ce qui me fait peur. On consent à entreprendre certains ministres et après avoir abattu et conquis des ouvrages détachés, on méditera l'assaut du corps de place, cheminant avec lenteur et science. Voilà le vœu des habiles, quand il faudrait pousser le cri de désespoir, montrer à la France toutes ses plaies, prouver que M. Thiers perd le pays, dire que, sauf la garde nationale, le retour à Paris, cette Assemblée lui a tout donné, rien refusé, se sacrifiant chaque jour pour le laisser plus libre. Voilà l'examen qu'il faudrait faire dans l'interpellation ; et que la France attend.

J'ai peur que tout cela ne se fasse pas ; alors c'est

pour l'Assemblée le déshonneur et pour le pays la ruine. Cependant j'espère encore. J'espère que les événements, plus forts que les hommes, les pousseront et que la crise salutaire qui peut sauver le malade, éclatera du vivant de l'Assemblée, presque malgré elle.

Jamais les hommes intelligents et honnêtes n'ont encombré à ce point une assemblée nationale. Jamais aussi peut-être, il n'y eut parmi eux plus d'énervement, moins de foi, de résolution, d'énergie, de sens commun.

Quelqu'un se lèverait et dirait à la France de le suivre, mais cela d'UN CERTAIN TON, la guerre sociale éclaterait, mais elle serait courte et tout serait sauvé ! Le comte de Chambord devrait être ce quelqu'un. Lui seul le peut, lui seul le doit.

Quant à l'Assemblée, je la respecte, je l'aime ; elle sera, je l'espère encore, l'instrument de salut...

Dimanche [4 mai], 2 h. — Vu Grivart. Voilà un homme qui ne veut pas du comte de Chambord, n'a pas renoncé au comte de Paris, tout en ne le croyant pas possible, ne veut pas de l'empire, et croit que le moyen de salut consiste à organiser la république qu'il n'aime pas et à laquelle il n'accorde aucune confiance.

Et comme je lui disais qu'un homme sérieux et de conscience ne propose pas à un pays malade un remède dont il n'attend rien, Grivart m'a dit nettement *qu'en faisant la république on ne s'engageait à rien.* — Vous êtes un homme de négation, lui ai-je dit. Nous sommes d'accord pour ne pas vouloir ceci ou cela ; nous différons sur ce que nous voulons. Il a cette conviction que le pays est monarchique et reviendra à la monarchie ; mais son roi, je l'ai vu, bien qu'il n'ait pas osé le dire, c'est Louis-Philippe II (6).

Cette race dans l'Assemblée est peu nombreuse, puisque les amis des princes eux-mêmes les déclarent impossibles ; mais ce centre droit n'est pas plus près de nous.

Voici mon programme : interpellation sur la politique générale, faite par un membre du centre droit si nous avons chance de réussir, par l'un de nous si nous ne pouvons qu'obéir au cri de notre conscience. Maintien du pacte de Bordeaux. Changements de préfets et magistrats. Le gouvernement étant devenu nettement conservateur, les

conservateurs laissés à leur pente naturelle vont à la monarchie et, n'en déplaie à Grivart, il n'y a qu'une monarchie.

Or Grivart croit le maintien du pacte de Bordeaux impossible et demande que l'on fasse la république. Il le fait, comme il nous le demande, à titre de *concession*. Me trompé-je ? Suis-je donc trop absolu ? J'appelle cela une *démission* ; et j'ai dit à Grivart que la droite irait peut-être jusqu'à s'abstenir, mais que jamais, au grand jamais, nous ne voterions pour la république.

Alors c'est la fin de la France, lui ai-je dit en le quittant. — Je le crois, m'a-t-il répondu.

Faites vos commentaires ; j'ai fait les miens.

(1) Sur la réunion chez Anisson-Duperron, voir la suite de cette lettre. Après la démission de Jules Grévy, Buffet venait d'être élu président de l'Assemblée, le 5 avril 1873.

(2) Le 19 mai était la date de la rentrée de l'Assemblée, après les courtes vacances de Pâques.

(3) M. de Goulard et Jules Simon démissionnèrent ensemble le 18 mai, à la suite du discours de Jules Simon à l'assemblée générale des Sociétés savantes, dans lequel, le 19 avril, il avait loué Thiers comme seul libérateur du territoire et fondateur de la république.

(4) Feuille paraissant à Rennes.

(5) Ses prédécesseurs au ministère de l'Intérieur.

(6) Le comte de Paris qui s'appelait, en effet, Louis-Philippe.

XXII

Dimanche, 25 mai 1873.

Mon cher ami, Dieu protège la France, et l'Assemblée nationale qui l'a invoqué publiquement, qui au lendemain de nos désastres, a fait un acte de foi éclatant — acte inouï en ce siècle —, l'Assemblée devait être appelée à être l'instrument de miséricorde. Cette pensée religieuse ne m'appartient pas ; elle circulait hier sur tous les bancs tandis que Buffet allait annoncer à Mac-Mahon la décision de la Chambre.

Thiers avait envoyé sa démission à 6 h. 1/2. Aussitôt le bon maréchal était touché chez lui pour l'informer que l'Assemblée le désignait déjà à sa place. Qui croira que M. Thiers a fait tous ses efforts pour détourner Mac-Mahon

d'accepter ? C'est pourtant la vérité ; et lorsque Buffet, vers 10 h. 1/2, s'est transporté chez lui il a trouvé notre nouvel homme agité, perplexe et, bien que tout fût arrêté, ne voulant plus. Buffet lui a dit que c'était une consigne qu'il lui portait au nom de la Chambre, il l'a posé en faction comme S. Siméon Stylite, et le brave maréchal a promis de ne pas bouger.

Il est plus facile de faire un gouvernement que de monter une maison. C'est même extrêmement facile. Maintenant il y a plus de chances pour que la maison marche mieux que le gouvernement ; d'autant que le nôtre (ceci ne peut se dire qu'entre nous) reposera sur un dualisme, représentera deux idées jusqu'à ce que celles-ci soient fondues en une, ce qui est nécessaire et le but de nos efforts.

Mac-Mahon se réserve le choix de son ministre de la guerre — Desvaux, dit-on ; ex-héros de juillet, mais repentant, homme hors ligne, à systèmes, un bloc, une manière de Louvois (1) ; il avait refusé Thiers, ne voulant composer en rien avec celui-ci, à plus forte raison lui servir de valet — plus le ministère de la marine.

Le monde financier demande *Magne* aux finances. Tout le monde consent. Magne serait l'homme d'affaires, le politique neutre ; c'est un trait d'union nécessaire avec ceux qui n'ont pas d'opinion.

Le centre droit et nous, nous nous partageons le reste. Le duc de Broglie aux affaires étrangères, Goulard reviendrait à l'intérieur, Depeyre à la justice, Bathie à l'instruction publique, La Bouillierie au commerce, Ernoul ou un centre droit aux travaux publics.

Tout est fait mais rien n'est annoncé jusqu'à ce que le maréchal ait homologué les choix. Je chercherai Ernoul quand l'indiscrétion n'existera plus, ce soir, et ce bon ami, je l'espère, me dira son exaltation. On parle bien de lui à l'intérieur plutôt que Goulard, et combien je l'aimerais mieux ! Mais je n'y compte pas.

Vous pensez bien que les jours préfectoraux de M. de Barthélemy (à Rennes, au moins) sont comptés. La Borderie et moi nous allons aviser sans perdre une minute. Voyez donc en commun si Pontallié peut rester ou s'il y aurait utilité à le remplacer (2). Il y aura une lune de miel au début entre nous et *tous* les ministres : il faut en

profiter. Dites-moi pareillement ce que valent, chacun en particulier, les sous-préfets, item les magistrats amovibles. Bref, donnez-moi un tableau indiquant les fonctionnaires à changer. Si l'épuration ne se fait pas, ce sera notre faute; et jamais, jamais le moment n'aura été meilleur pour faire le nettoyage. Et quand le nouveau préfet aura été nommé, n'ayons ni chevalerie ni paresse, entourons-le. Vous devriez vous-mêmes faire feu des quatre pieds, donner quatre feuilles au journal, et tous les jours, au lieu de deux, comme l'*Union de l'Ouest* à Angers, le *Courrier du Centre* à Limoges, etc. C'est un sacrifice pécuniaire momentané qui serait bientôt disparu; ce ne serait pas une peine, car rien ne serait plus simple que d'emprunter une page de plus aux journaux de Paris, de donner un feuilleton, de donner chaque semaine une revue financière, tous les mois une revue scientifique, littéraire, artistique; en ce moment les royalistes pourraient être utilement conviés à la propagande. Battez le fer pendant qu'il est chaud. Il y a partout ici une stupeur grande. On s'attend à quelque chose déjà. Si nous n'avions pas eu les difficultés deci delà que vous savez, la monarchie se serait faite hier tout aussi facilement et paisiblement que la chute de M. Thiers et son remplacement.

La gauche est accablée. Qu'ils sortent de leur bauge ces gredins, que la guerre sociale ait lieu, la peur nous amènera tout et fera la monarchie.

3 h. — Je viens de chez le maréchal. Ernoul que j'ai vu m'a répété le ministère qui vient d'être modifié et semble définitivement formé.

Affaires étrangères : De Broglie (centre droit).

Instruction, Cultes : Bathie (centre droit).

Intérieur : Beulé (centre droit); Pascal, sous-secrétaire d'Etat.

Justice : Ernoul (droite).

Marine : Amiral d'Hornoy (droite).

Travaux publics : La Boullerie (centre droit).

Finances : Magne.

Commerce : Desseilligny.

Guerre : Cissey, jusqu'à nouvel ordre.

C'est parfait, parfait, plus que parfait; et l'admirable c'est que tout le monde est content. Lambert - Ste-Croix,

orléaniste, exulte autant que nous. Et cependant Beulé et Batbie sont très près de nous. Le pays sera un peu surpris de voir Beulé, l'homme des beaux-arts, à l'intérieur ; nous qui le connaissons, nous savons que cet artiste est un homme extra-positif (3).

Grivart est absolument d'avis que Barthélemy doit aller se faire pendre ailleurs. Je lui ai demandé une démarche collective ; il préfère que nous agissions isolément. Ce sera d'ailleurs si facile que la solennité serait une superfétation.

Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en causant avec Grivart, j'ai tout à fait oublié notre fameuse conversation.

P.-S. — Avez-vous reçu ma dépêche et à quelle heure ?

(1) Le général Desvaux avait été nommé sous-lieutenant en récompense de son attitude dans les journées de juillet 1830. Carron lui a consacré quelques lignes dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, XIII (1895), 409. Ce général avait déjà été sollicité par Thiers, en mai 1871, mais il posa des conditions qui ne furent pas acceptées. Mac-Mahon, finalement, confia le ministère de la Guerre au général du Barail.

(2) C'était le secrétaire général de la préfecture à Rennes, depuis le 12 septembre 1870. Il resta en fonctions jusqu'au 6 décembre 1881.

(3) Beulé, normalien et athénien, était depuis 1860 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et, depuis 1862, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

XXIII

31 mai.

Mon cher ami (1). Ne croyez pas que nous soyons encore les maîtres auprès de nos amis : Pascal est le mauvais ange du ministère de l'intérieur (2). Partant le vieil esprit combat le nouveau. Mais notre préfet doit partir et partira. Toute adresse est mauvaise. Si vous croyez utile de tuer celle de Talhouët (3) avec une autre au maréchal, tuez-la ; et cette autre, celle que Pocquet m'envoie est parfaitement bien ; lancez-la. Tous ceux auxquels je l'ai fait lire la trouvent excellente.

Supprimer « *en effet* » au 8^e §, et mettre seulement délégué de l'Assemblée, etc.

Je ne fais que courir d'un ministre à un autre. La lutte est engagée entre Barthélemy, son père et tous les hommes

avec lesquels il a mené la vie joyeuse à Paris. Ces hommes sont nombreux et de toutes couleurs : ils forment une gamme de Belleville au faubourg St-Germain.

Pour vaincre nous avons de notre côté la morale, le bon sens et un groupe de sept députés, Grivart en tête.

P.-S. — D'accord sur toute la question : fonctionnaire.

La couleur orléaniste est celle qui caractérise tout le mouvement des préfets et sous-préfets.

Barbe-Mintière remplaçant Harscouët, il faudrait déplacer Duval (il refuserait et tout serait bien), puis, aidés du nouveau préfet, nous demanderions M. Villalard (4).

(1) Cette lettre est adressée à Léon Philouze.

(2) Pascal, déjà sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, auprès de Goulard, rentra dans les mêmes fonctions avec Beulé.

(3) Louis de Talhouët-Boishorant (1826-1902), habitant Amanlis et marié en 1855 à Marie-Anne Le Chapelier de Villejean, petite-fille du célèbre constituant. — Ou son frère Sévère (1832-1906), zouave pontifical, capitaine des Mobiles d'Ille-et-Vilaine, blessé à Champigny, demeurant à Maure. Le *Journal de Rennes* semble avoir fait le silence sur cette adresse.

(4) Barbe-Mintière fut nommé conseiller de préfecture d'Ille-et-Vilaine en remplacement du comte Harscouët, nommé sous-préfet. Fr. Duval, autre conseiller de préfecture, ne figure plus à ce titre dans l'Annuaire de 1874. Emile Villalard (1835-1916), licencié en droit, beau-frère de M. Pocquet, fut président de la Société de Saint-François-Xavier, secours mutuels pour les ouvriers, de 1869 à 1882.

XXIV

Dimanche 1^{er} juin.

Mon cher ami. M. de Barthélemy n'est plus préfet d'Ille-et-Vilaine : ç'a été décidé ce matin en conseil des ministres (1). Dites à Hippolyte (2) de vous communiquer ma lettre, celle que je lui envoie par ce courrier. Bien qu'un peu rétrospective, elle pourra vous intéresser. Quand je saurai le nom du successeur, je vous le télégraphierai sans aucune autre réflexion, sans commentaire. Barbe-Mintière ! Tel est le legs que nous fait M. de Barthélemy. Donnez-moi toujours vos impressions : et nous étudierons la situation, en général et en particulier, avec le nouveau préfet *qu'il sera bien intéressant d'entourer immédiatement.*

Je compte bien vous signaler à lui si, comme il est probable, je le vois ici avant qu'il aille à Rennes, vous trois, mes chers amis, et La Grimaudière, dont il devra mettre à profit le jugement et la sagacité (3). C'est affaire d'Etat. Si ce préfet encore inconnu débutait mal, ce serait peut-être vous quatre sur lesquels en devrait retomber la responsabilité.

P.-S. — Comprend-on ce Loysel qui vote bien le 24 mai et se déjuge le jour suivant en venant, *Brice duce*, demander le maintien de Barthélemy ?

(1) Ce n'est que le 10 juin 1873 que le comte de Barthélemy fut relevé de ses fonctions pour des « considérations politiques et administratives dont le gouvernement a dû tenir compte ».

(2) H. de la Grimaudière.

(3) La phrase est boiteuse, mais le sens est clair.

XXV

4 juin.

Quelle vie, mon cher ami ! Dépenser huit jours pour mettre ce gros homme à pied, est-ce une vie ? Car après la décision du conseil, que le duc de Broglie et Beulé avaient annoncée à Kerdrel et que je m'empressai de vous communiquer, notre ex-préfet a fait agir tant d'influences, multiplié tant de démarches soit directement soit par son père et sa mère que l'affaire a été reprise avant-hier et hier ; et si nous n'avions pas eu cent fois raison avec tant de résolution pour en témoigner... que serait-il arrivé ?

Mais après cette décision de dimanche (1), quoi qu'il fit, je n'ai jamais douté de notre victoire.

Le malheureux doit à son insistance d'avoir provoqué la nôtre (Grivart a été parfait, sans jamais se démentir) en telle sorte qu'offert partout, il a été repoussé partout, et qu'à cette heure il semble placé entre une démission et une révocation.

Son successeur ne sera ni M. de Rorthays ni M. de Barberey. M. de Rorthays aura une 3^e classe (je garderai tous vos secrets). Beulé que nous venons de voir, Bidard, La Borderie, Grivart, Kergariou et moi, nous a priés affectueusement de ne lui demander personne, ajoutant que le

successeur sera nommé très prochainement en conseil des ministres, et qu'il serait le meilleur du monde.

Je suis un peu fondé à croire que ce pourrait être M. de Blignières qui des Vosges est allé à La Rochelle ou à Angoulême et demande Rennes. M. Buffet m'en a fait un grand éloge.

Quel qu'il soit, disputez le nouveau préfet à la bande Pommelec, Martin-Feuillée et C^{ie} (2).

Je ne m'occuperai de la magistrature que dans une huitaine, Ernoul et son *alter ego* Merveilleux du Vignaux (3) étant tellement absorbés que toute entreprise de leur côté serait vaine avant que leur initiation soit complète. Tout se fera peu à peu avec toute la prudence mais aussi avec l'énergie désirables.

Il est bien temps que je reprenne mon assiette et que je me remette un peu au travail. C'est humiliant que de perdre autant de temps pour mener à bien une chose si simple en apparence. Vraiment il est plus difficile de renverser un préfet qu'un gouvernement.

Mac-Mahon, influencé par de Broglie, a été dur pour le général de Cisse (4). Celui-ci brusquement mis à pied lui a demandé quelques promotions ou décorations pour son état-major particulier. Le président lui a tout refusé. J'aurais voulu du moins que M. de Cisse laisse passer notre loi de l'aumônerie qu'il avait acceptée. Que sera M. du Barrail ? Et ne va-t-il pas nous susciter des embarras ? Bon père d'Hornoy, rapporteur, est bien dans la place, mais il est un peu poire molle, bon père d'Hornoy (Dom-pierre d'Hornoy).

(1) Voir lettre précédente. A. de La Borderie, qui marchait la main dans la main avec le colonel Carron contre le préfet Barthélemy, écrivait à mon grand-père, le 28 mai 1873 : « Je dis changement, car il n'y a point à espérer de le voir disparaître absolument de l'administration, il est trop bien avec Pascal. Ce qui est curieux, c'est que ses deux beaux-frères, M. de Lassus, notre collègue, et M. Lanjuinais désirent vivement sa destitution future ». Le comte Paul-Henri de Lanjuinais, qui devint en 1881 président du conseil général et député du Morbihan, venait d'épouser, le 12 février 1873, Marie-Alexandrine de Boisgelin.

(2) Le Pommelec était maire de Saint-Servan et conseiller général. Martin-Feuillée, avocat à Rennes, était président du conseil général.

(3) Député de la Vienne, magistrat sous l'empire, démissionnaire après le 4 septembre, siégeait à droite.

(4) Ministre de la Guerre, député d'Ille-et-Vilaine.

XXVI

Dimanche, 8 juin.

Confidentielle. — Mon cher ami, tout porte à croire que c'est M. Delpon, préfet du Morbihan, qui est nommé à Rennes (1). J'ai des renseignements nombreux sur M. Delpon, soit par nos amis du Morbihan soit par mon collègue Rodez-Bénavent qui connaît beaucoup sa famille et lui-même. De tout cela il résulterait que nous aurions un excellent préfet, religieux, d'origine et d'idées légitimistes, sage, prudent, très laborieux, n'aimant pas les coteries, le préfet rêvé, un bourgeois à fondement royaliste, propre à faire la fusion autant qu'elle est possible (jamais autant qu'elle est désirable), satisfaisant ainsi l'aristocratie sans effrayer la bourgeoisie. M. de Rorthays a passé pour être nommé. Je le tenais d'un ministre, de La Bouillerie. Et je l'avais annoncé, confiant dans son dire. Eh ! bien, mon cher ami, vous ne pouvez pas imaginer la colère de Grivart, l'irritation de Loysel, le mécontentement de Kerbertin (2) qui se trouvait dans la galerie des tombeaux (3). Ces gens-là (et à Rennes ils s'appellent légion) tolèrent un *noble* démocrate ; mais un *noble* légitimiste ! C'est le drapeau blanc, c'est la réaction, etc.

Aussi, me rappelant toutes vos réflexions sur M. de R., ne me dissimulant pas qu'on nous l'imputerait et que ses fautes ou son malheur retomberaient lourdement sur nous, je fus un moment fort effrayé et j'accepte comme un don de Dieu cette nomination de M. Delpon, à laquelle aucun membre de la députation n'a été mêlé (M. de Rorthays est nommé à Vannes).

Ce que je vous ai dit de moi-même, les amis de M. Delpon me l'ont dit hier avec autant de force et presque dans les mêmes termes : il faut *l'entourer* (4). Il le faut parce que c'est notre devoir et puis parce que son caractère manque un peu d'initiative (ceci est confidentiel), qu'il a besoin d'être soutenu, encouragé, poussé. Que ne dira-t-on pas de notre ingérence ? Peu importe. Il faut songer qu'aucune de nos voix n'a jamais, de temps immémorial, trouvé d'écho à la préfecture, que nous avons à

fonder le gouvernement de l'avenir et que, par grâce, vous trois, La Grimaudière, La Borderie, moi, nous nous trouvons merveilleusement situés socialement pour parler et nous faire écouter, étant ensemble à cheval sur les deux mondes (5) et voulant absolument qu'ils se connaissent mieux pour gouverner ensemble et d'accord avec le pouvoir.

Il ne faut songer aux ennemis que nous avons eus que pour nous pénétrer de cette pensée que nous en aurons d'autres et plus amers. Mais ce que nous voulons faire est nécessaire. Car il s'agit 1° de soustraire le gouvernement à l'influence jusqu'ici prépondérante de Martin-Feuillée, Duval (6), Pommelec, Miniac, etc. 2° de le garer des pointus dont les lumières n'égalent pas l'honnêteté, et dont l'impopularité tuerait le gouvernement ; 3° de lui montrer que la force est sur la double frontière de l'aristocratie et de la bourgeoisie, que c'est aussi la solidité, qu'il doit y établir sa place d'armes, mais toutes portes étant ouvertes à tous hommes de bonne volonté. Me fais-je bien comprendre ? Ce n'est certes pas un gouvernement juste-milieu que je rêve avec une muraille de la Chine tout autour, mais un gouvernement de fusion avec les idées légitimistes pour centre.

Dans un département aussi divisé que le nôtre tout préfet a la tentation d'être souverain absolu. Celui-ci aura-t-il la sagesse de faire de l'union et d'ajouter aux moyens de gouvernement usités, les fonctionnaires, cet autre moyen, des influences locales, des autorités sociales, des hommes de volonté acceptant son programme, c'est-à-dire l'idée religieuse et monarchique ? Il faut nous y efforcer.

Je suis très touché, très reconnaissant de votre épanchement. Je comprends à merveille votre réserve et votre combat intérieur. Mais la circonstance est tout à fait solennelle. Si, avec toute prudence et convenance bien entendu, nous ne profitons pas de cet avènement d'un préfet qui nous ressemble pour lui montrer le droit chemin, nous perdons l'occasion. Et la retrouverons-nous jamais ?

Au reste on m'assure que M. Delpon va venir ici et tout ce que je vous ai dit, tout ce que je pense, je le lui répéterai avec chaleur. A bien remplir sa mission à Rennes cet

homme peut mériter sa part de paradis. Il est notre arbitre en tant que préfet. En ce moment sa responsabilité est énorme et sa mission admirable. Et l'archevêque (7) ! Il faut qu'il le gagne sans se laisser agraffer, le respecter et le faire respecter, sans en faire jamais son directeur politique. Il doit se tenir à égale distance de Féart et de Caffarelli, sous ce rapport (8). Adopté le plan pour Villalard (9).

P.-S. — 2 h. Je viens de lire la *Correspondance de Berlin* : grave ! grave ! Très grave ! Impossible de distiller plus de fiel contre la France. L'avènement de Mac-Mahon y est présenté comme celui de l'ultramontanisme ; ses auteurs vont faire triompher don Carlos ; et en Italie Victor-Emmanuel n'a qu'à se bien tenir. Un autre article y est consacré à M. de Mun (10), nouveau Pierre l'Ermite qui prêche la guerre contre les ennemis du pape.

J'ai été à la *réception* de Mac-Mahon, où j'ai vu le comte Orloff (11), le gouvernement avait de grandes craintes, l'Europe commandée par la Prusse ne voyant Mac-Mahon l'*Ultramontain* qu'avec défiance, et tardant à le reconnaître. Ce péril est écarté. *Mais on peut craindre tout et s'attendre à tout.*

En même temps, *Paris-Journal*, avec un machiavélique talent, disloque ce matin le ministère. Les bonapartistes sont aux anges et machinent de vilaines choses.

(1) Delpon de Vissec fut nommé préfet d'Ille-et-Vilaine le 9 juin 1873. Il resta en fonctions jusqu'au 21 avril 1876.

(2) Gaillard de Kerbertin, procureur général près la Cour d'appel de Rennes.

(3) La galerie des Tombeaux, dans le château de Versailles, servait de salle des pas-perdus aux membres de l'Assemblée nationale.

(4) Le mot a été souligné au crayon rouge par le destinataire de la lettre.

(5) L'aristocratie et la bourgeoisie.

(6) Duval, directeur des forges et maire de Paimpont, conseiller général de Plélan, était président d'âge de la commission départementale. De Miniac était maire de Dol et conseiller général.

(7) Mgr. Brossays Saint-Marc.

(8) Féart, préfet d'Ille-et-Vilaine de 1858 à 1864, n'était pas l'ami de l'archevêque. Le préfet Caffarelli (1849-1851) était animé d'intentions bienveillantes, il fut député d'Ille-et-Vilaine de 1852 à 1869. Il fut directeur de l'Association bretonne. Il était neveu de Jean-Baptiste Caffarelli, premier évêque concordataire de Saint-Brieuc.

(9) Voir ci-dessus lettre n° xxiii.

(10) Sur les débuts de l'apostolat d'Albert de Mun, voir DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France*, 1951, p. 594.

(11) Le prince Orloff était ambassadeur de Russie à Paris.

XXVII

Mercredi 12, à la Commission de l'armée (1).

Mon cher ami, quelle tuile ! et combien douloureusement elle nous est tombée sur la tête ! Beulé a été déplorable (2). Enfin 60 voix de majorité dans une aussi mauvaise cause, c'est la preuve de la solidité du ministère.

La première idée de Broglie avait été de mettre à l'*Officiel*, hier matin, avant la séance, la démission de Pascal. Quelques intrigants, tels qu'en possède une belle collection le centre droit, guignant peut-être la place de Beulé, ont parlé contre et décidé le pauvre Beulé à payer d'audace. C'est en vain que, à la rue Colbert (3), tous moins un nous avons protesté que Beulé ne devait défendre que ce qui est défendable et jeter Pascal à l'eau : vous savez le reste.

Ce que je vais vous dire étant entré *ici* dans le domaine public, je romps le silence auquel j'avais été tout d'abord contraint.

Je vous ai écrit que Grivart, le 5 mai, m'avait déclaré, dans une conversation très curieuse, que la droite et le centre droit n'avaient pas la force de prendre le pouvoir, et qu'un ministère centre gauche, seul, pouvait sauver la situation.

Cette opinion, qui me parut absurde, fut jugée par le public de l'Assemblée comme vous savez. Or, le 13 mai, au soir, Casimir Périer était nommé aux affaires étrangères et Grivart à l'instruction publique. M. Blowitz, correspondant du *Times*, en reçut la nouvelle de M. Thiers avec mission de la publier le lendemain matin. Or le 14, dans la matinée, il reçut contre-ordre. L'indécision continua toute la journée, et puis Waddington fut nommé (4). Ainsi peut s'expliquer le subit engouement de Grivart pour la république et le centre gauche.

Il s'est assez bien résigné à la combinaison de Broglie, peut-être pour cette raison que son patron l'a voulu nom-

mer quelque part sous-secrétaire d'Etat. Mais le ministre auquel on l'offrait l'a refusé.

Morale : gardons-nous de démonétiser Grivart à Rennes, 1° parce qu'il est l'expression d'un milieu dont nous ne pouvons pas nous passer ; 2° parce qu'il n'a aucune idée politique et qu'ayant un bon appétit, il acceptera tout et de toutes mains, même des blanches mains de Henri V. Il fera toutes les grimaces possibles ; mais il acceptera. Gardez ceci pour vous trois et puis veuillez en amuser La Grimaudière.

Le général Cisse est nommé à Tours ; il fera comme Ducrot et ne donnera pas sa démission ; lui-même vient de me le dire.

Pascal aura pour successeur un secrétaire général, non un sous-secrétaire d'Etat (5). Très bien.

L'*Union* est-elle assez sotte de faire l'apologie de notre ex-préfet ? Un de nos collègues, étranger au département, vient de lui laver la tête dans une lettre raide.

Le ministère est trop mou : ils veulent trop ménager la chèvre et le chou. Il faudrait plus de poigne. Enfin nous le soutiendrons et le pousserons ferme.

(1) Datée par la poste du 11 juin 73, à Versailles. Le 11 juin était un mercredi.

(2) Il dit que le pays avait choisi l'Assemblée nationale « dans un jour de malheur ». Ses adversaires lui reprochaient en outre une circulaire très confidentielle, due à son sous-secrétaire d'Etat, Ernest Pascal, prescrivant aux préfets de s'enquérir de la situation financière des journaux et du prix qu'ils attacheraient à la bienveillance de l'administration. L'ordre du jour pur et simple, n'impliquant pas approbation de tous les termes de ces instructions, fut voté le 10 juin, par 368 voix contre 308.

(3) Siège de la droite modérée à Versailles.

(4) C'est, en effet, Waddington qui fut nommé ministre de l'Instruction publique par Thiers, le 19 mai 1873.

(5) Ernest Pascal fut nommé, le 9 août 1873, préfet de la Gironde.

XXVIII

Mardi 24 juin.

Mon cher ami. Dites à Philouze que Kerbertin peut nous susciter des embarras. Dans un groupe où se trouvaient trois députés, pendant son séjour à Versailles, Ker-

bertin s'est élevé avec force contre son frère, et, conséquence naturelle ! il est peu probable qu'il le présente pour succéder à M. Hammono (1). Je sais que le caractère de Kerbertin est connu à la chancellerie, et que ses présentations ne seront pas lettre d'évangile ; mais il n'en est pas moins grave que nous ayons à lutter contre lui dès le début. Dites à Philouze que je vais demain matin chez M. du Vignaux à son intention et que je ne désespère nullement de réussir.

Rien à faire pour M. Puget ; personnellement j'appuierai Le Testu présenté par Kerbertin parce que Letestu me le demande et que j'ai gardé un bon souvenir de mes rapports avec lui dans la mobile. Puis il ne faut pas considérer l'ordre judiciaire du même point de vue que l'administration.

En thèse générale tout jeune homme qui veut y entrer, doit être présenté par les chefs de la cour et du parquet et non point nommé par l'autorité centrale sans présentation. Le contraire entraînerait de graves abus.

Je relis la note qu'a faite et très bien faite M. votre fils, et *je retire tout ce que j'ai dit*. Evidemment un tel sujet, secrétaire de M. le Premier, est présenté. Mais j'ai pris un engagement en faveur de M. Le Testu, pas fâché d'ailleurs d'écraser Kerbertin de ma générosité.

On assure que M. Delpon vient ici à la fin de cette semaine. Je lui causerai, je vous le jure, aussi franchement que j'ai causé au comte de Chambord, et, sans le brusquer, je voudrais lui faire comprendre que jouer les Barthélemy par le temps qui court, c'est tout bonnement trahir son pays. Tel qui prétend à un commandement doit savoir porter le fardeau de la responsabilité. C'est lourd, c'est difficile, c'est amer (je l'ai éprouvé), mais rien ne doit vous arrêter pour bien faire. Si M. Delpon a voulu être préfet, qu'il soit bon préfet.

J'ai causé avec Bidard longuement. Bidard m'a dit que la situation respective des opinions à Rennes et de leur représentation par la presse l'avait beaucoup préoccupé déjà, de même que Grivart. Bidard parlera de Guérard à Bathie. Mais il ne croit pas à la transformation de *l'Ille-et-Vilaine*, puisque Martin-Feuillée et Brice sont vraisem-

blement co-propriétaires de Bochier et de Pinault. *Uno avulso non deficit alter redactor.*

Le remède c'est la fondation d'un journal centre droit : Bidard et Grivart y pensent sérieusement. Bidard surtout, car Grivart a la préoccupation d'un poste quelconque. Beulé à qui le duc de Broglie a voulu l'imposer comme sous-secrétaire d'Etat après la chute de Pascal, a refusé, préférant plutôt s'en aller.

Je suis certain de ce que je vous dis ; mais c'est peu connu et il ne faut pas que cette intrigue perpétuelle arrive au public par nous, légitimistes. Laissons le centre droit, qui a hérité des appétits immodérés de l'ancien centre gauche, se manger lui-même et se dévoiler seul. Donc c'est encore une confidence que je vous fais.

Je suis votre lettre pas à pas ; j'arrive au bout, et tout confus d'avoir si mal compris à la première lecture. Non seulement M. Puget est présenté mais il l'est en première ligne par M. Bécot (2). C'est bien différent. Mon engagement pour Le Testu me lie, mais je puis être battu.

Aujourd'hui séance émouvante. Notre intérêt c'est que Beulé ait un succès, loin de continuer à se diminuer, car s'il échouait, il serait remplacé par Bocher, l'orléanisme patent (3).

(1) Hammono était substitut du procureur général à Rennes. On sait que le procureur général était M. de Kerbertin. Le successeur de Hammono se nomma Hamel. — Paul Philouze, né à Rennes en 1836, docteur en droit, devint vice-président du tribunal de Saint-Brieuc puis juge d'instruction à Rennes. Outre ses travaux juridiques il a publié plusieurs volumes de poésies.

(2) Premier président de la Cour d'appel de Rennes.

(3) Beulé, interpellé au sujet du refus des honneurs militaires à des enterrements civils, fut approuvé par 422 voix contre 261. Bocher, député du Calvados, gendre du comte Alexandre de Laborde, était administrateur des biens de la famille d'Orléans depuis la levée du séquestre.

XXIX

Dimanche 20 juillet.

Un mot, mon cher ami, j'espère qu'il sera possible de faire venir en 2^e lecture dans cinq jours, vendredi, notre loi de l'aumônerie. Alors nous demanderions l'urgence. La loi serait appliquée sur-le-champ. L'affaire a bien marché hier (1).

Je ne vous écris plus faute de temps. Je commence à être exténué. Rien n'est encore mûr pour la loi municipale, et nous avons cru que le mieux est d'attendre. Nous pensons tout ce que vous me dites ; mais quelle application ? Quant à la question des maires, je regrette un peu que nous soyons forcés d'attendre. On trouvera un moyen terme entre la nomination par le pouvoir et l'élection par le conseil. Il n'y a aucune inquiétude sur l'affaire de demain. La gauche reçoit frottée sur frottée. Le centre gauche est absolument ahuri.

J'ai écrit au préfet, j'attends sa réponse.

(1) L'Assemblée avait voté, le 18 juillet, la loi de réorganisation de l'armée (en deuxième lecture). Le lendemain 19, par 405 voix contre 175, elle vota la loi de l'aumônerie militaire. M. Carron prononça un très élégant et substantiel discours. S. Denis, IV, 299. Le vendredi suivant tombait le 25 juillet.

XXX

25 juillet 1873.

Mon cher ami, je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait, Villeneuve, Philouze et vous, en insérant mon discours in-extenso ; au reste tout le monde m'a fait accueil, sauf 80 députés de la gauche que le nom de Dieu met en rage. En d'autres temps, il aurait été possible de faire arriver la 2^e lecture au bout des 3 jours réglementaires. Aujourd'hui ce serait imprudent. Tous, sauf Belcastel, nous le pensons. Je m'en suis avisé moi-même pendant la séance d'hier. Cette Assemblée qui se sentait frémir de respect au seul nom de Dieu, a maintenant une grosse minorité qui ne craint plus de rugir, et, hier, elle a protesté qu'on la surmenait et qu'elle n'entend pas dépasser une certaine mesure. C'est curieux à observer. Assurément la commission Keller (1) a fait sottise sur sottise ; elle a voulu mieux faire que M. Cornudet, auteur du projet présenté par le gouvernement et accepté naguère par J. Simon (2). La Chambre s'est cabrée. Une centaine de membres que vous savez, parmi lesquels d'Auxais, que j'aime beaucoup, ont signé le retour à ce projet Cornudet. Je ne les ai pas suivis, car il était à mon sens très grave de reculer ainsi en une telle question... De là la colère de

l'Union, la fureur de *l'Univers*. Nous voilà classés en catégories de catholiques, etc. Tout s'arrangeait cependant. Tolain avait rendu au vote son vrai caractère, sa signification réelle et son esprit. Le vote terminé sur ce discours avec le même nombre qu'a obtenu l'aumônerie (405), nous eussions tout reconquis, lorsque Cazenove, résistant à toutes les prières, toutes les considérations, n'écoutant personne, insoucieux de toute discipline, est venu faire sa proposition (3). Ça été un désastre. Il nous a divisés. Sur les 103 que nous sommes à l'avoir suivi, il y en a 50 qu'il a blessés en exerçant sur eux cette espèce de pression. Notez qu'un prêtre m'a dit être certain du mécontentement de l'archevêque de Paris. Cette obstination de Cazenove a engendré des querelles, des colères, des dissensions intestines. Quant aux blasphèmes de l'autre côté, rien, absolument rien ne les aurait empêchés de naître. Mais, encore une fois, ce n'est pas au lendemain d'une séance aussi mouvementée, dans une telle agitation que notre 2^e lecture peut se produire (4). Elle sera mise à l'ordre du jour aujourd'hui, mais à la suite, de telle sorte qu'elle se produira dix ou quinze jours après la rentrée. La prudence la plus vulgaire nous commande d'agir ainsi.

Il est bon et juste de s'élever au-dessus des tristes agitations de l'heure présente et d'envisager à la fois l'Assemblée, le gouvernement et l'avenir qui nous est réservé.

Cette Assemblée, d'ailleurs, montre une volonté, une énergie, un sens politique étonnant depuis le 24 mai. Elle sait se conduire et au rebours de ces deux dernières années, elle mène le gouvernement. Hier, elle a déclaré qu'elle avait une ligne et elle l'a suivie malgré les *ultras*. Cette vue d'ensemble qui n'est que juste, est consolante. L'instrument se perfectionne. Que dis-je ? Il a une âme, une intelligence, une volonté. Et tout cela grandit (5).

Dans le gouvernement un homme a de l'autorité entre tous, c'est Ernoul. Avec des défauts, dont il se corrigera difficilement, il sait ce qu'il veut et où il va. Il prend le pas sur le duc de Broglie. Le maréchal l'aime infiniment. Tous deux feront notre jeu.

C'est pourquoi l'avenir, malgré toutes menaces, tous périls, toutes craintes trop fondées, me paraît renfermer la monarchie dans 6, 8, 10 mois, pas au-delà de mai 1874,

ou bien la république avec la prolongation des pouvoirs du maréchal, ce qui amènera l'empire tout au bout. Ce dilemme a été conçu partout au même moment, personne ne l'a enfanté, il naît des entrailles de la situation (6). Et nul ne le sait mieux qu'Ernoul.

Et maintenant, hâtons-nous de partir et de reprendre nos forces. C'est tuant.

(1) La loi déclarant d'utilité publique l'église de Montmartre, en réponse à une demande du cardinal Guibert, qui remontait au 5 mars, fut votée le 24 juillet par 394 voix contre 164. Tolain fit un discours très hostile. Voir dans Hanotaux, *o. c.*, I, 72, les trois textes successifs du projet de loi qui vont en estompant la profession de foi.

(2) Ministre des cultes jusqu'au 19 mai 1873.

(3) A savoir que « l'Assemblée s'associant à l'élan de patriotisme et de foi se fera représenter à la pose de la première pierre ». Il recueillit 103 voix contre 262. Le *quorum* n'étant pas atteint, la motion retirée par son auteur ne fut pas évoquée au *Journal Officiel*.

(4) Celle de la loi Carron-Fresneau sur l'aumônerie militaire.

(5) Cet alinéa, encadré au crayon bleu par mon grand-père, a été utilisé par lui dans son article de tête du *Journal de Rennes*, le 28 juillet.

(6) Ce passage montre le danger des prophéties. C'est précisément en mai 1874 que le ministère de Broglie tomba.

XXXI

Versailles, 30 juillet [1873].

Mon cher ami, je pars dans quelques heures pour la Gascogne, bien content de prendre du repos (1). Très fatigué.

Quelle différence entre ce moment et celui où nous nous séparions au mois d'avril, divisés, agités, inquiets et à la veille des élections de Barodet à Paris, de Ranc à Lyon !

Préoccupés nous le sommes. Car à notre retour nous aurons à voir si les temps sont venus et si la monarchie est possible. Mais quelles que soient les hésitations, l'insuffisance ou les idées défaillantes de certains ministres, nous partons certains que les radicaux ne font plus courir au pays un danger immédiat. Notre union entre gens de

la majorité est convenable, que la France ne s'y oppose pas !

(1) La dernière séance eut lieu le 29 juillet.

XXXII

Lundi 3 novembre, 10 h.

Je ne vous ai pas écrit hier, ou plutôt ayant écrit j'ai déchiré ma lettre. Je l'aurais montrée individuellement à chacun de vous. Je n'ai pu me résoudre à une communication collective. On ne se doute pas de ce que nous souffrons. Un jour peut-être, on isolera un lambeau de phrase écrite ou une parole prononcée et retenue des tortures au milieu desquelles tout cela s'est produit. Si l'on n'avait pas la foi ce serait à en devenir fou (1).

Je conçois les réflexions de Philouze. Si je ne me trompe, j'ai dû en faire de semblables ou à peu près. Je suis donc bien à l'aise pour y répondre.

Oui, on s'étonne que la lettre à Chesnelong qui ne retire rien des déclarations apportées par Chesnelong, ait cependant coupé court à toute restauration monarchique. Hélas ! c'est nous retourner le poignard dans l'âme. On ne sait pas combien pénible a été le recrutement de la majorité monarchique. Pour avoir les (738 — 14 morts = 724 ; $724 : 2 = 362 + 1 = 363$) 363 voix, majorité nécessaire, pour obtenir 374 voix, 11 voix de majorité, il a fallu que les princes se fissent recruteurs acharnés, que l'on employât tous les moyens, que Rotschild achetât six journaux, que Mac-Mahon pesât sur du Barail et les principaux généraux. Si le comte de Chambord n'avait pas souscrit à la déclaration et consenti à revenir avec le drapeau tricolore, laissant planer une sorte d'équivoque sur la modification ultérieure, Ladmirault, Canrobert, Bourbaki, Ducrot, donnaient leur démission (pour ne parler que des meilleurs).

Voilà pour l'armée. Et c'est un ministre légitimiste qui m'a fait ces aveux. Mac-Mahon avait encore dit : Pour ce qui est de moi j'accepte le drapeau blanc. Mais s'il y a du

bruit dans l'armée, je préviens que je ne ferai pas tirer contre le drapeau tricolore.

On n'avait pas la majorité dans l'Assemblée sans la déclaration dite à Chesnelong. Tout cela est désolant mais c'est le fait. Le roi, pour avoir permis les tergiversations de l'*Union*, a provoqué l'incertitude et de là la demande des quatre lignes (2). Au lieu de confirmer la déclaration qui impliquerait l'équivoque, il crève le nuage sur un point, le point douloureux du drapeau : il n'en aura pas d'autre que le drapeau blanc. Alors il dénie l'intervention ultérieure de l'Assemblée.

A quoi bon le retour avec le drapeau tricolore, si bientôt après, sans que l'Assemblée intervienne sinon pour homologuer, il doit faire arborer le drapeau blanc ? Voilà ce que dit le centre droit.

Et non seulement il crève le nuage et dissipe l'équivoque à des gens qui la voulaient, mais il épaissit les ombres sur d'autres points : *conditions, garanties* (3). Il dépasse sa pensée, mais il permet, il rend possible les interprétations mauvaises. Puis il ne dit rien de ce parti royaliste si dévoué, de cette Assemblée, le seul moyen humain de son retour. Quelle douleur que cette défiance !

Il y a une logique des choses plus puissante que celle des idées abstraites. En raisonnant froidement, on s'étonne que cette lettre ait troublé une situation que la France voyait claire.

En jetant partout son regard, on voit et l'on finit par comprendre. Le frêle faisceau monarchique est brisé. A Dieu seul il appartient de faire revivre ce courant monarchique et de rendre possible le pur drapeau blanc, le seul possible pour Henri V.

Nous allons faire une organisation monarchique avec Mac-Mahon, à vie ou pour dix ans. Il préfère à vie et il semble que j'y ai converti Ernoul.

Des trois combinaisons, *statu quo*, Mac-Mahon prorogé, un prince lieutenant-général du royaume, on est forcé de revenir à la deuxième, qui est mauvaise. Mais nous n'avons que le choix des fautes. On va peut-être supprimer le mot république et l'appeler *chef du gouvernement français*, ou quelque chose d'approchant. Il y va de notre devoir et de l'honneur du roi, qu'il faut couvrir, de tout faire pour

que l'acte du roi ne soit pas le signal d'une crise horrible, où la France périrait peut-être. Il y a le roi qu'il faut aimer quand même, tout en le blâmant, le roi dépositaire du principe monarchique, auquel il faut rester attaché. Il y a le pays qu'il faut sauver et disputer aux radicaux. Le péril est plus grand parce que les conditions de la défense et du salut sont moins bonnes et combien moins bonnes ! Nous allons tenter de faire la digue la plus sérieuse, pouvoir à vie, loi contre réunion, coalition, etc. contre la presse, les maires nommés, deux chambres, tout un organisme monarchique moins le monarque et le nom du gouvernement. Quand la monarchie sera possible, Mac-Mahon disparaîtra volontairement.

Mais aurons-nous la majorité ? Vraiment, je ne sais : alors dans deux mois nous disparaîtrions. Messieurs de la marre de sang (4), en bonne logique, commencez à vous ouvrir les veines !

Ah ! mon cher ami, que Dieu nous assiste, nous aide, nous fasse connaître notre devoir !

P.-S. — Reçu lettre de Pocquet, j'y réponds. Je partage toutes les réflexions psychologiques de Pocquet, *toutes*. Mais je n'insiste pas, c'est trop pénible.

J'ai répondu à l'avance, et dans cette lettre, qu'il y a eu équivoque en ce sens que revenant avec le drapeau tricolore le roi a dit qu'il se réservait etc. — voir le procès-verbal des neuf (5) — *tout en n'admettant pas d'autre solution définitive que le drapeau blanc*. Cette réserve il l'a gardée dans son cœur avant de la produire comme la foudre ; et il a été si loin de la dire à Chesnelong que cet honnête homme a pu lui dire en le quittant (je vous le dis, ne le répétez pas, vous n'y gagneriez rien ; nous y perdrons tous) : Monseigneur, c'est le drapeau tricolore. — Non, non, je ne dis pas cela, vous avez ma déclaration, ne l'outrepassez pas.

Il a été très près du tricolore, puis il s'en est éloigné, indigné contre lui-même et, à vrai dire, sa lettre est une protestation contre sa propre prétendue faiblesse, prenant Chesnelong à témoin (honneur insigne à ses yeux royaux !), bien loin d'être un désaveu. Brun, Carayon, Cazenove, qui étaient là (6), ont carrément couvert Chesnelong. Voilà la vérité.

Savez-vous quelle a été la faute ? Ç'a été de n'avoir pas publié le procès-verbal des neuf, immédiatement. On le voit trop tard. Notre malheur, c'est que pour couvrir Chesnelong, il faudrait découvrir le roi. Comme c'est triste !

Chesnelong est admirable. C'est un héros ; et personne ne le sait mieux que le roi. Néanmoins, j'ai fait part à Cazenove de l'observation de Pocquet.

[Lettre accompagnant la précédente :]

Rennes, 6 novembre 1873, 7 h. du soir.

Mon cher Barthélemy (7), je vous expédie, comme c'était convenu, la lettre de Carron. Je viens de causer quelques instants avec Durocher, qui m'a donné certains renseignements concordant avec ceux de notre ami Emile. Ainsi, il est positif que le duc d'Aumale, d'accord avec Rothschild, avait acheté *de ses deniers* et à *haut prix dix-sept* voix dans le centre gauche pour faire proclamer la monarchie.

Il faut être juste : les d'Orléans se sont comportés carrément et honorablement dans cette affaire. Il est triste d'avoir travaillé en vain.

J'espérais, en attendant à ce soir, vous donner la nouvelle de l'élection du président de l'Assemblée. Si je l'ai avant de fermer ma lettre, vous allez l'avoir.

P.-S. — Buffet est élu président par 384 voix sur 396 votants, toute la gauche en masse s'est abstenue. On croit que le bureau est celui de la majorité avec de Chabaud-Latour, M. Vitet.

Dans la séance d'hier, Thiers s'est levé pour appuyer la motion d'Eschassériaux (8) pour l'appel au peuple. On a ri et voilà tout. — P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE.

Vice-présidents :

Martel : 404 ; Benoist d'Azy : 377 ; de Goulard : 365 ; Chabaud-Latour : 360.

(1) Entre cette lettre et la précédente était intervenue la fameuse lettre du comte de Chambord, datée de Salzbourg le 27 octobre 1873 et adressée à M. Chesnelong. Le prince s'y refusait « à devenir le roi légitime de la Révolution... Je ne rétracte rien, je ne retranche rien de mes précédentes déclarations. Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain... Je

veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain... J'ai conservé intact, pendant quarante-trois ans [donc depuis la chute, et non la mort, de Charles X] le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés... Je suis le pilote nécessaire... ». Certains remarquèrent que le prince ne s'y déclarait pas pour le drapeau blanc personnellement, mais par personne interposée : à qui eût été assez osé pour persuader à Henri IV de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry, il eût répondu : « Prenez mon drapeau blanc... »...

(2) En dernière analyse le duc Pasquier avait accepté la formule suivante, assurant qu'il ne serait pas désavoué par ses amis orléanistes (centre droit) : « Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale. » S. Denis, IV, 354.

(3) « On parle de conditions... on veut des garanties ! En a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes (Mac-Mahon) ? »

(4) Ces mots visent les ultras.

(5) C'est la commission des trois fractions de la droite qui avait dirigé cette négociation. Le général Changarnier la présidait. Liste dans HANOTAUX, o. c., I, 147.

(6) Ils accompagnaient Chesnelong, à Salzbourg.

(7) Cette lettre est adressée à mon grand-père, à la Moinerie, Cesson, près Rennes.

(8) Le baron Eschasseriaux, président du groupe de l'Appel au peuple, avait été député pendant toute la durée du second empire et continua de l'être après la guerre. C'était un bonapartiste avéré.

XXXIII

Fourens par Moulon (Gironde), 2 décembre 1873.

Chers amis, j'ai reçu l'aimable mot de Philouze et la bonne lettre de Pocquet : je réponds à ce que m'écrit Pocquet.

Toutes ses réflexions sur le prince me semblent rigoureusement vraies et je les partage.

Oui, la discussion sur la prorogation a été pitoyable (1), notre action gênée, notre attitude illogique, ce que nous avons fait absurde et même sans loyauté. Vainement nos doctrinaires veulent-ils se tromper eux-mêmes. Le duc de Broglie est peut-être le seul qui soit de bonne foi, voulant faire une monarchie sans monarque. Mais ce que Pocquet craint n'est pas chimérique : la majorité de la droite modérée, une bonne partie tout au moins devient révolutionnaire ; elle n'a pour le prince que des injures. Et depuis le 27 octobre cette attitude de colère est plus

accusée que jamais (2). Faute impardonnable ! Car peut-on vraiment blâmer le roi de se défier de tels partisans ; ils veulent l'encager, presque le tondre et le raser, comme l'a dit Pasquier. Alors le roi retourne aux gens de son cœur, aux cheveu-légers, ce qui n'est pas le moyen de se rapprocher du pays. Car le pays ne pardonne à cette fraction de la droite ses sentiments royalistes qu'en raison de quelques sentiments révolutionnaires dont il salue le germe avec une joie diabolique.

Constituer un groupe qui donne confiance au roi sans effaroucher le pays, telle est l'obligation de l'heure présente. Il faut le faire avec la gauche de l'extrême droite et la droite de la rue Colbert. Ernoul (3) en est le chef indiqué et je lui ai écrit en ce sens, il y a trois ou quatre jours ; avec lui, Chesnelong, Tarteron, Merveilleux, d'Auxais, votre serviteur et vingt ou trente autres.

Ainsi, nous forcerions la droite modérée soit à se rectifier, soit à se laisser absorber par nous ; nous obligerions une vingtaine d'entre ces messieurs à s'en aller au centre droit ou à subir notre influence. Nous pomperions une trentaine de cheveu-légers parfaitement raisonnables et qui sont à l'extrême droite en défiance des froideurs de la rue Colbert.

Mac-Mahon n'a fait que son devoir en refusant de ne pas prendre au sérieux son propre gouvernement ! Pouvait-il approuver que son ministère s'engage à travailler pour la monarchie ? Alors, pourquoi les sept ans ? En retour, il met Depeyre à la place d'Ernoul ; Depeyre, un honnête homme et un franc royaliste. Larcy à la place de la Bouillerie. Larcy, presque un cheveu-léger.

On dit : Mac-Mahon peut tout. C'est vrai. Mais encore bien que je croye au monarchisme de Mac-Mahon, je suis certain que son point d'appui, c'est la droite. Et si la droite est habile, elle peut forcer le maréchal à laisser faire la monarchie, en tout cas il ne peut rien sans elle. Situation excellente.

Maintenant, quand l'heure viendra, il faudra que le roi nous aide, cela est bien clair. Il faudra qu'il s'y prépare. Nous avons un mois (le temps du budget) pour nous préparer à patauger. S'il sait apparaître comme le *deus ex machina* avant la discussion elle-même des lois consti-

tutionnelles, la monarchie peut se faire. Plus elle tardera, moins vite elle se rendra possible, plus laborieux sera l'enfantement. Nous avons pu le faire sans coup férir. Nous ne la ferons plus sans coup férir.

Je vais m'occuper des questions de personnes, Villard en tête.

(1) La loi du 20 novembre avait fixé à sept ans la durée des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Pour l'extrême droite, rien de définitif n'avait été fait par cette décision. Pour les autres, elle avait valeur de loi constitutionnelle.

(2) Martial Delpit écrivait de même dans son *Journal* : « La colère est grande ici contre le comte de Chambord ». HANOTAUX, o. c., I, 258.

(3) Ernoul venait de quitter le ministère de la Justice et avait été remplacé par Depeyre, du même parti.

XXXIV

Dimanche 21 décembre 1873.

Mon cher ami, vous avez là une lettre que j'ai envoyée au Journal hier soir et qui va au-devant de la vôtre. Je regrette beaucoup d'avoir été initié aussi tard à cette petite difficulté. Si j'avais pu enlever l'estampille le 27 octobre au matin, nous l'aurions et on ne pourrait nous la retirer. Au contraire, à l'heure qu'il est, Baragnon (1) a lu l'*Almanach* lui-même et lui-même a refusé l'estampille.

Je ne me dissimule pas les embarras matériels que présente la transaction proposée. Pourtant cette transaction est le seul moyen d'empêcher un conflit. Voudriez-vous qu'un membre de la droite, moi ou un autre (peu importe !), interpellât le duc de Broglie, comme j'aurais interpellé Goulard. Mais la conséquence certaine, c'est la dislocation de la droite, la mise en minorité du cabinet, sa retraite, peut-être la retraite du maréchal et, au bas mot, l'avènement du duc d'Aumale. Sur toute question, petite ou grande, le jour où le maréchal n'aura plus que les centres, il est bien près de mourir, et ce danger ne répugne pas à l'extrême droite. *L'Union* y court avec un sans-souci qui tient de la folie.

Le cabinet ne peut sévir contre la droite, ayant adopté son programme et comptant Larcy et Depeyre parmi ses

membres. Mais si la droite l'attaque sans qu'il puisse se défendre, comment peut-il punir bonapartistes et républicains quand ils lui manquent ? Dans ces conditions, le gouvernement est impossible ; la planche par laquelle nous voulons faire passer la monarchie, quand nous le pourrons (hélas !) craque et casse. Plus de maréchal, plus de moyen légal et humain de rappeler Henri V. Notre devoir est donc d'observer une grande prudence et de transiger non sur nos principes, mais sur des manifestations inopportunes.

La presse, ce me semble, doit éviter deux écueils ; celui de se taire tout à fait sur la monarchie, ce qui pourrait être considéré comme une abdication définitive, et celui de forcer la note, ce qui autorise la manifestation de la note adverse et, partant, le gouvernement est forcé de taper à droite comme à gauche, s'il ne se résout pas à mourir sous les coups de tout le monde. C'est une question de mesure. On peut y arriver en ayant à la fois et toujours devant les yeux : 1° la monarchie, ce port nécessaire du pays (moyen de ne pas manquer à ses principes) ; 2° le radicalisme ou l'aumalisme où nous tomberons nécessairement si Mac-Mahon tombe (moyen de ne pas perdre de vue le danger).

C'est pourquoi je me garde de compromettre Mac-Mahon, je le garde, je l'entoure. Il me suffit qu'il soit embastionné dans les monarchistes, que les bonapartistes soient hésitants et les républicains mécontents. Cela me suffit et je sais bien que cette attitude demi-secrète me met moins loin de la monarchie que si je criais à tue-tête : vive le Roi. Vous, soyez moins discrets ; c'est de droit, mais pas beaucoup moins, car le jour où l'on vous mettrait au violon, l'un et l'autre, tout espoir d'arriver à la monarchie serait perdu. Nos coreligionnaires nous laisseraient au violon.

A plus forte raison que toutes les précédentes, cette lettre est tout à fait intime.

(1) Nnma Baragnon était, depuis le 26 novembre 1873, secrétaire d'Etat du duc de Broglie au ministère de l'Intérieur. Sur le refus d'estampille à l'*Almanach* du Journal de Rennes, voir ci-dessus les lettres des 6 et 11 décembre 1872.

1874

XXXV

10 janvier 1874.

Mes chers amis. Je voudrais débrouiller un peu l'écheveau dans lequel nous sommes pris. Avant-hier, il y a eu manœuvre habile, mais malpropre de la gauche, laisser aller coupable de 132 membres de la majorité, faiblesse extrême et affolement du cabinet, en sorte que l'Assemblée demeurée sans direction a perdu la tête (1).

Il aurait fallu deux choses simples, ou bien que l'on prouvât que l'ajournement Franchieu était la négation absolue de la loi, et alors il fallait discuter au fond la proposition Franchieu loin de la traiter sans débat comme une question préjudicielle, ou bien que le rapporteur demandât le renvoi à la commission pour en délibérer, ce qui est le droit. Dans les deux cas, on atteignait hier et cette pitoyable affaire n'avait pas lieu.

Mais le cabinet entier, Baragnon compris, a été vide d'idées et de résolution. Hier, tous sont revenus plutôt comme des victimes attendant le bourreau que comme des hommes d'Etat sachant ce qu'ils veulent et bien en possession d'un rôle directeur. En acceptant, sans mot dire, l'ajournement à lundi (2), ils ont accentué leur état et notre misère.

A cette résignation, deux raisons : l'insuffisance de Broglie et les divisions intestines du cabinet.

De Broglie, je vous l'ai dit, n'est point ce traître affreux que plusieurs pensent, Ernoul se porte témoin de sa loyale vigueur dans la campagne monarchique. Il y a été carrément. Mais il est mobile comme un homme sans base ni assiette politique. Après la lettre (3), il s'est retourné vers le décennat ou le septennat et, comme il n'a ni foi ni amour pour les pointus, il avait sourdement imaginé de couper la droite à son dernier quart : exclusion de sa

majorité une quarantaine de cheveu-légers, combler cette lacune par l'agrégation d'autant de membres du centre gauche, telle était sa prétention. Je n'ai pu l'admettre que sur la foi d'un témoin irrécusable, tant elle me semblait sotte ! Il faut ne pas connaître les cheveu-légers pour vouloir exclure quarante d'entre eux : quinze à vingt tout au plus impossibles, les autres sont excellents. Il faut bien moins encore connaître le centre gauche pour croire à la bonne foi des Raoul Duval, des Caillaux, Passy, Wilowski, Brice, etc. Cette tentative sournoise de conjonction des centres a couvert de ridicule le pauvre duc. Il est absolument jobardé par le centre gauche, et voici que les colères d'extrême droite se trouvent justifiées ! Le duc n'a pas trahi car il a tenu toujours ce qu'il a promis, seulement il ne veut pas de l'extrême droite, bons et pointus, ce qui légitime notre mécontentement. Jamais l'Union des droites, *l'unus pastor* et *l'unum ovile* n'ont été plus nécessaires.

2° L'élément bonapartiste du cabinet, Magne, du Barail, Deseilligny, est actif, il conspire. Ce cabinet n'a pas d'homogénéité. Et il ne peut malheureusement pas en avoir eu égard à la majorité parlementaire que tout cabinet représente. Mais de Broglie est débordé. Depeyre n'a pas remplacé Ernoul, Ernoul, la puissance intérieure du cabinet du 24 mai, comme de Broglie en était la puissance apparente et extérieure.

Dans cet incident, Franclieu a précipité une situation qui n'avait pas d'équilibre. Voilà la vérité.

L'anarchie est à son comble.

Un groupe de jeunes, Raoul Duval, Gouhilou, Castellane, piétinent sur de Broglie à terre et se proposent pour le remplacer.

Les bonapartistes sont pleins d'ardeur. C'est à peine si Rouher peut les retenir. Ils courent à la conquête de l'Assemblée. Certaines consciences faciles se livrent à eux sans combat, plusieurs font les coquettes. Les prudents n'ouvrent plus la bouche que pour maudire les légitimistes. J'ai vu Brice en colloque amoureux avec une tentation bonapartiste. Le bruit court qu'il l'a cherchée ; Brice, l'un des signataires à Bordeaux de la proposition de déchéance !

Qu'en sera-t-il ? J'ai dit à Depeyre que si le cabinet

reste, il sera très amoindri. S'il fait place à un autre, qui peut le former ? Est-ce Goulard ? Alors c'est un pas vers le centre gauche, la droite tout entière ne sera pas loin d'entrer dans l'opposition. Non que Goulard ne soit bon et charmant et n'eût voté la monarchie, mais il est mal accointé, mal créancé.

Le centre droit a pris cette résolution hier soir, à cinq heures, de proposer lundi à l'Assemblée de revenir sur son vote, et pour consolider de Broglie, de faire déclarer à celui-ci que le septennat est ferme, sérieux, à l'exclusion de toute compétition, quelle qu'elle soit. Les cheveu-légers admettent le premier point, repoussent le second. Et ils ont raison. Cette déclaration semblerait une provocation à la droite. Nous avons voté le septennat comme le vestibule de la monarchie. Nous obliger à dire que nous ne serons pas monarchistes pendant sept ans, c'est impossible. Aux lois constitutionnelles, ce sera différent : car, pour moi si l'on biffait le mot république, si la thèse de Janicot (4) était réalisée (c'est celle d'Ernoul aussi) ce serait une tout autre chose.

Grande réunion aux Réservoirs, à cinq heures.

On m'obsède pour aller aux cheveu-légers, sous prétexte qu'hier, à six heures de relevée, ils ont quasi mis Franclieu à la porte. C'est vrai : Franclieu a été seul de son opinion et tous ont été indignés : il a donné sa démission. Mais il ne me suffit pas que du Temple, Dahirel, Franclieu, fassent les stylites ; il faut que la purgation continue. Au vingtième, nous ferons une croix. Alors on n'appellera plus la droite ce groupe ridicule.

Six heures un quart. — Je sors des Réservoirs. Bonne réunion. Le cabinet avait imaginé de se faire réintégrer à l'*Officiel* de lundi matin ; et il aurait fait sa rentrée par une exigence et une déclaration. L'exigence est admise par nous : elle doit consister en la remise immédiate à l'ordre du jour de la loi des maires. Nous réprouvons la déclaration. Toute affirmation du septennat, dont elle aurait été le gros morceau, peut être un danger, car c'est la question du gouvernement remise sur le tapis, un pas vers l'organisation de la république.

Toute la droite et une bonne partie du centre droit ont déconseillé cet acte ; on a dit du même coup aux ministres

que toute tentative de cet ordre pourrait leur coûter cher : s'ils veulent la risquer il faut que ce soit avec lois constitutionnelles.

Donc lundi, au début de la séance, un compère de la droite questionnera le cabinet sur les motifs de sa retraite. Celui-ci dira son exigence et la loi des maires sera mise à l'ordre du jour de mardi ou de mercredi. De Broglie sait qu'il ne doit pas s'aventurer à causer politique. Peut-être sera-t-il poussé à sortir de la question ; et alors on peut tout craindre, car de Broglie est timide, maladroit par conséquent, et s'il est passé maître dans l'art de prononcer un discours préparé, il est faible dans l'improvisation et la riposte.

Nous aurons donc vraisemblablement le replâtrage (5). Nous ne pouvons que courir des bordées en évitant les récifs jusqu'à ce qu'il soit possible d'atterrir au port. Tâche difficile et ingrate ! Quand le *pilote nécessaire* nous aidera-t-il ? Nous pouvons demander, espérer le miracle, mais qui pourrait prétendre que nous avons *droit* au miracle ?

Les réunions des Réservoirs sont reprises. Désormais, elles seront périodiques.

(1) A la séance de rentrée, le jeudi 8 janvier, le marquis de Franclieu demanda l'ajournement de la loi qui conférerait au gouvernement la nomination des maires et à laquelle le duc de Broglie tenait. La motion Franclieu fut adoptée par 268 voix contre 226.

(2) Lundi 12 janvier 1874.

(3) Celle du comte de Chambord du 27 octobre 1873.

(4) Directeur de la *Gazette de France*, monarchiste.

(5) Il n'y eut pas de replâtrage autre que celui auquel avait procédé le duc de Broglie le 26 novembre 1873. Ainsi modifié, le ministère se maintint jusqu'au 16 mai 1874.

XXXVI

Versailles, 6 février 1874.

Mes chers amis, Carron et moi nous avons été appelés pendant la séance chez Baragnon, pour voir les propositions du préfet pour les mairies des chefs-lieux de canton et d'arrondissement (sauf l'arrondissement de Saint-Malo).

Il y a eu quatre ou cinq maires changés, entre autres : à La Guerche, M. *Chaumet* (très bon) à la place de Piard ; à Retiers, M. *Bardoul* (très bon) ; à Mordelles, M. *Paul de Farcy* à la place de Veillard ; à Saint-Aubin-d'Aubigné, M. *Lecoq*, notaire, l'ancien concurrent de Courtois pour le conseil général ; à Antrain, M. *de Guitton*.

De plus, à Montauban, Pipriac et Guichen, où le préfet représentait les maires actuels tout en disant qu'ils ne valent rien, mais en déclarant qu'il n'en peut trouver d'autres, sur notre affirmation que certains maires (Trouëssard, Lelièvre et Guillot) non seulement ne valent rien, mais sont positivement détestables (1), Baragnon s'est écrié : Eh ! bien, faites une corne au nom de la commune, nous ne les nommerons pas ; nous ne voulons pas nommer des drôles ; nous aimons mieux laisser les communes sans administration définitive, sous la gouverne du plus ancien conseiller municipal.

Carron et moi avons fort approuvé cette résolution ; par là du moins ces *drôles* (comme dit Baragnon) sont au moins tenus en échec et dénoncés aux populations, et si les conservateurs peuvent reprendre un peu courage, il est à espérer qu'on pourra arriver à former de moins mauvaises administrations municipales, au moins après le vote de la future loi organique.

Vous savez aussi, je suppose, que M. Guérard a reçu l'ordre de ne plus écrire dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine*, c'est fait. Je ne sais quel effet cela produira sur Pinault, que j'ai vu hier ici quelques instants, et qui pleure un peu son rédacteur. Du reste ledit Pinault est un *zog*.

Enfin, autre bonne petite nouvelle pour vous seulement. Ce M. Anquetil, nommé à Vitré (sans que je l'eusse pu prévoir) était, d'après les renseignements à moi fournis par mes collègues de l'Orne, une fort mauvaise acquisition, surtout très positivement un anticlérical. A Vitré, c'était une recrue et un allié pour nos adversaires. J'ai tant fait des pieds et des mains que ce monsieur ne nous viendra pas et j'ai promis qu'on nous donnera quelque un de bon, probablement M. Jartel, aujourd'hui à Châteaubriant (2).

Voilà un petit paquet de bonnes nouvelles. Il est sûr

que ce ministère-ci marche plus et mieux que celui du 25 mai. — ARTHUR DE LA BORDERIE.

(1) Trouessard fut remplacé par Legault, et Guyot par Plaine-Lépine.

(2) Jartel, procureur de la République à Châteaubriant, fut, en effet, transféré à Vitré, à la place de Trévédry.

XXXVII

Lundi 23 février 1874.

Cher ami (1), réponse brève à toi et à Pocquet.

Je me garderai de donner maintenant aucun conseil à Pocquet. A Pâques, je lui répondrai et nous aurons de longues conversations.

24, *mardi*. — Oui, c'est vrai, la loi électorale ne vaut rien. Pocquet avait bien vu : ces trente n'ont fait et ne feront que des sottises.

Depuis la lettre du 27 octobre, privés de base, ne pouvant plus rien édifier, nous vivons d'à peu près.

Je ne voudrais pas être trop sévère pour le préfet. Ce qui nous a vexés, c'est qu'il a finassé avec nous et nous avons été peut-être trop raides. Mais ce petit différend a été clos aussitôt qu'ouvert. Kergariou, lui, persiste à être très mécontent, parce que l'influence de Deminiac le touche de près.

Nous nous épuisons en efforts stériles, le gouvernement ne sait ce qu'il veut, sauf l'élément bonapartiste qui manœuvre avec décision. Le pauvre maréchal ! Bonne et honorable pomme cuite ! Le ministre de la guerre, farceur, bonapartiste et incapable. On me disait encore hier que les Prussiens amassent des forces en Alsace. Pendant ce temps-là, le travail des commissions marche et ça occupe. La commission de l'armée, trahie par le ministre de la guerre, a un tas de sous-commissions qui piochent beaucoup d'heures par jour. Brisson a ressuscité l'*amnistie* : j'en suis. On m'a offert d'être rapporteur à la suite de Depeyre. J'ai accepté. Ce sera réglé vendredi. Mais j'ai fait des efforts médiocres pour me faire agréer, à cause du travail ingrat que cela va me coûter. Si oui, tant

mieux. J'aurai un coup de feu qui m'absorbera ; sinon, tant mieux encore, ce sera une corvée de moins.

Jeudis de la maréchale, splendide exhibition de princes, de diplomates, de femmes caparaçonnées. Tout ce monde s'amuse avec insouciance et l'on revient avec une impression triste. Tristes et mécontents sont les cheveu-légères. La Rochette et Brun sont en disgrâce à Frohsdorf ; j'en ai douté, je n'en doute plus, à les voir et à les entendre. Quels braves gens cependant ! L'influence qui semble régner est celle des comités, celle de Francieu. Le prince est aigri, il s'en prend à l'Assemblée : il est plus absolu que jamais, ne répond à rien de ce qu'on lui écrit, s'enveloppe dans son nuage blanc.

[Adresse :] M. de la Grimaudière, n° 13, rue Saint-Philippe, Rennes.

(1) H. de La Grimaudière.

XXXVIII

15 mars 1874.

Confidentielle. — Je réponds à votre lettre : On croit que cette correspondance qui s'appuie sur l'*Union* a l'oreille sinon le point d'appui du Prince. Les quatre amis avaient vu le prince à Versailles (1), mais le secret avait été convenu ; et ils le gardaient. Sont venus des bavardages de plusieurs amis du prince et ils le gardaient encore. Arrive la correspondance Homm, et Cazenove (l'innocent !) qualifie le récit de *mensonges*. L'extrême droite est furieuse.

La Bassetière me dit, dimanche dernier, que cet Homm est un intrigant. Ils ne doutaient pas, tous, que Cazenove, en levant le doigt, le ferait disparaître. Mais point. Keller qui est Veillot (et Veillot c'est le comte de Chambord), Keller a dit : que Cazenove prenne garde ! S'il continue, on lui ferme la bouche. Qu'est-ce que cela veut dire ? Vraisemblablement, que le prince, en vrai prince, a jeté ses amis à l'eau ; *il fait ou laisse dire par Homm tout ce qui s'est passé, tout ce que PRÉSENTEMENT il pense, veut, PROJETTE.* « Je respecte vos

consciencés, mais je ne veux pas que vous disiez que je vous approuve ! » J'étais là quand Brun a dit aux chevaux-légers, chez Bisaccia : *Le Prince ne désapprouve pas que vous votiez la prorogation*. Il le tenait de Blacas et celui-ci venait, par ordre royal, de lui apporter cette parole. Mais j'ai su depuis, par une indiscretion, que le roi (*toujours incertain selon sa coutume*) voulait nous faire rejeter la prorogation, sans en prendre la responsabilité. Furieux d'avoir été si mal compris, c'est alors qu'il a si mal traité ses quatre amis et *fait pleurer Cazenove*. Aujourd'hui, il sort des équivoques et parle par la bouche de Homm.

Vous savez ce que je pense. Mieux eut valu pour vous, chers amis, l'ignorance. Car entre nos situations il n'y a pas parité. Vous êtes forcés de parler au public tous les jours, tandis que je n'ai point à parler. Mais quand j'aurai à agir, je demeurerai ce que j'ai toujours été, un royaliste, aimant le roi malgré tout, mais le jugeant comme je le dois, en toute indépendance respectueuse, et plus attaché encore à l'idée monarchique qu'à l'homme son dépositaire actuel.

Soyez sûr que Homm sera désavoué à son tour ; et le roi, quand il sera possible (ce dont je ne désespère pas encore tout à fait), reviendra au point où vous êtes. Pauvre prince ! il fait litière du bon sens et s'absorbe dans cette pensée que *la France repentie se jettera à ses genoux*. Il a horreur de l'Assemblée, des hommes, de tout ; il attend le miracle.

Pour vous et la Grimaudière, Philouze et Villeneuve, sans plus, et je vous demande un secret rigoureux (2) :

Nous courons un danger. Une vingtaine d'imbéciles peuvent lâcher de Broglie mardi, et alors patatra !

J'allais travailler à l'amnistie pour pouvoir déposer mon rapport samedi. Cette causerie essentielle et que je suis loin de regretter après tout, me révolutionne. *Je vous le confie*, car il y a bien des nuances que je n'ai point songé à respecter.

Il n'y a pas un homme dans l'entourage (3) : tous sont des pantins sans idée. Et les salons ! Les belles dames ! Le chic !

(1) Le comte de Chambord arriva à Versailles le 9 novembre 1873. Il était accompagné de MM. de Blacas, de Chevigné et de Monti. Il descendit chez M. de Vanssay, dans une modeste maison, 5, rue Saint-Louis. Après le vote de la loi du septennat (20 novembre), il partit. Le 12 novembre, sa présence avait été découverte par Cazenove, que le prince reçut, avant son départ, avec Lucien Brun, Carayon-Latour et La Rochette.

(2) Sur un feuillet séparé.

(3) Du comte de Chambord. A cette même époque, A. de La Borderie écrivait à Barthélemy Pocquet, de Versailles, le 6 mars 1874, sur un ton d'amer sarcasme : « Vous parlez de faire la monarchie, cher ami, vous regardez cela comme chose possible, facile même ; oui, cela l'était en octobre, cela le serait encore, mais à quelle condition, c'est que nous aurions un *monarque*. Au lieu d'un *monarque*, nous n'avons qu'un *maniaque*, qui s'obstine à demander le drapeau blanc, comme un enfant volontaire s'entête à demander la lune, et qui — de l'aveu de *tout* ce qui n'est point *templier* dans la Chambre — est devenu le plus grand et presque le seul obstacle au rétablissement de la monarchie. Prenez des députés de la droite ou de la gauche, là où vous voudrez dans la Chambre, vous n'en trouverez pas quatre qui ne vous dise : *Si le comte de Chambord mourait ou abdiquait, la monarchie serait faite dans quinze jours avec le comte de Paris et le drapeau tricolore.* » Le mot « *templier* » fait allusion à son collègue Du Temple.

XXXIX

Jeudi, 9 avril 1874.

Rochefort est parfaitement évadé : de Broglie vient de nous montrer la dépêche du conseil de Sydney, confirmative de la première. Un capitaine — la dépêche ne dit pas s'il est français, cela semble probable — a favorisé l'évasion (1).

La conversation à la commission de permanence (d'où je vous écris) roule sur la mise en état de siège d'Alger (2). La gauche veut agiter le pays : c'était prévu.

Lire le discours de Chesnelong dans le *Monde* d'aujourd'hui, c'est admirable (3). Le *Monde* passe à l'état de moniteur du congrès catholique, c'est curieux et bon à répandre ! Puisse ce bon *Monde* arriver à supplanter l'*Univers* dans tout presbytère ! Il faut y travailler. Et quelle bonne œuvre ! Lire le *Monde* de tous les jours futurs ; Chesnelong et moi derrière lui, nous avons passé hier une heure dans les bureaux de ce journal. Chesnelong y a été explicite et net. Les articles du *Monde* devront refléter cette conversation.

(1) Henri Rochefort, condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée, le 20 septembre 1871, avait été débarqué à Nouméa, le 8 décembre 1873. Il réussit à s'évader sur un navire américain.

(2) Le général Chanzy, gouverneur, mit Alger en état de siège pour sévir contre le journal *La Solidarité*, ami des communards.

(3) Discours prononcé à la première séance de l'assemblée générale des comités catholiques de France, le mardi 7 avril.

XL

14 mai 1874.

Le cabinet a-t-il tort ou raison de vouloir la priorité pour la loi électorale politique ? J'estime qu'il a tort, le plus grand tort (1). Mais ce n'est pas une question de principe ; et, quand les principes ne sont pas engagés, on peut transiger. C'est pourquoi j'ai été tout heureux de voir mon ami Chesnelong nous déclarer qu'il refuse de combattre le cabinet sur ce point, parce que telle a toujours été ma pensée.

Je vous le demande : qui comprendrait que les cheuval-légers fassent le jeu de la gauche, précipitent le gouvernement sur une question de priorité ?

On me dit que le cabinet a des intentions ténébreuses, que Decazes veut jeter de Broglie à terre pour édifier le duc d'Aumale, que le propos suivant a été tenu par ledit Decazes : le pape, les évêques et les cheuval-légers, voilà nos ennemis !

Possible ! Mais j'ai beau torturer mon esprit, je ne vois pas que ces desseins puissent aboutir parce que la loi électorale politique sera votée la première. En revanche, je vois très bien que ce ridicule entêtement du cabinet, comme des cheuval-légers peut aboutir à une catastrophe (2). De part et d'autre, on veut se dominer, et l'on s'aigrit.

Je crois que le cabinet cédera parce qu'il sait fort bien que 40 à 50 cheuval-légers seront tenaces. On négocie un arrangement que les journaux vous rapporteront.

Mais si cet écueil est évité, il y en aura d'autres. Les Decazes, Grivart, Desjardins et même les Cumont ne peuvent vivre avec les Brun, Ernoul, La Bassetière. On

s'exècre politiquement, et toute affaire cessante, on se cogne.

Vous vous rappelez l'histoire récente de ce chauffeur et de ce mécanicien qui trouvaient charmant d'arrêter le train confié à leur direction pour aller à côté vider une querelle d'honneur. Ainsi font les adversaires, avec cette différence qu'ils sont certains d'être broyés les premiers par un abordage auquel ils semblent ne pas songer.

Nous n'avons ni homme, ni principe, ni gouvernement, et le Prussien recommence à menacer !

(1) Le ministère de Broglie voulait que la loi électorale politique fixant les conditions d'élection au futur parlement eût la priorité sur la loi électorale municipale, celle qui fixerait le régime des élections municipales.

(2) En effet, le cabinet de Broglie fut mis en minorité sur cette question, le 16 mai 1874, et donna sa démission.

XLI

Vendredi 13 juin 1874.

Mon cher ami, ne vous méprenez pas sur mon silence. Je déplore trop profondément les fossés qui se creusent entre royalistes les meilleurs, pour en mettre un, si petit qu'il soit, entre nous. Je crois que l'acte des 52 nous a nui et nous nuit encore, et nous nuira longtemps ; vous pensez autrement. Cela ne vaut pas le moindre froid entre nous (1).

La vérité sur mon silence la voici : dès le 20 mai, après le vote de notre loi d'aumôniers (2), j'eus l'idée de faire un article pour le *Correspondant* expliquant, justifiant cette loi, me réservant, si cet article est jugé bon, d'en faire une brochure où j'ajouterais les trois lectures de la loi et le rapport de l'amiral d'Hornoy. Vous pensez que cette besogne fort délicate m'a beaucoup absorbé. — L'évêque d'Orléans, auquel j'ai soumis mon travail, l'a approuvé sans me demander le moindre changement, sauf cinq ou six mots qu'il ne trouvait pas assez clairs (il a la passion de la clarté). Je l'ai envoyé au *Correspondant* et il va paraître soit le 25 juin, soit le 10 juillet (3). Pendant les vingt et un jours que j'ai mis à faire cet article, j'ai tra-

vallé comme un nègre, sans secrétaire ni aide d'aucune sorte. Vous comprenez maintenant pourquoi je ne vous ai point écrit.

Au reste, il m'est difficile de vous résumer quoi que ce soit. L'empire monte, et si le comte de Chambord ne nous aide, il est fait. N'est-ce pas logique ?

Un détail *certain* : non seulement le comte de Chambord n'a pas inspiré le vote des 52, *mais il a été très surpris de ce vote et son sentiment a été tout d'abord voisin du blâme*. Puis n'entendant que les pointus, mis en défiance contre la droite modérée par les 80 comités (4), l'*Union*, l'*Univers*, etc., il est revenu sur son sentiment et les 52 se disent *maintenant* approuvés.

L'attitude de Grivart est bonne, jamais il n'a été plus voisin de la droite que depuis son entrée au ministère (5). Bidard et La Borderie sont parfaits.

P.-S. — Prière, quand les *Aumôniers militaires* paraîtront, de provoquer les critiques, en telle sorte que je puisse en tenir compte avant la mise en brochure. Il faut comprendre que, parlant pour le clergé et l'armée, j'ai dû chercher la *mesure*, et ne saurais me flatter de l'avoir trouvée.

(1) Carron parle des cinquante-deux dissidents de la droite qui, en votant contre le ministère de Broglie, dans une question de procédure, contribuèrent à sa chute, le 16 mai 1874.

(2) Cette loi avait été votée en troisième lecture, le 20 mai, après un discours de Mgr Dupanloup.

(3) Le *Journal de Rennes* en rendit compte le 2 juillet, sous la signature B. P.

(4) Les comités départementaux royalistes.

(5) Grivart était ministre de l'Agriculture et du commerce dans le ministère de Cisse, qui succéda le 22 mai 1874 au cabinet de Broglie.

XLII

10 juillet 1874.

Mon cher ami, quel gâchis ! Il y a l'extrême droite avec La Bouillèrie, qui veut le roi ou rien, niant la loi du 20 novembre (1) et affirmant qu'elle ne nous lie pas, l'Assemblée pouvant se délier à son gré. C'est elle qui a

empêché Brun d'accepter l'ordre du jour Larcy - Chesnelong, et a coupé la droite.

Il y a la droite Colbert (2) qui lâche plus que jamais, furieuse tout d'abord, furieuse tout de bon, mais d'un tel tempérament que, moyennant une *réserve*, elle suivra le ministère... au diable. Entre ces deux extrêmes dont l'un se réfugie dans un *non possumus* perpétuel, et l'autre se fonde dans le centre droit, entre l'affirmation aiguë des *non* et la négation aiguë des autres de la personne du roi Henri, henriquiquistes et antihenriquiquistes, intransigeants ou transigeant trop ; entre ces deux entêtements, il y a un groupe qui s'est formé naturellement. C'est Chesnelong, Larcy, Merveilleux, Tarteron, moi et une dizaine d'autres. Très respectueux de l'idée monarchique, nous ne la poussons pas jusqu'à l'abstraction ; moins encore et jamais jusqu'à cette opposition follement enragée contre le comte de Chambord. Nous avons ressenti comme l'extrême droite le soufflet donné au prince (3), et telle était ma colère que je n'ai pas hésité à voter l'ordre du jour Brun. Chesnelong, plus logique, en ce sens qu'il s'est cramponné à l'ordre du jour qu'il avait signé, ne m'en a pas moins reproché de ne l'avoir pas prévenu de mon vote, il aurait fait comme moi. Mais nous avons été pénétrés de douleur en voyant nos amis de la droite modérée s'époumonner à crier qu'il suivait le ministère et celui-ci abuser de ses alliés ; enfin, vous en savez assez sur notre déroute !

Le centre droit, de son côté, a été rejeté, vomi par le centre gauche, qui reçoit de la gauche même sort. Vraiment, l'Assemblée se couvre de ridicule.

Et que dire du ministère, du maréchal ? *Nous avons la dictature sans dictateur*, dit Chesnelong ; nous ne pouvons rien pour le pays : il ne reste qu'à sauver sa dignité personnelle.

Je regrette que le roi ne nous aide pas, mais je le défendrai toujours et jamais je ne me séparerai de lui. En même temps, je m'efforcerai de donner au pays un gouvernement qui ne soit pas la république et ne ferme pas la porte au roi. Sera-ce possible ? je ne sais, mais j'essaierai fermement.

Pauvre prince ! Que va-t-il dire en voyant l'éparpille-

ment de ses forces ? Plus que jamais, il va s'éloigner de ces parlementaires de la droite modérée, hommes frondeurs, sans discipline ni respect, amis douteux plus exigeants envers le roi et les royalistes qu'envers leurs propres adversaires, fougueux lâcheurs. Et nous, que pouvons-nous faire avec les intransigeants, gens tout d'une pièce, avec lesquels il n'y a pas de transaction possible ? Vous voyez où j'en suis, forcé de tomber de leur côté pour rester royaliste, et parfaitement certain que de ce côté la chute est telle qu'on se casse le nez. De l'autre côté, on ne se casse rien, mais on quitte peu à peu ses convictions royalistes ; on devient Cumont ou Teihant (4), c'est-à-dire rien du tout.

(1) Instituait le septennat de Mac-Mahon.

(2) La droite modérée qui se réunissait rue Colbert, à Versailles.

(3) Le manifeste du comte de Chambord du 2 juillet 1874, contenant ces mots : « je repousse la formule d'importation étrangère avec son roi qui règne et ne gouverne pas », avait paru dans l'*Union*, que le gouverneur de Paris, sur l'ordre du ministre de l'Intérieur Fourtou, suspendit pour quinze jours par arrêté du 4 juillet. Lucien Brun interpella le ministre le 8 juillet, mais n'obtint que 79 voix, dont celle de Carron. M. de Fourtou fut remplacé, le 20 juillet, par le général de Chabaud-Latour. Le *Courrier de Rennes* publia la lettre du prince dans son numéro du 4 juillet.

(4) Tailhand, magistrat, d'extrême droite, ministre de la Justice dans le cabinet de Cisse (mai 1874 - mars 1875).

XLIII

19 juillet 1874.

Mon cher ami, Fourtou est un malin. Janicot dit que c'est un filou. Il n'a aucune opinion politique, il se réserve. C'est lui et Decazes qui ont empêché Cisse de s'accommoder avec nous et de faire à Lucien Brun une réponse qui mit le comte de Chambord hors de cause. Si Grivart a rédigé le message (à ce sujet, on a dit : ils ont voulu faire raide, ils ont fait maussade), c'est Fourtou qui en a été l'instigateur (1). Etant ainsi parti en guerre, ayant compromis le pauvre maréchal et l'ayant laissé plein de regrets, Fourtou a compris qu'il faisait fausse route, et s'est résolu à partir. Comment s'engager pour ou contre

l'empire ou la république avant de savoir qui des deux triomphera ? C'est alors que fort habilement il s'est fait mettre à la porte. Il a développé au conseil une belle thèse septennaliste, il a floué son complice Decazes et, laissant celui-ci dans la confusion, il est sorti.

Le départ de Fourtou a beaucoup impressionné le maréchal, il a voulu se rapprocher de la droite, il nous a fait dire : Fourtou m'a compromis. Faites-moi la concession de la première lecture Ventavon, puis congé de quatre mois, après cela, on verra (2). Qui croira que les cheveu-légers ont refusé ? Carayon était d'avis que cette concession était possible. La Bouillerie, caractère cassant, a fait prévaloir l'opinion contraire. Le maréchal et le bon sens voulaient la rentrée de Broglie et de Depeyre ; le maréchal désirait beaucoup Chesnelong. La Bouillerie et son groupe, entraînant Carayon (qui est sage), ont opposé un *non possumus* à de Broglie. Depeyre a dit qu'il n'entrerait pas sans de Broglie. Quant à Chesnelong, il ne veut pas en entendre parler. J'ai cette impression, toutefois, que si la majorité du 24 mai s'était reformée autour de ces trois noms, Chesnelong se serait sacrifié. Mais les cheveu-légers n'entendent ni ne voient rien : ils tiennent des propos insensés.

Hier, à une heure, un républicain que j'interrogeais me répondait : il y a huit jours, je vous aurais dit : la proposition Casimir Périer passera. Aujourd'hui, j'ai l'impression contraire, vu l'entêtement des pointus, je doute. En effet, il y a un certain nombre de voix frontières qui auraient voté contre Casimir si une combinaison et un ministère avaient permis de reformer la vieille majorité. Constatant une impossibilité, croyant qu'il faut *faire quelque chose*, ils hésitent et ne sont pas loin de voter la république. Les cheveu-légers sont bien coupables. Je les fuis comme je fuis la droite modérée, désormais tombée dans le centre droit. C'est une position qui ne me gêne pas, mais qui est absurde. A mon sens, les uns et les autres font beaucoup de mal, les uns ne voyant que le roi, les autres n'envisageant que la monarchie (3).

Mes amis, cette Assemblée est morte, elle est frappée de stérilité.

Ne vous abusez pas sur le maréchal : c'est un être

faible et passif, il a une force de négation qui le fera peut-être fuir si la proposition Périer passe. Mais *jamais il ne conduira à la monarchie* : on l'y conduira peut-être, il se laissera même mener à l'empire. Voilà l'homme. Personne ne mène en ce moment, le gouvernement est nul.

Je vous annonce pour lundi, demain, un magnifique discours de Chesnelong : il nous l'a fait à Tarteron et à moi.

Plus que jamais, je garde mon indépendance, gémissant des extravagances des pointus, blâmant non moins sévèrement les actes de la droite modérée. Il est clair que j'arrive à ne satisfaire ni les uns, ni les autres. Toutefois, je dois à la vérité d'ajouter que la droite modérée surpasse en intolérance et en colère ordinaire la réunion totale des cheveu-légers : elle a le pompon pour l'intelligence ; mais elle en a la fatuité. Rien ne l'a plus vexée que la protestation royale contre la maxime : le roi ne gouverne pas. Un joli mot du maréchal, au lendemain du vote et de l'interpellation Lucien Brun : « Je comprends la droite, son mécontentement, ses votes. *A leur place, j'aurais fait comme eux.* »

(1) Le message du 9 juillet, où le maréchal disait : « les pouvoirs dont vous m'avez investi ont une durée fixe, votre confiance les a rendus irrévocables ».

(2) Ventavon avait attaché son nom au septennat personnel qu'on avait surnommé le ventavonnat.

(3) Casimir Périer avait déposé, le 15 juillet, la proposition suivante : « La commission des lois constitutionnelles prendra pour base de ses travaux l'article premier du projet de loi déposé le 19 mai 1873, ainsi conçu : le gouvernement de la république française se compose de deux chambres et d'un président chef du pouvoir exécutif ». La droite y voyait la reconnaissance du régime républicain, la gauche aussi.

XLIV

21 juillet 1874.

Mon cher ami. Tout est ajourné à jeudi (1) : jeudi même, Changarnier demandera les vacances après le budget, et la remise de la discussion des lois constitutionnelles au retour de l'Assemblée, vers le mois de décembre. Convaincu qu'il s'est trompé, le *ministère d'affaires* rebrousse chemin

et compte sur la docilité de l'Assemblée. Mais la majorité ne peut plus être docile, elle est morte.

Hier encore, l'Assemblée a menti à ses convictions, renié ses croyances. Mise en demeure de discuter en première lecture la loi de l'enseignement supérieur, elle a été sourde à la voix de l'évêque d'Orléans, elle lui a résisté pour la première fois. Il semble que cette Assemblée se soit portée le coup de grâce en refusant la prise en considération de la loi du dimanche (2), la plus vulgaire de toutes les formalités. Depuis ce jour fatal, elle est frappée d'aberration et de stérilité. Qui a provoqué ce revirement des vieilles convictions ? Est-ce M. Laboulaye, rapporteur nommé pour étouffer la loi, M. Desjardins, organe du centre droit, ou bien la paresse intellectuelle de quelques-uns de nos amis qui ne comprennent plus rien ? Quoi qu'il en soit, le vote d'hier continue la lamentable série où nous sommes entrés.

Le maréchal se repentait : il comprend que Fourtou l'a grandement compromis. Il voulait se rapprocher de la droite, autant pour satisfaire ses instincts que pour reformer sa majorité du 24 mai. Si La Bouillerie avait voulu, la droite reprenait le haut du pavé, le pouvoir et peut-être, à la longue, le pays. De Broglie, Depeyre, Larcy et Chesnelong remplaçaient dans le cabinet Decazes, Fourtou, Cumont et Magne. Mais La Bouillerie a refusé, seul, sans mandat, entraînant Carayon et supposant qu'il serait approuvé des cheveu-légers, ce qui est excessif. Et pourquoi a-t-il refusé ? Parce que la personnalité du duc de Broglie est antipathique. Plutôt crever, plutôt Decazes, plutôt tout.

Vous le savez, je n'ai pas varié dans mon estime pour de Broglie depuis le 24 mai. C'est un centre droit, ce n'est point un légitimiste ; mais, de tous les centre droit, c'est l'homme qui aime et respecte le plus la droite : il a le sentiment des convenances et de fortes croyances religieuses. Il est le Chesnelong du centre droit, c'est-à-dire leur plus fort ; et de même que le centre droit ne peut rien sans nous, de même aussi la droite ne peut rien sans le centre droit. Mais ces vérités dépassent le niveau des hommes de l'extrême droite.

Que demandait de Broglie ? La promesse qu'on l'ap-

puyât et que la suprême sottise du 16 mai, origine de nos récents malheurs ne se renouvelât pas. En même temps, il assurait que tout le centre droit hésitant se joindrait à lui pour faire tomber la proposition Périer ; il demanderait l'ajournement du reste jusqu'au retour de vacances. La Boullerie, commandant à Carayon, n'a même pas discuté. On conçoit que Depeyre ait refusé l'intérieur et qu'aucun membre de la droite ne veuille se faire jeter à terre par les cheveu-légers, dont cette opération est la joie. Alors, on garde le cabinet d'affaires où Decazes tripote contre les carlistes et machine à son aise contre la droite avec Cumont le renégat (3) et Grivart l'ambitieux centre gauche. On est obligé de tolérer ces médiocrités. Lorsque le pauvre maréchal, accablé, voyant toutes les portes honnêtes se fermer devant lui, nous présente un procédurier de la famille Grivart, Mathieu Bodet (4), accompagné par l'honnête et aimable général Chabaud-Latour, qui le corrige un peu, nous en sommes presque contents.

Mais le bon général Chabaud est goutteux et septuagénaire ; il sera écrasé par son portefeuille. Si la prorogation tarde, il en mourra. De Witt, son sous-secrétaire d'Etat (protestant aussi, ce qui est une maladresse), est un homme excellent, ami de la droite, mais un novice et présentement n'a de valeur à sa nouvelle place que par ses intentions (5). Ce replâtrage n'est ni à chaux ni à sable, c'est un badigeonnage sur une façade en ruine. Aucun orateur dans ce cabinet, c'est un ministère de vacances. Si l'ajournement est raté jeudi, une dislocation nouvelle est inévitable.

P.-S. — Il est toujours entendu que mes appréciations très dures de l'aveuglement de l'extrême droite, trop livrée à Nostradamus, sont absolument confidentielles. Je ne veux blesser ni scandaliser personne.

(1) Jeudi 23 juillet.

(2) Le 6 juin 1874.

(3) Ainsi qualifié pour avoir accepté d'entrer dans le cabinet de Cisse, après la chute de Broglie, en mai 1874.

(4) Mathieu-Bodet remplaça Magne, le 20 juillet 1874, comme ministre, des Finances, dans le cabinet de Cisse.

(5) Cornelis de Witt, député du Calvados, était gendre de Guizot. Sa femme, Pauline Guizot, mourut à Cannes le 28 février 1874. C'est Henriette Guizot, sœur aînée de Pauline, épouse de Conrad

de Witt, frère de Cornélis, qui a signé de multiples ouvrages sur l'éducation.

XLV

Jeudi 23 juillet 1874.

Mon cher ami. Je ne sais si la bataille finira aujourd'hui, ni comment elle se terminera (1). L'Assemblée glisse sur une telle pente qu'il lui sera bien difficile de s'arrêter au point précis que nous avons fixé d'un commun accord avec le gouvernement ; c'est-à-dire rejet de la proposition C. Périer, ajournement de tout le reste.

Hélas ! le parti légitimiste ne veut pas être un parti de gouvernement. Faire de l'opposition constante et du mysticisme, telle est, depuis longtemps, toute sa politique. Comment ne pas comprendre qu'il faut organiser les pouvoirs du maréchal selon Ventavon ou à peu près. Il y avait deux manières de faire la monarchie ; l'une, comme en octobre 73, qui consistait à rappeler le roi et tout organiser en partant de là, du sommet à la base ; l'autre, la seule autre, consistant à tout organiser par assises successives, allant de la base au sommet ; envahir le gouvernement, se maintenir au pouvoir, garder les clefs de la maison pour y faire le lit d'Henri V et puis l'introduire.

Est-ce possible de faire la monarchie sans le maréchal ? Assurément non. Alors, il faut entrer dans ses conseils, l'environner, l'envahir, et lui donner les pouvoirs les plus royaux possibles. Il faut, pour compter dans son gouvernement, être de ceux qui organiseront le gouvernement. C'est à cette condition que le septennat conservera sa signification originelle du 20 novembre et sera le plan incliné vers la monarchie.

Que si le nom de république est conservé, c'est un grand malheur et une grosse difficulté ; nous ferons tout pour l'éviter ; mais si cette malheureuse étiquette est donnée à la maison que nous avons bâtie, est-ce une raison pour en déloger ? Ne faut-il pas y rester quand même pour y faire le lit royal ?

Discours ordinaire de Lambert-Sainte-Croix. Puis Casimir, plus bête que jamais et que de raison. Splendide discours de Broglie ; éreintement académique de la république, un peu de scepticisme, beaucoup d'affirmations monarchiques, langage superbe, plan excellent ; un beau succès. Après avoir prouvé que la déclaration ou proclamation serait inutile, il se repose et va prouver que cette déclaration serait pleine de dangers. Je vous recommande la péroration.

Dufaure : faible, très faible.

Cissey avec son papier. Il lit une déclaration anti-Casimir ; c'est sans doute du Grivart. Il faut entendre le brave général ; c'est à se pouffer de rire. Il demande deux chambres et le droit de dissolution.

La clôture. Amendement Wallon : sera rejeté. Ce sera fini ce soir. Et Casimir sera enfoncé (2).

(1) C'était la discussion de la proposition Casimir Périer. Voir lettre XLI.

(2) « Casimir » fut, en effet, battu par 374 voix contre 333.

XLVI

2 décembre 1874.

Mes chers amis, ça va bien et ça va mal. Ça va bien, en ce que les dispositions de la droite modérée sont excellentes et que le but immédiatement poursuivi c'est la reconstitution de la majorité monarchique et, pour y arriver, l'union des droites (1).

C'est à son langage, très net sur ce point, que Kerdrel doit son élévation à la vice-présidence par les chevaliers, à l'exception de la fraction Franclieu (5 ou 6, Dezanneau, Cornulier, etc.). Et si le centre droit a demandé à la droite modérée un candidat c'est encore un bon symptôme.

Ça va mal en ce sens que le comte de Chambord demande qu'on ne vote pas la deuxième chambre, et que le centre droit persiste à la réclamer (2). Alors la scission a lieu, le déchirement se fait dans la droite et l'on est également malheureux dans un camp et dans l'autre.

C'est à prendre le pouvoir qu'on devrait s'empressez aujourd'hui au lieu de discourir à perte de vue sur la convenance ou la nécessité de faire des lois constitutionnelles.

Kerdrel vient d'être élu président de la commission de l'armée à la place du général Chabaud-Latour, devenu ministre.

(1) Le chroniqueur parlementaire du *Journal de Rennes* lui écrit, le 2 décembre : « Aujourd'hui tout dualisme a cessé entre les deux groupes de droite, l'accord le plus complet règne ». La veille, le même annonçait : « Il sera proposé aux réunions du centre droit et des cheveau-légers que des conférences aient lieu fréquemment entre un certain nombre de membres des trois groupes de la droite pour discuter toutes les questions importantes, arriver à une action commune et à reconstituer la majorité du 24 mai.

(2) Le correspondant parisien du *Journal de Rennes* lui apprend, le 1^{er} décembre, que le comte de Chambord, par une lettre communiquée la veille aux membres de l'Assemblée et non destinée à la publication, recommandait à ses amis de ne voter aucune loi pouvant avoir pour conséquence, soit d'empêcher, soit de retarder le retour de la monarchie.

1875

XLVII

18 février 1875.

Mon cher ami, jamais l'impuissance humaine n'a été mieux démontrée. Depuis longtemps, mais surtout depuis le 6 janvier (1), la France n'a plus de gouvernement. Les ministres sont déplorables ; les préfets, sans direction, ne connaissent plus la pensée du maître et, pour ne rien compromettre, ménagent radicaux et bonapartistes. Les bureaux font marcher le pays en expédiant les affaires courantes, mais pendant cette inaction et à la faveur de cette incertitude, le mal fait d'énormes progrès.

Le maréchal est furieux contre tout le monde. Il a vu

le danger à la dernière heure et n'ira point à gauche. Seulement, il a perdu toute influence et tout crédit. L'Assemblée est affolée. Personne ne la conduit ; elle va au hasard. De Broglie s'est tellement compromis à la suite des foutriquets d'Haussonville, Savary et Lambert-Sainte-Croix que son ministère est devenu impossible. Quand on a mission de conduire il ne faut pas se laisser traîner. Le pauvre homme fait pitié, mais c'est son affaire. Il ne fait plus la nôtre. Depeyre (a perdu la tête à force d'ambition) [rayé et remplacé par :] avec lequel je viens de causer longuement est désespéré ; je l'ai trouvé bien. Ernoul ne s'est pas encore suffisamment relevé. Chesnelong ne peut être ministre qu'à la veille de faire la monarchie. Bocher a participé à la volte-face de Broglie ; lui, monarchiste, a salué la république ! Les princes d'Orléans en haine et crainte de l'empire vont de même à la république. Aucun cabinet pris dans l'Assemblée n'est possible.

Nous sommes toujours les mêmes, nous droite de la droite modérée. Nous avons même but, même aspiration, même ligne, même politique : tout pour la monarchie, tout en vue d'aller à la monarchie. Mais autour de nous qui n'a pas changé ? L'extrême droite a perdu sa virginité en se commettant à de sales rencontres ; en rendant de mauvais votes qui ont eu la triste fortune d'entraîner bien au-delà de la droite modérée, des conservateurs. Elle a donné le branle et contribué à faire la nuit dans cette dernière discussion, elle rend à la cause monarchique de détestables services. Le centre droit se commet à la république ; et nous restons entre les deux sur le terrain du 20 novembre (2), isolés, incompris, maltraités par tout le monde.

Le pays est aussi fou que l'Assemblée. On méprise l'Assemblée. Elle ne l'a que trop mérité. Mais, quand elle sera dissoute, que se passera-t-il ? Ce n'est pas tout que de crier, il faut réfléchir et songer au lendemain. Un homme seul tient les destinées de la France entre ses mains, c'est le comte de Chambord. Un mot de lui pourrait encore tout sauver.

(1) Date de rentrée de l'Assemblée. C'est le 30 janvier précédent qu'avait été voté, à une voix de majorité, l'amendement Wallon : « Le président de la république est élu... » C'est par cette porte latérale que la république entrait dans la loi constitutionnelle.

(2) Loi du septennat.

XLVIII

12 mai 1875.

Mon cher ami. Je crois plus que jamais que l'extrême droite disparaîtra dans la chambre prochaine et qu'au lieu d'être 170, comme aujourd'hui, les légitimistes seront 50 à 60, pas davantage. Donc, nous n'avons aucun intérêt de parti à précipiter l'heure de notre confusion définitive. Bien plus, l'intérêt conservateur général nous commande un retard. Il nous faut tenter d'améliorer le ministère dans notre sens car si c'était ce ministère qui dût faire les élections, elles seraient mauvaises.

Comment supposer que les instructions de M. Léon Say et de M. Dufaure à leurs agents seront pareilles à celles de MM. Buffet et de Meaux aux fonctionnaires qui dépendent de leurs ministères (1). Le tiraillement est inévitable, et comme l'action vigoureuse et commune est nécessaire pour vaincre les radicaux, le tiraillement en haut lieu assure leur triomphe presque aussi sûrement qu'un ministère qui leur serait en entier favorable. Et même un ministère trop évidemment favorable aux républicains provoquerait une réaction dont nous pourrions profiter. Gambetta est plus fin que la grosse masse conservatrice. Il a fait la guerre à Buffet dans son journal ; mais on ne lui courra sus que si l'on est assuré d'avoir mieux.

Autre obligation d'ajourner une dissolution à une date incertaine, c'est la question extérieure. On ne peut pas faire la folie d'avoir à la fois sur les bras l'ennemi du dedans et l'ennemi du dehors : l'un amène l'autre. Si la dissolution était ordonnée pour le mois d'août, ainsi que le voudrait la gauche, la tentation serait trop forte pour Bismark. Vraiment, nous ferions trop impudemment son jeu pour la gauche ou l'Assemblée obéissant à la gauche. Changarnier, auquel je demandais son avis, me disait : je suis un peu plus rassuré et je ne craindrai pas, tant que l'empereur de Russie sera en Allemagne. Il doit aller à Ems faire une saison d'eau, à Darmstadt, dans la famille de sa femme (2), en tout rester cinq semaines en Alle-

magne. Mais s'il précipitait son retour, ce serait grave. Pour apprécier sainement la possibilité d'une invasion allemande, ce n'est point de notre point de vue, ni au point de vue de la justice ou de l'intérêt européen qu'il importe de se placer. Il n'y a plus d'Europe, a dit Antonelli (3) ; et la justice est ce qui importune le moins Bismark ; il faut le voir chez lui : nous serions à sa place, ne croyant ni à Dieu ni à diable, sous le coup des mêmes embarras, que nous ferions la guerre. Ce colosse est accablé de trois fardeaux, dont un seul suffirait pour l'abattre : 1° la question religieuse, sa faute inconcevable et dont l'issue ne peut pas se prévoir. 2° la question économique. Les Allemands étant gros consommateurs et petits producteurs, Bismark a fait des traités de commerce pareils à ceux de 1860 (4). Mais l'Angleterre a son industrie qui renvoie la matière première sous forme de produits fabriqués aux peuples qui la lui apportent. La spéculation est excellente. L'Angleterre gagne tout l'argent qui lui faut pour payer l'excédent de blé, de beurre, d'œufs, etc. que son gros estomac réclame. Quant à nous, nous savons que les traités de 1860 nous ont fait plus de bien que de mal. Procédé à part, ils sont bons. Avant 1860, nous ne connaissions pas notre puissance industrielle, comme avant 1871 nous ignorions notre richesse et notre épargne. Notre industrie tient tête à toute autre. Notre équilibre économique est si merveilleux et si parfait, notre situation géographique si heureuse, que nous pouvons profiter du contact avec toutes les nations, sans être à la merci d'aucune, absolument. Mais la Prusse ! Elle n'a ni industrie, ni matière première et les cinq milliards ont grossi son appétit en telle sorte que son agriculture ne lui suffit plus. L'abaissement des tarifs protecteurs a ruiné sa petite industrie. Elle est tributaire de l'étranger et, maintenant qu'elle a vidé sa bourse, elle demeure en face des produits du dehors avec des désirs qu'elle ne peut plus satisfaire ; elle est même impuissante en face de son industrie tombée. Ses ouvriers émigrent.

3° La question militaire. Son état militaire est écrasant. Elle a beau dissimuler le chiffre de son budget, on sait qu'il est énorme et qu'il absorbe le plus clair de son revenu.

L'occasion est unique d'aller fourrager en France et d'y remplir ses coffres. Il est impossible que Bismark ne la saisisse pas aux cheveux.

Pour nous, royalistes, nous devons nous jeter dans cette guerre à corps perdu. Notre nombre n'est pas grand et nous ne valons dans le pays que par notre dévouement durant la guerre et notre attachement aux idées de liberté sage et régulière. Voilà les deux raisons de notre prestige.

Le comte de Chambord, un homme sage me le disait, n'a pas gagné, mais il n'a pas perdu non plus dans le pays. Il nous appartient à nous, ses fidèles, de le faire prendre en goût et, Dieu aidant, cela sera. Est-ce que nous ne sommes pas le bon sens, et toute autre idée que la nôtre est-elle viable ? Je parle pour un long temps.

Demain, élection à l'Académie : Dumas aura dix-neuf voix, Simon dix-neuf voix. On sollicite l'évêque d'Orléans de venir voter pour Dumas. Il hésite, on le tiraille ; moi, je lui conseille de rentrer, sa démission ayant été refusée, afin d'éviter à l'Académie la honte de Jules Simon (5). Mais s'il fait cela, on le fusille ; on ne lui tiendra pas compte du sacrifice excessivement pénible.

(1) Tous les quatre étaient ministres en exercice, le premier aux Finances, le second à la Justice, le troisième à l'Intérieur, le dernier à l'Agriculture et au commerce.

(2) L'impératrice, femme d'Alexandre II (1855-1881), était Marie de Hesse.

(3) Cardinal secrétaire d'Etat de Pie IX.

(4) Etablissant le libre échange.

(5) C'est le fauteuil de Guizot qui était vacant. Aucun candidat ne fut élu. Conformément aux pronostics, Dumas eut 17 voix et Jules Simon autant. Le duc d'Aumale vota constamment pour Laugel, son ancien secrétaire. Après quatre tours de scrutin, l'élection fut ajournée à six mois.

XLIX

Mardi 15 juin 1875.

Mon cher ami. On a fait des tentatives sérieuses pour reconstituer la majorité du 24 mai. Des délégués ont été nommés dans ce but, rue Colbert et aux cheveau-légers. Chez nous, nulle difficulté : Kerdrel et Depeyre ont été

élus au scrutin secret sans discussion (cela se passait pendant mon absence). Mais aux cheveau-légers, il y a eu tapage. L'élément irréconciliable représenté par La Bouillierie et Théry n'a obtenu que 8 voix sur 42 votants. Carayon et Bisaccia, représentant la conciliation et une politique d'union, ont été nommés à une très grande majorité. Ce qui a motivé ce retour à la sagesse chez plusieurs et en particulier chez le loyal Carayon, c'est la sottise du père La Rochette qui avait vraiment accepté d'entrer en pourparlers avec la gauche. Le *Français* était bien informé. Le père La Rochette avait consenti à substituer Lucien Brun à Kerdrel, sur les instances de quelques gauchards. Au sù de ce fait, une grande colère éclata chez nos amis et nul ne la cacha moins que Carayon. Plusieurs fois, j'ai trouvé que les griefs formulés contre Kerdrel avaient quelque fondement ; mes votes l'ont manifesté. Mais depuis six mois, Kerdrel n'a pas bronché une fois. Que d'autres ont sombré ! Lui est en meilleure situation que jamais, et après ses inutiles mais énergiques représentations au maréchal, le contrebattre n'est pas seulement de l'ingratitude, c'est injuste et ridicule.

Donc, excepté huit extravagants, l'extrême droite va très bien. Le centre droit Fourtou, Lacaze de même. Mais le centre droit Bocher va mal. Lisez le *Journal de Paris* et surtout l'*Echo* de Savary, et vous verrez que ces gens-là n'ont pas pleuré leur faute du 25 février (1) et que c'est à nous qu'ils demandent un *meâ culpâ*. C'est pourquoi il n'y a aucun espoir prochain de voir refaite la majorité du 24 mai.

Le gouvernement est nul. Il ne fait pas de mal, il ne fait pas de bien. Toutefois, vous lirez le rapport Savary sur l'élection de Bourgoing (2) et vous jugerez ce qu'est un garde des sceaux qui communique de telles pièces. Déjà vous avez eu les lettres confidentielles de Kerbertin à son chef, lettres irréprochables mais dont la divulgation est un acte inouï. On assure que l'auteur de ce forfait est le jeune M. Le Gal La Salle, fils du député des Côtes-du-Nord et secrétaire de M. Bardoux (3). C'est vraisemblable mais non pas certain.

Tout cela montre que la machine est bien détraquée, que nul n'a confiance en la république conservatrice et

que chacun s'occupe à chercher l'idole qu'il devra définitivement adorer.

A l'Assemblée, on suit le fil de l'eau sans donner le plus petit coup de rame, pour arriver aux prochaines élections. Pasquier (4) (il préside de mal en pis !) commence les séances à 3 h. et les termine à 5 h. 30, Pasquier qui ne cesse pas d'être l'homme de la gauche.

De plus, la discussion sur l'enseignement supérieur est magistrale, nul ne s'empresse pour l'écourter.

On espère que l'amendement Pâris passera. Mais avant lui il faut rejeter les amendements Ferry et Raoul Duval. L'évêque d'Orléans a fait de beaux discours, surtout pour le dehors. Chesnelong a été admirable dans sa défense des comités catholiques (5)...

Demain, à Montmartre. Nous serons beaucoup. Cet acte tout français me donne un espoir invincible (6).

On m'a dit que c'est non pas huit voix de minorité qu'ont eues La Boullerie et Théry, mais à huit voix de majorité que leurs concurrents ont été nommés. Je suis tenté de croire plus vraie la première version.

Très habile et traître discours de Jules Simon. C'est un chef-d'œuvre du genre.

Chesnelong va répondre.

Il a bien parlé ; mais, l'autre jour, par son attitude et son intonation, il fut supérieur.

Vote sur l'amendement Ferry, premier paragraphe :
« Les facultés de l'Etat auront seules le droit de conférer des grades. »

Votants : 692 ; pour : 323 ; contre : 369.

L'amendement Ferry est rasé.

(1) C'est la date de la constitution de la troisième république (25 février 1875).

(2) Elu député de la Nièvre. Le rapport concluait à l'invalidation qui fut votée (13 juillet 1875). Le procureur général, mis en cause, fut défendu par son ministre. Le baron de Bourgoing fut élu en 1876 député de Cosne (Nièvre).

(3) Centre gauche, il devint, le 10 mars 1875, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice.

(4) Le duc d'Audiffret-Pasquier, président de l'Assemblée nationale.

(5) La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur fut votée en seconde lecture le 27 juin par 381 voix contre 250, et définitivement le 12 juillet. L'amendement Ferry réservait à l'Etat la collation des grades. Celui de Pâris proposait le jury mixte et fut

adopté. Raoul Duval était petit-fils de Jean-Baptiste Say. Il venait d'être témoin, à la Madeleine, le 8 juin, au mariage de Marie Say avec le prince Amédée de Broglie. Le 12 juin il déclara à l'Assemblée qu'il soutiendrait son amendement si celle-ci n'adoptait ni celui de Ferry ni le système de la commission.

(6) La cérémonie de la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre eut lieu le 16 février, trois cents députés y assistaient.

L

Versailles, 4 novembre 1875.

Mon cher ami, ça commence mal. La proposition de Buffet a été adoptée sans discussion, et la seconde lecture de la loi électorale aura lieu lundi prochain (1). Mais Pascal Duprat est venu attaquer Buffet avec une âpreté rageuse : il a demandé la mise à l'ordre du jour de la question de l'état de siège et de la nomination des maires et cette double motion a rencontré une majorité ! Une grande partie des bonapartistes et quelques pointus se sont alliés aux radicaux (Cornulier, du Temple, Franclieu, Pageot, Théry, environ sept à huit).

C'est la politique de l'abîme. Rougir la république pour effrayer le bourgeois. Mais outre que le calcul est médiocrement honnête, il peut convenir aux bonapartistes ; à nous, pas. Nous ne pouvons arriver que par notre vertu, les autres moyens nous sont défendus. Que va-t-il se passer ?

Buffet aura-t-il sa majorité pour l'arrondissement ? Je crois que oui, mais elle sera faible, sept à huit voix (2). Nous nous en irons, il le faut, en avril ; je ne crois pas à une dissolution plus prompte, à cause de nombreux projets de loi que l'on ne peut pas ne pas voter.

Et l'affaire Callat - La Borderie ! J'en ai dit mon sentiment à celui-ci (3). Je crois qu'il a fait une faute qui retombera sur lui, sur le préfet, sur nous. Sur lui : vouloir avoir le sous-préfet dans son antichambre et l'empêcher de fréquenter les châteaux, c'est excessif ! Une réaction va se faire contre un tel despotisme. Je ne doute plus qu'un cheval-léger se présente qui combatte La Borderie. Les conséquences de l'antagonisme ne peuvent qu'être désastreuses.

Le préfet a lâché Callat en plein et épousé le clan La Borderie. Mais, va-t-on dire, M. Callat, un orléaniste, faisant à Vitré de la fusion, est pour ce fait disgracié ! Le préfet fait donc de la politique particulariste. Il abandonne la droite. Il passe donc aux centres ! Ainsi, le préfet se crée des embarras.

Mais nous ! Pouvons-nous souffrir que la droite soit lésée ? Nous gémissons des coups que les pointus donnent au comte de Chambord sur notre dos. Mais nous ne pouvons admettre que la cause royaliste demeure indéfendue. Nous voulions encore faire agréer La Borderie à nos amis. Et voilà qu'il leur donne, en esprit de vengeance, les motifs de mécontentement les plus légitimes. Ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'évidemment La Borderie va entraîner avec lui le cardinal (4) et qu'au bout de cette affaire il y a une rupture du cardinal et de La Borderie avec les *légitimistes de toutes nuances* ! Puissé-je me tromper !

La personnalité de M. Callat importe peu. Ce qui demeure, encore une fois, c'est ceci : un orléaniste voulant ménager à la fois La Borderie, centre droit, et l'extrême droite est disgracié pour n'avoir pas voulu être tout à La Borderie. C'est de la mauvaise politique. Il est probable que La Borderie vaincra, mais en rompant d'une manière éclatante avec nous, appuyé par le cardinal et le clergé.

J'ai dit tout cela avec formes à La Borderie. Il m'a répondu avec colère, ne me dissimulant nullement qu'il était l'auteur du renvoi, et il le justifie par l'amitié de Callat pour ses ennemis. Ne glosions pas trop sur ceci : ne jetons point de l'huile sur le feu. Mais ne nous abusons pas sur notre défaite future.

(1) Le 8 novembre. Le 4 novembre était la séance de rentrée.

(2) Buffet demandait pour les élections législatives le scrutin uninominal d'arrondissement.

(3) Louis Callat avait succédé à Porteu en 1873 comme sous-préfet de Vitré. Arthur de La Borderie, vitréen, était député, son frère Waldeck était conseiller général.

(4) Mgr Brossays Saint-Marc, évêque de Rennes depuis 1841, archevêque en 1859, venait d'être créé cardinal le 17 septembre 1875.

LI

7 novembre 1875.

Mes chers amis, nous sommes sur le plan incliné dont me parlait Marc Dufraisse (1), le 2 décembre 1871. Nous nous étions relevés et nous relevions le pays, du 24 mai 1873 au 27 octobre de la même année. A dater de ce moment, nous avons redescendu la pente; mais depuis le 25 février 1875, le mouvement s'accélère. Maintenant, il se précipite. Le scrutin d'arrondissement (belle panacée !) sera voté et j'admets que Buffet ayant son arme veuille une dissolution immédiate. Mais une Assemblée ne s'en va pas comme un homme seul, surtout quand elle a des sénateurs à nommer et à faire nommer. La dissolution immédiate c'est la dissolution à deux mois. Encore faut-il tenir compte de la loi sur la presse qu'une commission devra étudier et que la Chambre discutera en trois lectures. Et la loi d'administration ! etc. Mais j'admets la dissolution à trois mois, ce que j'appelle la plus prochaine et immédiate dissolution ; ce serait se tromper étrangement que de croire au maintien de Buffet. Il sera emporté ; il aura vingt fois le temps d'être emporté pendant ces trois mois. Est-ce qu'il peut réparer son irréparable faute ? Il crèvera de sa république. En vain, son grand cœur lui vaut nos sympathies ; nous savons que lui seul peut faire la république conservatrice et nous le soutiendrons avec une énergie persistante. Mais il n'a pas la lance d'Achille. En revanche, il a Dufaure, Léon Say et Decazes. Fourtou, après lui, sera plus vite emporté que lui ; et nous aurons fait une belle besogne en forgeant le scrutin d'arrondissement et la candidature officielle pour la gauche.

Mais il se peut qu'au dernier moment, l'anarchie soit telle et la république tellement laide, qu'on entende les cris du parti conservateur. Il se peut que cette Assemblée qui n'a plus qu'un mérite, celui de n'être pas bonapartiste, voye au dernier moment qu'elle refait l'empire. Il se peut qu'on aille jusqu'au bord du gouffre sans y tomber. Et si des événements extérieurs se produisent, si la conflagration prédite par M. de Maistre, en Orient, a lieu, si

toutes les questions se présentant à la barre de l'Europe, tout ce qui est conservateur dans l'Assemblée et déteste l'empire peut revenir ou venir à la monarchie (2).

Je viens d'avoir une grande satisfaction : j'avais écrit au comte de Chambord une lettre annuelle et n'attendais rien quand, avant-hier, je reçois une lettre de M. de Blacas, qui court après moi depuis le 12 octobre. M. de Blacas me dit que monseigneur ne peut répondre aux milliers de lettres qui lui arrivent chaque année à l'occasion du 29 septembre (3), mais qu'il ne veut pas laisser sans réponse ma lettre de cette année, qu'il fait exception en ma faveur... Suit un très gracieux remerciement. Déjà, l'an dernier, à l'occasion des aumôniers, j'eus pareille bonne fortune. Vous voyez donc, et c'est là que je voulais en venir, qu'on peut être de la droite modérée et être aimé du prince. Je suppose que les pointus n'ont pas fait mon éloge à Frohsdorf plus qu'à Rennes ; et Blacas, comme Monti, savent que je ne suis pas pointu. Bref, je me sens très touché et encouragé.

Comme on doit se placer toujours sur le terrain des faits et que l'élection des sénateurs est une probabilité, il est nécessaire d'y penser. J'eus avant-hier une conversation amicale avec La Borderie à ce sujet. C'est même lui qui l'a provoquée ; et à la suite de cet entretien, je vous griffonnais les deux pages ci-contre.

5 h. — Je vous engage à suivre de près, avec le petit nombre d'hommes qui suivent jour par jour le mouvement des affaires nationales, la question de nos trois sénateurs. Toute liste agréée et patronnée par le gouvernement, l'archevêque et vous passera : je n'en doute pas, ni La Borderie avec qui je viens d'en causer longuement, ni personne. Mais cette triple alliance est absolument nécessaire. Mais encore pour qu'elle se fasse, il faut que vous renonciez à l'espoir que la droite peut avoir deux places sur la liste. Le gouvernement ne lui en donnera qu'une. Vouloir deux places, c'est courir à un échec certain ; d'autant plus que, déjà, le préfet n'a que trop de tendance à prendre un monsieur quelconque et à lui plaquer un papier dans le dos avec cette étiquette : « monsieur le royaliste », ce qui ne saurait nous convenir.

Je crois qu'il faut déclarer au préfet que son idée de

présenter La Borderie comme représentant du parti royaliste est mort-née. Ce serait tuer La Borderie et la liste (peut-être), mais brouiller à jamais La Borderie et les royalistes qui protesteraient bruyamment. Il importe de laisser à chacun sa nuance. Nous avons besoin de La Borderie, c'est un trait d'union avec le centre droit et avec l'archevêque. Nous ne pouvons nous en passer.

Il faut encore se mettre en présence d'une grave et délicate considération qu'à mon étonnement le préfet m'a soulevée à Saint-Malo : les bonapartistes. Convierait-il de leur donner un nom sur la liste ? qui serait ainsi composée : un royaliste, un centre droit, un bonapartiste. Pour moi, j'y répugne ; mais je répugnerais encore bien davantage à ce que sur cette liste nous n'ayons personne.

Songez à tout ceci. Partout ailleurs on est plus avancé qu'à Rennes et on est presque fixé. Sans se fixer absolument, il faut aviser et surtout ne pas tolérer que rien se fasse en dehors de nous. Il y a encore cet écueil : mettre un nom en avant. Peut-être ai-je eu tort de tant parler de Kergariou. On le crible à droite comme à gauche. Au cas où on n'en voudrait pas, proposez donc au préfet le marquis de la Bourdonnaye (4). Mais voyez le préfet de temps en temps et suivez cette affaire, car d'autres à notre gauche en ont un souci quotidien et encombrent la préfecture de leurs prétentions contraires. J'ai grand peur que nous ne soyons délaissés et lésés tout à fait.

(1) Ancien préfet de l'Indre, exilé en 1851, député de la Seine en 1871, appartenait à la gauche.

(2) Phrase boiteuse.

(3) Anniversaire de sa naissance en 1820.

(4) Les trois sénateurs élus le 30 janvier 1876 furent le comte de Kergariou, décédé en 1878, M. Grivart et le général Loysel. Tous les trois avaient appartenu à l'Assemblée nationale comme représentants de l'Ille-et-Vilaine. Le marquis de La Bourdonnaye de Blossac (1817-1891) était fils d'Arthur (1785-1843), marquis de la Bourdonnaye et baron de l'Empire, gentilhomme de la chambre du roi, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur, député du Morbihan.

LII

12 novembre 1875.

Mon cher ami, vous avez su ce matin, par le télégraphe, la victoire de Buffet (1). J'y croyais ; cependant, la campagne a été mal faite et le gouvernement n'a pas gouverné la Chambre. De là pour la clôture et la question de renvoi au lendemain, une grande incohérence. De plus, la victoire apparente a été remportée par Dufaure (2). Or, un triomphe à cet homme faible, le vaincu du 24 mai, qui a un pied dans la gauche, laisse au résultat un caractère équivoque. Buffet devait parler pour nous, pour la droite. Car enfin dans l'état d'union de la canaille en face de trois partis conservateurs, le seul scrutin de liste se prêtait aux combinaisons et aux alliances. Le scrutin uninominal sera une pomme de discorde, le triomphe des centres et l'exclusion des royalistes de la Chambre future. Je demeure en bonne compagnie dans un tel sentiment. Si donc nous avons fait le sacrifice de nos personnes, si nous n'avons vu dans notre vote que l'accomplissement d'un devoir, nous l'avons fait pour Buffet, non pour Dufaure, et pour que ceci apparût clairement, il eût fallu que Buffet parlât.

Mais il n'en est pas moins vrai que le vote d'hier est une victoire politique, une victoire des conservateurs sur la gauche, et encore que nous la voudrions complétée par plus d'homogénéité dans le ministère, il faut reconnaître très haut que c'est une belle victoire. Il est possible que mes prévisions pessimistes ne tiennent pas toutes et que le ministère actuel fasse les élections. Nous aurons encore l'équivoque avec Decazès, Léon Say, Dufaure, mais enfin nous aurons une apparence pour nous avec Buffet (3), et je reconnais que ce n'est pas rien. Ce qui donne ce petit espoir, c'est l'éreintement public infligé aux orléanistes par Gambetta. Pasquier était blême sur son fauteuil. Le duc d'Aumale était revenu de Besançon pour recevoir ces étrivières en face. Bocher, colère, est allé dire à Gambetta toute sorte de choses furieuses. Le centre droit tout entier, moins peut-être Savary, jure qu'il ne recommencera plus.

Hier soir, après avoir dîné chez le comte Daru avec Buffet et quelques autres collègues, j'ai fait un tour, vers onze heures et demie, aux Réservoirs. J'y ai trouvé un flot de centre droit, ce que je n'avais pas vu depuis un temps infini. Grivart en était, lui qui n'y avait pas mis les pieds depuis le 5 juillet 1871 (4). Tous déclaraient qu'il fallait prendre les 75 sénateurs (5) parmi la majorité reconstituée. Tous maudissaient leur faiblesse passée et nous, bonnes gens, nous ouvrons volontiers les bras. Evidemment, s'ils cessent leurs menées et leurs tripotages égoïstes, s'ils sont francs cette fois, nous pouvons aller cahin-caha jusqu'à la dissolution. La rupture de Gambetta avec le centre droit *libéral* empêche les princes d'Orléans de s'encanailler davantage. Cela nous ramène, meurtris et diminués, ces ambitieux centre droit. Où iraient-ils ? Ils n'ont pas le choix. Du même coup, cet événement précipite la dissolution. On va s'entendre pour ne pas compromettre le succès d'hier. Et les élections législatives vont avoir lieu fin février ou commencement de mars. Malheureusement, le défaut d'homogénéité du ministère et la division des conservateurs dans une république à laquelle nul ne croit, nous donneront de tristes élections. Quelle tête pourra faire un légitimiste placé seul en face des questions les plus pressantes sur le drapeau et le comte de Chambord ?

Pour : 387 ; contre : 320 : L'Algérie n'aura plus que trois députés, un par province (6).

Colonies : débat. Les colonies auront-elles une représentation ? Elles qui ne paient pas l'impôt foncier, ne subissent pas la loi militaire. J'espère que non. Buffet disait hier qu'il n'en voulait pas.

(1) Vote de la loi établissant le scrutin d'arrondissement par 357 voix contre 326.

(2) Orateur favorable au projet Buffet. Il était garde des Sceaux dans le dernier ministère formé par Thiers en mai 1873.

(3) Ces quatre personnes étaient ministres en exercice.

(4) Date d'un des manifestes du comte de Chambord.

(5) Les 75 sénateurs inamovibles devaient être élus par l'Assemblée nationale.

(6) Il s'agissait d'appliquer le scrutin d'arrondissement à l'Algérie. Le projet du gouvernement lui attribuait deux sièges par département. L'amendement Plichon les réduisit à un car il fut voté. L'Algérie qui devait avoir six députés depuis 1870, en perdit trois. En compensation elle reçut trois sénateurs. Les colonies eurent aussi leur représentation au parlement.

LIII

Versailles, 20 novembre 1875.

Confidentielle. — Eh, bien ! mon cher ami, je me trompais. Buffet n'a pas été battu ; il semble même consolidé, et si nous sommes toujours sur le plan incliné, au lieu de continuer à descendre, nous éprouvons un temps d'arrêt. Mais, hélas ! Tout n'est pas fini. Nous poussons à la dissolution, de toutes nos forces, afin de faire les élections sur notre succès ; et la gauche maintenant la retarde. Nos intérêts ne sont-ils pas antagonistes ? Malheureusement, nous irons moins vite que nous le voulons : 1° à cause de l'élection des 75, qui est à peu près la quadrature du cercle ; 2° à cause de la composition de la commission pour la loi de la presse (1) qui est détestable, allongera le débat s'il lui plaît, retardera le dépôt si elle le croit utile à la gauche et nous causera certainement des embarras.

Les conséquences du scrutin uninominal, quand elles ne seront pas radicales, seront le triomphe du justemilieu, bonapartiste ou ce qu'on appelle encore orléaniste, en un mot des conservateurs non légitimistes. Tous, sauf six ou sept, nous avons accepté ces conséquences par patriotisme, vous le savez, vous l'avez dit, et je n'y reviens pas. Mais qui d'entre nous sera abusé ? Quelle peut être la situation d'un royaliste en face des électeurs qui ne manqueront pas de le questionner ? Je ne quitterai jamais le comte de Chambord pour le principe auquel je suis attaché et qu'il représente, mais aussi pour lui-même. Si je le dis, j'aurai certainement près des honnêtes gens un succès d'estime ; et non moins certainement je rate l'élection. Non, la situation d'un royaliste en face des non-royalistes coalisés est impossible. Il en reviendra d'entre nous une pincée.

Je reçois le *Journal de Rennes*, et je lis l'entrefilet qui me concerne. Evidemment, mon travail aurait été mieux à sa place dans le *Correspondant* que dans un journal politique quotidien. Mais les deux rédacteurs du *Monde*

qui sont venus, il y a six mois, me mettre martel en tête, Levé et Delouche, ont tellement insisté que j'aurais cru les désobliger en leur refusant. C'est long, très sérieux, très peu en situation (parce que personne ne songe à la guerre), très inconnu et je suis bien sûr que je n'aurai pas été lu. La brochure sera prête mardi et je vous l'enverrai ; j'en ferai donner çà et là aux personnes qui connaissent le sujet, ou qui me connaissent. Mais je suis convaincu ; j'ai été mis à même d'étudier un ordre d'idées auxquelles j'étais complètement étranger et, pour mon compte personnel, je suis enchanté d'avoir fouillé cette matière. Y a-t-il rien de plus beau que le combat du *Renard* ? Par exemple, vous pouvez le donner en feuilleton dans le *Courrier de Rennes*. La scène eût été digne de Plutarque (2).

Dimanche 21. — Merci à Pocquet de sa bonne lettre. Qu'il soit assuré de ma prudence et de ma discrétion. Je demande la réciproque pour les observations qui vont suivre. Et d'abord, merci de votre bienveillant appui et de votre amitié à tous les trois qui ne sait pas se démentir. Mais Rennes serait en dehors de l'humanité si, à droite et à gauche, je n'avais pas des adversaires résolus à m'évincer. Cela peut être quelquefois pénible, mais il serait naïf de s'en étonner. Le préfet est pessimiste, mais pas trop peut-être. Oui, La Borderie reviendra seul à la Chambre des députés, et pas un légitimiste d'Ille-et-Vilaine, si ce n'est Cintré (?).

Oui, Jouin et Dalmas représenteront Rennes et Fougères et, si vous m'envoyiez à la bataille contre Martin-Feuillée, j'en reviendrais les os rompus, les reins cassés pour toujours. Mais le résultat peut être accru ou diminué, selon le courant de février ou de mars, mais assurément selon les élections pour le sénat (3). Il faut voir le préfet, l'arracher et le disputer à tous les centre gauche qui l'impressionnent, lui seriner les airs de son enfance (hélas ! bien oubliés), lui parler en hommes de droite. Il ne voit que des pointus pour dîner, monter à cheval et se promener à la campagne ; il en emporte un aimable mais désespérant souvenir. Et quant aux choses sérieuses, il les traite avec nos seuls adversaires.

J'ai cette conviction qu'à côté des deux centre droit,

Buffet et Desjardins veulent un légitimiste et que le nom de tout légitimiste est prononcé par le préfet en y ajoutant l'épithète *impossible*. Si le préfet continue, il perdra sa préfecture ou sera renvoyé plus tard avec perte. Le ministre, je le sais, commence à se fatiguer de ce désespoir à jet continu. Et, à la dernière heure, on enverra de la place Beauvau, un nom, je ne sais lequel ni personne. Toute la mission du préfet sera de faire croire au cardinal que ce nom, c'est son éminence qui l'a choisi, spécialité dans laquelle il excelle. Cette punition des conservateurs émiettés, Rennes en est menacée pour longtemps. Sans doute, ce comité, comme jadis ce journal, le préfet doit le désirer ; mais comment le faire à côté du comité Pioger (4) qui absorbera tous légitimistes sauf nous, six ou sept. Faute du nombre, notre comité serait un comité où nous serions en minorité, un comité centre droit, et, partant, aboutissant à des désignations du même ordre. Je veux bien travailler, essayer, tout tenter. Mais, en définitive, ce comité, s'il se fait, homologuera pour la forme des décisions ministérielles.

Comment s'en étonner puisqu'à chaque nom prononcé d'un royaliste, le préfet répète avec la majorité : impossible. Le meilleur, c'est Kergariou, je l'ai dit et je le répète à tout instant. Vous n'en voulez pas [à l'encre, ajouté :] ou nous n'en voulons pas. Moi, je vous en donnerai un, dira Buffet. Tant pis s'il vous déplaît.

Je ne puis pas trop me plaindre que la question de la course, ou plus exactement l'*action maritime de la France*, soit peu comprise, puisqu'il y a six mois je n'en savais rien. Mais elle est capitale et, maintenant, je gémis de l'indifférence publique. Je n'ai reçu de mes amis que les mots aimables auxquels ils m'habituent et que je ressens avec reconnaissance, mais c'est en dehors du sujet et, à vrai dire, ici, en France, je n'ai ému personne. Mais on me fait écrire de Genève des compliments. Un membre du parlement anglais me lit et me commente [rayé et ajouté :] m'a lu tout haut dans une réunion (5). Les étrangers suivent cet essai avec plus de faveur que la France. Voilà où nous en sommes. Je voudrais que des marins et des diplomates viennent faire brèche dans ce mur où j'ai donné, de mes mains novices, un simple coup

de pioche (6). Faites un tout petit résumé et, à la suite, dites que la brochure, éditée dans les bureaux du *Monde*, se trouve en vente chez Verdier, libraire (7). Je ne demande pas le moindre éloge, mais seulement d'éveiller la curiosité. Voilà la question d'Orient rouverte ; il faut sans cesse regarder de ce côté (8).

(1) La loi sur la presse, présentée par Dufaure, fut adoptée le 29 décembre 1875. La commission pour la rapporter, élue le 18 novembre, comptait onze commissaires de gauche sur quinze.

(2) Un extrait de l'article de Carron sur « Nos Corsaires » parut en feuilleton dans le *Courrier de Rennes* du 27 novembre. Il contenait le récit du combat du *Renard* contre l'*Alphée* en 1813.

(3) Les élections sénatoriales étaient fixées au 30 janvier 1876, les législatives au 20 février.

(4) Sur le comité Pioger voir ci-dessous, p. 198 [116].

(5) M. Butter Johnston (note de M. Carron).

(6) Carron demandait, d'accord avec le vœu des Anglais, l'abrogation de l'interdiction de la course prononcée par la conférence de Paris en 1856.

(7) A Rennes, 5, rue Motte-Fablet.

(8) Allusion à l'acquisition par la reine d'Angleterre des actions du canal de Suez vendues par le Khédivé d'Égypte.

LIV

29 novembre 1875.

Mon cher ami. Après les grands succès oratoires de Buffet, le meilleur eût été des élections promptes ; mais comment y arriver, surtout depuis que le ministère Chabaud-Latour nous a donné ce détestable cadeau du choix de 75 sénateurs ? Les chefs des groupes s'épuisent en pourparlers ; un jour, ils ont fait une majorité, le lendemain c'est la majorité contraire qui se forme et l'oscillation continue. Chesnelong a fait le calcul suivant : il y a une masse compacte de 312 noms à droite, une masse aussi compacte de 305 noms à gauche ; entre les deux, 32 bonapartistes et 35 centre gauche qui s'adju-gent au plus offrant. En sachant s'y prendre, nous devons pouvoir détacher un certain nombre de membres de ces deux groupes, ce qui nous donnerait, en définitive, une majorité de 7 voix. C'est bien précaire.

Mais les dates qu'offre ce polisson de Bardoux, sont très près de nos prévisions, à quinze jours près. Les deux

Chambres se réuniraient aux environs du 15 mars. C'est toujours ce que j'ai pensé. Encore faut-il que la loi d'administration ne donne pas lieu à des discussions trop longues, cette loi qui touche à tant d'intérêts (1) !

Nous devons certainement nous applaudir des succès de Buffet. Mais on ne voit pas les actes que ces paroles annoncent ; on ne les verra pas, parce que cet homme excellent est plutôt un parlementaire qu'un administrateur, et un doctrinaire qu'un homme d'action ; parce que son cabinet contient des adversaires sournois, Decazes et Léon Say, qui ne cessent de lui tirer aux jambes, et un homme faible, Dufaure, qui a de mauvaises connaissances ; parce qu'enfin Buffet est opprimé par la situation qu'il a faite. C'est fort joli que de dire : nous constituerons avec la gauche et nous gouvernerons avec la droite. Mais c'est fort difficile à réaliser. En effet, la conséquence de la constitution avec la gauche, c'est un cabinet où la gauche triomphante a des représentants ; et le moyen, s'il vous plaît, de gouverner avec la droite quand MM. Dufaure, Decazes et Léon Say tiennent leurs coreligionnaires au courant de tout et machinent ensemble toutes sortes de noirceurs.

Aujourd'hui, Buffet est forcé de louvoyer puisqu'il a besoin de la majorité, et pour la loi de la presse et pour l'élection des 75. On comprend son embarras et on l'excuse. Ce qui le fera juger, c'est sa conduite quand il s'agira de nommer les 225 sénateurs (2). C'est à ce moment qu'il donnera sa mesure.

L'Ille-et-Vilaine, c'est la France. L'action du gouvernement y est prépondérante comme partout, à cause de l'émiettement des forces et des autorités sociales. Alors Buffet n'étant gêné par rien, devra mettre franchement la barre à droite, frapper les radicaux et refouler les bonapartistes d'une main impitoyable, chasser ses adversaires du temple et obliger le maréchal à lui donner des collègues amis. C'est colossal que de commander au pays un changement de front à droite, quand la droite n'a pu faire la monarchie et qu'on a fait la république. On dit que les artistes de la politique européenne n'ont d'yeux que pour la France en ce moment, et je le comprends ; car la manœuvre de Buffet est infiniment attachante.

Ce n'est pas tout : il y a le dehors. Les diplomates nous disent avec calme que l'acte de M. Disraëli, en Egypte, est un gage de paix, que la Russie veut la paix, que tout le monde, hormis Bismark, veut la paix. Ces gens-là ressemblent à Buffet, au moins pour l'intention. Mais les événements ne seront-ils pas les plus forts ?

Merci d'avoir inséré le combat du *Renard*. Le tirage de la brochure a été retardé par les nombreuses corrections de détail que j'ai dû faire, et j'en ferais encore beaucoup, si je le pouvais. Mais cette question du droit de course n'est pas connue. Ce serait bien le moment cependant de l'étudier. La Russie propose un congrès pour régler à l'amiable les affaires d'Orient. Nul doute que l'Angleterre ne demande l'abrogation de la déclaration du 16 avril (3). Nous devons la suivre sur ce terrain, mais seulement en ce qui concerne l'article premier de la course maritime.

Article 14. Pour : 401 ; contre : 200. Tout le monde se met du côté du manche du balai.

Algérie rasée à 49 voix de majorité (4).

(1) La réunion des Chambres fut fixée au 8 mars 1876. L'Assemblée nationale se sépara le 31 décembre 1875.

(2) Il y avait 225 sénateurs à élire. Buffet pouvait seulement agir sur le choix des candidats du gouvernement.

(3) Celle de 1856 abolissant la course.

(4) L'article 14 réglait le mode de scrutin aux élections législatives, l'article 19 déterminait la part de l'Algérie. Il ne faut pas s'étonner de voir la même question revenir à plusieurs reprises dans cette correspondance car chaque loi, pour être adoptée, devait faire l'objet de trois lectures.

LV

Lundi 20 décembre 1875.

Mon cher ami. Si Dieu ne nous secourt, nous sommes perdus ; l'anarchie et l'empire, etc. Luttons, c'est notre devoir ; mais le préfet est désespéré et m'écrit que je suis sûr, pour mon compte, du plus grave échec. Je le crois ; aussi je compte bien que votre amitié ne voudra pas m'envoyer à un combat désastreux d'où je sortirais abîmé. Je travaillerai avec vous. Au reste, avant de par-

tir, Grivart, Loysel, La Borderie et moi nous nous entendrons avec le gouvernement, de façon à n'avoir, s'il est possible, qu'un cœur et qu'une âme. Le pauvre Kergariou est sur son lit depuis quinze jours, épuisé par une névralgie à la tête, compliquée de goutte. Je le vois sans cesse. Il ne me parle du sénat qu'avec discrétion, mais cependant il désire beaucoup être porté. Il me l'a dit aussi. Mais le préfet ne m'en a pas soufflé mot dans sa lettre. Loysel vient de me dire devant Grivart qu'on lui écrit de Rennes que le préfet tourne du côté de Martin-Feuillée. Le mot est gros et mérite qu'on s'y arrête, *mais avec entière discrétion*. Allez donc vous débrouiller dans ce gâchis, à côté des pointus qui, évidemment, feront feu pour leur compte.

318 majorité absolue.

305 Montaignac etc. Raudot, Wallon (1).

Pas de résultat. 4 h. 35 A demain le onzième scrutin. Querelle entre Naquet et les siens sur l'amnistie, avec la gauche politique. Sur la proposition de Langlois, l'Assemblée vote la question préalable. Les Naquet hurlent (2). On épuise les circonscriptions : à demain la cinquième bataille. Buffet fera les élections, quoi qu'il advienne. Léon Say et peut-être Wallon s'en iront. Mais Dufaure demeurera et, avec lui, l'équivoque.

21 décembre. — 75 élus (onzième tour). Amiral de Montaignac : 325 v. (liste droite) ; marquis de Malleville : 310 v. (liste gauche).

(1) Résultat d'un scrutin pour l'élection des sénateurs inamovibles. Aucun résultat ne fut obtenu. Le 18 décembre avaient été élus Wallon par 372 voix, Mgr Dupanloup par 315. L'amiral de Montaignac avait obtenu 308, le marquis de Malleville, 306, le baron de Janzé, 290, M. Raudot, 235. Le 21 décembre, au 11^e tour, furent élus Montaignac, 325 voix (liste de droite) et Malleville, 310 voix (liste de gauche).

(2) L'Assemblée repoussa presque unanimement par la question préalable la proposition d'amnistie présentée par Naquet aux crimes politiques commis depuis le 4 septembre 1870.

APPENDICE

D'une lettre de Carron écrite de Versailles, 13, rue Colbert, le 26 avril 1876, alors qu'il n'était plus député, j'extrais ce passage :

« En vain ce pauvre-de Broglie (encore une illusion perdue !) avec Bocher et Lambert-Sainte-Croix s'efforcent-ils de se maintenir sur leur terrain bâtard, on ne les suit plus. Un des leurs me disait, avant-hier : Nous avons fait une grande faute en ne faisant pas la monarchie malgré la lettre du 27 octobre. C'était un crapaud à avaler. Mais nous voyons maintenant qu'il était supportable en comparaison de ceux qu'on nous inflige et qu'on nous infligera. »

Et d'une autre lettre du même, datée du 1^{er} juillet 1876 :

« Voilà le *Monde* confirmant sa politique et se donnant un conseil de direction : Chesnelong, Ernoul, Merveilleux, Tarteron, moi, Kolb-Bernard, Baudon, Jaconnet, Poussielgue, Levé et deux autres. Mais notre action ne peut être active qu'en novembre, à cause de la dispersion accoutumée. *Et c'est à cette date seulement que nous nous ferons connaître, s'il y a lieu.* Voilà le milieu vraiment royaliste, sans faiblesse ni dépendance. Nous nous croyons catholiques sans l'injure ordinaire à l'*Univers*, royalistes sans les génuflexions de chambellan propres à l'*Union*, comme sans l'intérêt de boutique qui fait le fond des convictions de Janicot ; sages comme le *Français*, mais ayant sur lui l'avantage d'une conviction ; enfin, nous ne nous incarnons pas dans un homme comme la *Défense Sociale* ou tout autre journal. Nos convictions nous unissent, nous n'attendons rien de personne ; nous n'obéissons qu'à nos croyances. »

SUPPLÉMENT

Je crois bon de donner ici trois lettres de M. de Kerdrel adressées à mon grand-père. Vincent Audren de Kerdrel a plus de notoriété que le colonel Carron. Député d'Ille-et-Vilaine, il présidait, à l'Assemblée nationale, la droite modérée à laquelle appartenait aussi Carron, mais représentait une nuance plus libérale, consciente de la nécessité d'une entente avec les orléanistes qui formaient le centre droit. Copropriétaire du *Journal de Rennes*, dont il avait été l'un des fondateurs, M. de Kerdrel était doublement qualifié pour exprimer son avis sur la ligne politique que, selon lui, devait suivre ce quotidien.

A

Versailles, 4 juin 1871.

Votre lettre m'a renversé, mon cher ami, sans me surprendre car je m'attends à toutes les folies du côté où j'aimerais tant à ne voir venir que des inspirations heureuses et des actes censés. Le comité dont vous me donnez la liste est une véritable fortification à la Vauban autour du parti légitimiste (1). Si solide et si hérissé d'obstacles que personne au monde n'aura l'idée d'en tenter l'escalade pour pénétrer dans la place. C'est toujours le même système de la restauration dans un bocal, comme disait notre cher Lesbaupin (le père) et vous savez qu'il ajoutait : « le bocal fait involontairement songer à des cornichons (2) ». Quant à la ligne de conduite du *Journal* en présence de cette tuile lancée d'une main royale, elle me semble toute tracée. S'il y avait à Rennes plusieurs comités de la droite, il n'y aurait pas grand inconvénient à publier les noms de leurs membres respectifs. On n'apprendrait en effet rien à nos concitoyens en leur disant qu'il y a parmi nous des modérés et des pointus, des hommes de leur temps et des demeurants du Moyen Age. Mais si le comité Pioger a la

prétention de représenter, à lui tout seul, la droite tout entière, il faut lui fermer obstinément vos colonnes. Autrement vous sembleriez être ses patrons ou ses vassaux, l'un ne valant pas mieux que l'autre, et faisant également sortir le *Journal de Rennes* de son éternelle ligne de conciliation. Autre chose est le comité, autre la liste de ses candidats. Si, par impossible, elle est acceptable et qu'il n'y ait rien à tenter en dehors d'elle, prêtez-lui l'appui plus ou moins réservé de votre publicité, sans lui donner la marque originelle. Malgré vos recommandations je me suis plaint vivement au marquis de La Ferté (3). Vous nous condamnez, lui ai-je dit, à l'œuvre ingrate de Pénélope.

(1) Voici la circulaire créant ce comité dans le département : Rennes, 1^{er} juin 1871 [corrigé en 24 juin 1872]. — [les mots écrits à la main dans l'original sont soulignés ici]. — Monsieur. Le Comité du département d'Ille-et-Vilaine, constitué par lettre *autographe de Mgr le C^{te} de Chambord* en date du 27 avril 1871, en vertu des instructions qu'il a reçues, fait appel à votre dévouement, et vous prie d'accepter la mission de délégué pour le canton de *Rennes*. Il attend votre acceptation pour la transmettre à *Monseigneur le Comte de Chambord* et lui faire savoir que, plus que jamais, il peut compter sur votre concours.

Le Président du Comité : A. DE PIOGER [Comte Alphonse de Pioger]

[Adresse :] M^r *Barthélemy Pocquet*.

(2) Sur « Lesbaupin père » (1769-1842), avocat rennais distingué voir L. Durand-Vaugaron dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXVII, 1957, p. 183. Son fils, avocat aussi, était décédé, son petit-fils avait été reçu au barreau de Rennes en 1856. Levot lui consacre un article de sa *Biographie bretonne*.

(3) Président du comité royaliste de Paris, il donna sa démission en constatant l'attachement obstiné du comte de Chambord au drapeau blanc. S. Denis, IV, 78-81.

B

Versailles, 13 juillet 1871.

Confidentiel. — Mes chers amis, permettez-moi, faute de temps, de vous adresser une réponse collective, très courte mais très franche. Vous disiez, il y a quelques jours, que la liste victorieuse dans l'Ille-et-Vilaine était celle qui s'est enveloppée dans le drapeau tricolore, et vous ajoutiez qu'elle n'avait triomphé qu'à la faveur d'une équivoque puisque le drapeau tricolore est accepté par tous (1). Vous

avez donc dû être douloureusement surpris par le manifeste du comte de Chambord qui a donné raison à vos adversaires et a fait de l'équivoque signalée par le *Journal de Rennes* une lamentable réalité (2). Les lettres que vous m'avez écrites témoignent d'ailleurs de votre étonnement et de votre désolation et montrent que vous en êtes réduits à vous rattacher à l'ordre surnaturel des coups de Providence et des miracles pour ne pas complètement désespérer de l'avenir. Comment, je vous le demande, concilier avec cette situation pénible de vos esprits l'attitude que vous venez de prendre dans le *Journal* ? Non seulement vous n'avez pas inséré cette note dont le souvenir pourra seul sauver la droite si elle est *sauvable*, cette note que dans un très court délai tout le monde voudra avoir ou faite ou approuvée (3), mais vous avez représenté comme une grande et heureuse inspiration, la funeste déclaration de M. le C^{te} de Chambord. Oh ! oui, funeste pour la fusion d'abord, qui était faite et à laquelle il ne manquait, pour être complète, que la visite des princes d'Orléans à l'ainé de la famille de Bourbon. Vous avez été plus loin, vous avez reproduit un passage de l'*Union* qui n'est qu'un tissu de mensonges et de calomnies (4). Il n'est pas vrai et l'*Union* dont les rédacteurs, aujourd'hui enthousiastes du manifeste, ont supplié le Prince de ne pas le faire, l'*Union* sait qu'elle ment et qu'elle calomnie, il n'est pas vrai que l'on ait, sans mission, négocié au nom du Prince. Il n'est pas vrai qu'on ait eu la prétention de l'engager sur un point quelconque, pas plus sur les principes politiques que sur la question du drapeau. Des légitimistes et des orléanistes, sachant par expérience que les princes n'avaient pu s'entendre dans aucune de leurs entrevues, que la fusion n'avait pu se faire par en haut, ont essayé de la faire par en bas en traitant, en se concertant entr'eux, se réservant, bien entendu, de soumettre et aux princes d'Orléans et à M. le comte de Chambord le résultat de leur conférence. Les légitimistes, pour ne parler que d'eux, n'avaient pas eu la prétention de représenter les idées de M. le comte de C. mais les leurs propres. Cependant, comme, pour arriver à leur but, ils avaient dû se préoccuper de ne pas trop s'éloigner de la pensée du Prince sur les différents points en discussion ou plutôt faisant l'objet des pourparlers avec les orléanistes,

ils avaient cru devoir interroger, autant que possible, la pensée de M. le comte de C. consignée, à beaucoup d'égards, dans ses écrits et non suppléer à l'insuffisance de leurs recherches, consulter les hommes les plus autorisés à parler au nom du Prince, en particulier M. le marquis de La Ferté, son représentant officiel. Sur toutes les questions de principe les négociateurs étaient arrivés à des notions très précises et étaient tombés d'accord avec les orléanistes sur la question du drapeau, ils s'étaient bornés à transmettre cette phrase du Prince prononcée par lui à Nervi en 1856, répétée plusieurs fois depuis et consignée sur le carnet de M. de La Ferté : « C'est là une question réservée qui sera résolue en France et d'accord avec la France (5). » Ce n'était pas dire expressément « J'adopte le drapeau tricolore », mais, en fait, c'était s'y résigner, car il n'était pas douteux que, si la Providence mettait un jour le Prince dans la position de pouvoir consulter la France sur la couleur de son drapeau, la France se prononcerait pour les *trois couleurs*. Les négociateurs légitimistes eussent préféré être en mesure de dire carrément que M. le comte de C. adoptait le drapeau tricolore, mais c'eût été lui prêter un langage qu'il n'avait pas tenu. Les orléanistes aussi eussent mieux aimé une déclaration catégorique ; mais dans la phrase du carnet de M. de La Ferté, voyant, en fait, que le Prince se soumettrait au drapeau tricolore, ils s'étaient contentés de la phrase. Les princes d'Orléans ne s'étant pas montrés plus exigeants que leurs amis, le pacte d'union fut signé et la fusion fut faite à ces quatre conditions :

- 1°, rappel des lois d'exil de 1832 et de 1849,
- 2°, validation des pouvoirs législatifs des Princes,
- 3°, leur démission dès que les légitimistes la demanderaient,
- 4°, enfin visite des Princes au chef de leur maison, immédiatement si le comte de C. venait en France, et le plus tôt possible s'il croyait devoir rester à l'étranger. Vous savez le reste. Les trois premières conditions avaient été remplies et la quatrième allait l'être lorsque M. le comte de C. a prié ses cousins d'ajourner leur visite (6) et lancé ce manifeste qui a réduit à néant tous les efforts faits en vue de la fusion, efforts qui, je puis l'attester, avaient reçu,

par l'entremise de M. de La Ferté, son approbation non équivoque.

Comprenez-vous maintenant combien il est dur pour les négociateurs légitimistes d'avoir vu, en un jour, s'évanouir toutes leurs espérances et combien il leur est cruellement pénible de voir travesties et calomniées leurs intentions, leurs paroles, leurs actes. Au lieu de coopérer à cette iniquité, est-ce que le rôle de la presse légitimiste, convaincue que la déclaration relative au drapeau était une faute immense, surtout au lendemain d'élections faites au nom du drapeau tricolore contre le drapeau blanc, est-ce que, dis-je, le rôle de la presse monarchique n'était pas nettement tracé ? Ne devrait-elle pas en faisant ressortir, en exagérant même ce qu'il y a de libéral dans le manifeste du 5 juillet, exprimer un respectueux regret au sujet de la déclaration sur le drapeau ? Cela était d'autant plus facile que M. le comte de C. lui-même, s'en rapportant pour son retour à la volonté nationale, nos amis de la presse auraient pu insinuer qu'il ne résisterait finalement à aucun des arrêts de cette volonté. Vous eussiez ainsi, ce me semble, été conséquents avec vous-mêmes, conséquents aussi avec les principes du gouvernement parlementaire qui implique le droit d'apprécier librement les actes du souverain. Vous vous fussiez enfin montrés dignes de nos pères qui osaient penser tout haut devant le roi. Au lieu de cela, désolés la veille du manifeste sur la simple annonce de son apparition et enthousiastes le lendemain, je me demande comment vous pourrez soutenir que vous n'êtes pas des partisans du pouvoir absolu. Je me demande comment vous défendrez désormais telle ou telle de vos idées contre des adversaires qui pourront prédire qu'elles se modifieront au premier mot, au moindre geste de M. le comte de C.

S'il était sur le trône et qu'il prit une mesure désastreuse pour le pays, votre devoir ne serait-il pas de protester ? Autrement il pourrait aller impunément jusqu'à la violation de la charte. Que *l'Univers* approuve le manifeste et jubile à cet acte d'absolutisme, c'est tout naturel mais depuis quand sommes-nous dans le même camp que *l'Univers* qui enregistre avec bonheur le désaccord présumé de M. de Kerdrel avec ses meilleurs amis (7) ? Outre que le système de soumission quand même de la presse à la

volonté d'un prince a des inconvénients politiques énormes, elle sépare les gens qui devraient être le plus unis. Pour moi je suis navré au-delà de toute expression, nous étions plus indépendants quand on nous ordonnait de pratiquer l'abstention et que nous prêtions serment à l'empire après l'avoir prêté à la monarchie de Juillet. J'allais oublier de vous dire que les orléanistes qui ont négocié la fusion sont très irrités des insinuations dont ils ont leur part et qu'un jour ou l'autre, ils feront explosion. Adieu.

Votre ami désolé, brisé : V. AUDREN DE KERDREL.

P.-S. — J'apprends que M. le comte de C. vient d'ordonner à l'*Union* de se taire. Que n'a-t-on pu lui donner un pareil ordre à lui-même.

Parlez-moi de St-Chéron, voilà un brave !

(1) Il s'agit des élections législatives complémentaires du 2 juillet 1871 en vue de remplacer les députés qui avaient opté pour un autre département que l'Ille-et-Vilaine. A la place de M. Thiers, du général Trochu, de M. de Kerdrel, furent élus le général de Cissey, P. Jouin et Roger-Marvaise.

(2) Le manifeste du 5 juillet 1871 où le comte de Chambord proclamait son attachement au drapeau blanc.

(3) Cette note rédigée par M. de Larcy protestait contre le manifeste du comte de Chambord. Elle fut envoyée à tous les journaux royalistes. Voir le texte dans S. Denis, IV, 94.

(4) Sur l'attitude de M. Laurentie, directeur de l'*Union*, voir S. Denis, IV, 98. Tout ce chapitre de Samuel Denis reflète assez fidèlement les idées de M. de Kerdrel.

(5) Le 5 février 1857 le comte de Chambord écrivait au duc de Nemours (le plus légitimiste des princes d'Orléans) : « Ainsi que je n'ai cessé de le dire, j'ai toujours cru et je crois toujours à l'inopportunité de régler dès aujourd'hui, et avant le moment où la Providence m'en imposerait le devoir, des questions que résoudront les intérêts et les vœux de notre patrie. Ce n'est pas loin de la France et sans la France qu'on peut disposer d'elle. » S. Denis, IV, 82.

(6) Voir la note du comte de Chambord, datée de Blois, le 2 juillet 1871. S. Denis, IV, 79.

(7) Le manifeste provoqua la scission entre droite modérée et extrême droite, les « pointus » ou cheveu-légers.

C

Thiers, dans son message du 13 novembre 1872 avait dit : « la république existe... » et mis l'Assemblée en demeure de l'organiser. M. de Kerdrel lui répondit en faisant désigner une commission « pour présenter à l'Assemblée un projet de réponse au message ». Ce fut la commission des *Quinze*. M. Bathie, dans

son rapport à l'Assemblée, le 26 novembre, proposa de nommer une nouvelle commission pour élaborer un projet de loi sur la responsabilité ministérielle. Thiers élargit la question et demanda d'organiser les pouvoirs publics par un ensemble de dispositions. La commission des *Trente* en fut chargée. Thiers voulait qu'elle consolidât et prolongeât son pouvoir, tandis que la droite visait à diminuer ce pouvoir en limitant l'accès du président à l'Assemblée. Au sein de la commission le centre droit (orléaniste) uni à la droite repoussa la proposition Bérenger « que la Chambre ne se séparât pas sans avoir organisé la république », mais il avait ensuite répété la demande de la droite que « la Chambre ne se séparât pas sans avoir assuré l'avenir de la France » sous-entendu en faisant la monarchie. Le centre droit s'accorda avec Thiers sur la rédaction du projet de loi dont le rapporteur fut son chef le duc de Broglie. La perspective de voir Thiers triomphant inspirait à Barthélemy Pocquet ces lignes dans le *Journal de Rennes* du 12 mars : « Non, la droite ne peut pas rester unie au centre droit pour voter cette constitution informe, perfide et bâtarde. »

Versailles, 9 mars 1873.

Vous me pardonnerez facilement, je l'espère, mon cher ami, d'avoir attendu le dimanche, jour du Seigneur et des amis, pour vous répondre ; mais vous ne me pardonnerez peut-être pas d'apprécier la situation autrement que vous. N'allez pas croire, à ces premiers mots, que je n'aperçoive pas le danger où vous le voyez vous-même, c'est sur le choix des moyens pour l'éviter, s'il n'est pas inévitable, que nous ne sommes pas complètement d'accord. Nous ne le sommes peut-être pas non plus tout à fait sur les causes du péril. Je me hâte d'avouer pour votre consolation que, si vous vous trompez, c'est en bonne et nombreuse compagnie. L'extrême droite à force d'insistance et de mises en demeure a disloqué notre pauvre droite modérée. L'esprit de Berryer dont je me sens encore tout imprégné s'est retiré de nous et, le grand orateur fût-il à la Chambre qu'il se verrait abandonné par ceux qui abandonnent les modestes héritiers de ses doctrines. Il s'est passé dans les régions de la presse un phénomène analogue à celui que je déplore sur les bancs de la droite à l'Assemblée. L'*Union* a insufflé son esprit d'intolérance et de dénigrement à la *Gazette* (1).

Janicot, à l'heure qu'il est, copie M. Mazas de Longpré. St-Chéron, de son côté, tient boutique de sophismes, d'injustices et de violence. Comment, à distance, les meilleurs esprits ne subiraient-ils pas l'action persévérante d'un pareil journalisme ? Et pourtant Dieu sait comme il est en dehors de la vérité des choses et comme tout est factice dans sa politique. Je ne crois pas beaucoup à des menées orléanistes, à un nouveau 1830. Les princes d'Orléans sont gens peu résolus, à ce qu'il me semble, et suffisamment contents d'avoir une cour à Chantilly ou rue St-Honoré (2) et d'y être traités en princes, sans avoir les charges du principat officiel. Cependant je ne puis pas garantir que, les circonstances aidant, ils ne se laissent pas faire et qu'ils n'acceptent pas au besoin ce qu'ils n'ont pas, je crois, la pensée de rechercher. Quant aux circonstances favorables pour eux, elles peuvent venir et de l'impopularité croissante de M. le comte de Chambord et de l'attitude maladroite du parti légitimiste. Hier M. Lucien Brun, le représentant presque officiel, a dit deux fois à la tribune : « Comptons-nous, il faut se compter. » C'était le mot des *ultras*, d'autant plus joyeux, vous le savez, qu'ils étaient moins nombreux, et vous vous rappelez le mal qu'ils ont fait à la Restauration. Nous nous sommes comptés en effet sur l'amendement Brun et, avec l'appoint si compromettant des bonapartistes, nous avons été 163, absolument séparés du centre droit (3).

Vous me parlez de faire la monarchie ; je crois, comme vous, que si nous ne la faisons pas, la France est perdue ; mais comment la faire sans le concours du centre droit et comment avoir ce concours si nous leur disons des choses grossières ? Comme « il n'y a à être trompés que ceux qui veulent bien l'être », ce qui n'est du reste qu'un abrégé adouci des injures adressées par la presse légitimiste à MM. de Broglie et Pasquier. Me direz-vous que ce n'est pas la droite qui s'est séparée du centre droit, que c'est le centre droit qui a été infidèle à la droite (c'est le mot de M. Brun) ? Mon Dieu, oui, il est arrivé un jour où le centre droit voyant échouer toutes les espérances de fusion, s'est tout à coup montré plus conciliant que de raison avec M. Thiers, aimant mieux préparer une république provisoire, même avec le petit bourgeois, que de s'exposer au reproche d'être

sans pitié pour le pays et de lui refuser un lendemain quelconque. Fallait-il, ce jour-là, dans les rangs de la droite, accepter facilement une rupture, donner à la loi des trente une signification plus mauvaise que de raison, en lui faisant une opposition *excessive* ? Fallait-il à un procédé plus ou moins regrettable, mauvais, si vous le voulez, répondre par un acte de colère et arriver jusqu'à cette parole fatale : « Comptons-nous » ? Je ne le crois pas. Il fallait examiner et apprécier la loi avec plus de sang-froid et ne pas s'emballer à la suite de la presse. Le considérant, le préambule est une victoire, c'est ma proposition enfin votée à une grande majorité (4). Ce succès m'aurait rendu coulant sur le reste. L'article du *veto* interprété dans le rapport comme l'a fait d'une manière plus précise l'amendement Belcastel, n'a pas de graves inconvénients. Il y avait d'ailleurs si peu de différence entre l'amendement de M. de La Bassetière et la rédaction de la commission que ce n'était pas la peine de prendre feu (5). Je ferais volontiers une réflexion analogue au sujet de l'amendement de M. Brun dont l'adoption (je l'ai voté, notez bien, mais par vertu) eût ménagé à l'Assemblée des occasions fréquentes de s'humilier, car elle n'eût jamais refusé à M. Thiers le droit réclamé par lui de se faire entendre. Arrivons à l'article 4. Là est la grosse, l'unique question. Inutile de vous dire que, dans ma pensée comme dans la vôtre, M. Thiers fait de cet article un moyen de se perpétuer au pouvoir ; que si l'Assemblée ne fait rien au-delà de cet article le tour est joué. Mais enfin l'Assemblée a le droit et la force de déchirer cette œuvre éphémère et, le jour venu, de faire une constitution complète. Le tout est de savoir si elle le voudra. Mais ici revient mon observation de tout à l'heure, elle ne le voudra pas si le parti légitimiste fait bande à part et montre les dents, elle ne le voudra pas si les princes ne se rapprochent. Et comment espérer un rapprochement après la lettre du comte de Chambord (6), ses paroles à la princesse Clémentine (7) ? L'extrême droite elle-même voit si bien le danger qu'elle se résigne ou à la république ou au bonapartisme. Le bonapartisme je ne l'accepterai jamais, la république je la subirai. Mais à quoi bon prendre dès à présent l'engagement de LA constituer ou de CONSTITUER, ce qui est tout un. Je voterai cependant encore l'amendement Pontalis (8), par

discipline, mais il est insensé ! Nous sommes perdus, mon cher ami, perdus. Quand un parti en est à prendre pour des hommes politiques des Lorgeril et des Du Temple, il n'y a plus d'espoir (9).

Je vous ai parlé de la lettre du comte de Chambord. Elle est venue compléter une situation déjà bien mauvaise. Après la cérémonie du 21 janvier (10), après l'article du *Journal de Paris* écrit par le duc d'Aumale (11), tout le monde, y compris les extrêmes, espérait quelques mots d'encouragement de Frohsdorff : qu'en est-il arrivé ? Une lettre que personne n'a vue et qui, contenant une formule que le comte de Paris devait apprendre par cœur et réciter devant le chef de la famille, était une injonction blessante et qui a blessé. Chose étrange même ! On a su que l'article du *Journal de Paris* avait irrité Monseigneur qui y avait vu la stipulation de conditions au rapprochement dans la phrase sur le gouvernement constitutionnel comme seul possible en France ; puis est venue la lettre où le drapeau blanc était de nouveau arboré et où le fétichisme de la personne du Saint Père était de nouveau et sans raison affirmé dans un style qui met en fuite notre vulgaire pays (12). Enfin quand la princesse Clémentine, partant pour Paris, a demandé, à trois fois, au Prince, s'il n'avait aucune commission pour la France, il lui a répondu sèchement et à trois fois aussi : *aucune, aucune, pour personne*, tout cela a irrité les orléanistes, pas plus les ducs de Broglie et Pasquier que d'autres, mais pas moins. On s'est dit dans ce monde : le comte de Chambord ne veut pas régner, le comte de Chambord est impossible, un rapprochement, sans servir le moins du monde l'héritier de la couronne, compromettrait l'héritage lui-même, et la visite a encore été ajournée. C'est alors que l'entente s'est faite entre M. Thiers et le centre droit. Cependant dans la question Belcastel, cette nuance s'est bien conduite, elle a voté l'amendement pour laisser, contre tout espoir, une porte ouverte à la monarchie ; et c'est le lendemain même que, pour la récompenser, M. Brun lui a fait les beaux compliments que vous savez. Quant aux journaux, ils n'ont ménagé aucune injure aux Princes et à leurs amis qui, dans leurs journaux, eux, n'usent jamais de représailles. Au surplus ce n'est pas aux orléanistes seulement qu'on s'attaque, on s'en prend avec

non moins d'aigreur aux hommes de la droite qui voudraient faire quelques sacrifices à l'union. Ceux de nos amis qui se jettent dans ces exagérations me font l'effet de gens qui disputent à M. Thiers un bastion, une courtine et qui lui livrent la place tout entière, car sans majorité comment lutter contre le petit tyran ? Je vous ai parlé du bonapartisme, vous aurez remarqué l'alliance de ses coryphées et de la droite. Mais je puis vous dire pour l'avoir entendu de M. Brun et de plusieurs autres que, « si les d'Orléans ne se réconcilient pas avec M. le comte de Chambord, nous recouvrons notre liberté et qu'en cas de mort de ce dernier, nous n'aurons rien de mieux à faire qu'à nous rallier au prince impérial (13) ». D'autres parlent de son adoption par M. le comte de Chambord. Vous voyez à quel point nous sommes malades.

J'ai proposé un amendement pour écarter une partie des dangers qu'offre l'article 4. Il ne passera pas. Mais, passât-il que beaucoup de nos amis dont la devise est *tout ou rien* n'en persisteraient pas moins dans leur politique d'isolement. Le dicton antique : malheur à qui est seul ! ne s'applique cependant pas moins aux partis qu'aux individus.

En voilà bien long, mon cher ami, et pourtant je ne vous ai pas tout dit. Soyez prudents, je vous en supplie. N'écoutez pas trop les imprudences de M. le comte de Chambord et n'attaquez pas trop vivement le centre droit. Soyez convaincus que si le fossé qui existe entre lui et la droite devient un abîme, aucun effort ne le comblera. *Comptons-nous*. Ah ! me disait hier Larcy, ce ne sera pas difficile aux premières élections. En ce qui me concerne je me consolerais facilement de ne pas faire nombre ; mais qu'est-ce que les considérations personnelles en présence de l'intérêt général (14) ?

(1) *L'Union* de Laurentie était l'organe du comte de Chambord, la *Gazette de France* de Janicot, également légitimiste, était plus indépendante. M. de Saint-Chéron envoyait régulièrement des correspondances de Paris au *Journal de Rennes* comme à d'autres périodiques.

(2) Le château de Chantilly était la résidence du duc d'Aumale. Rue Saint-Honoré était situé l'hôtel de la duchesse de Galliera où le comte de Paris recevait ses partisans.

(3) L'amendement Lucien Brun accordait à la Chambre, et non au conseil des ministres que présidait Thiers, le pouvoir de décider si un ministre interpellé était seul responsable ou si le président devait le couvrir. « Oui, dit Lucien Brun, on va livrer la politique du pays à un gouvernement sans contrôle. Il faut que sur la question ainsi

posée nous puissions nous compter... C'est sur le terrain du pouvoir de l'Assemblée que bientôt le pays comptera ses amis véritables. » Il fut battu par 499 voix contre 163.

(4) L'article 1^{er} du projet reconnaissait à l'Assemblée « l'intégrité du pouvoir constituant ». M. de Kerdrel, le 7 mars, avait proposé un amendement ajoutant : « Le gouvernement ne pourra présenter les lois concernant l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif qu'après l'entière libération du territoire français. »

(5) M. de La Bassetière demandait que le président ne pût user du droit de *veto* que lorsqu'il n'aurait pas pris part aux discussions. Il échoua par 495 voix contre 149. L'amendement de Belcastel portait que le *veto* « ne pourrait jamais être opposé aux lois constitutionnelles ». Il fut voté par 407 voix contre 259 et forma un nouvel article 3.

(6) C'est la lettre à Mgr Dupanloup datée du 8 février 1873 : « Je n'ai ni sacrifices à faire ni conditions à recevoir... »

(7) Clémentine d'Orléans, fille de Louis-Philippe, mariée en 1843 à Auguste de Saxe-Cobourg neveu de Léopold I^{er} roi des Belges, marié, lui, à une autre fille du roi des Français, la princesse Louise.

(8) L'article 4 du projet de la commission disait : « L'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir statué : 1° sur l'organisation et la transmission des pouvoirs législatif et exécutif ; 2° sur la création et les attributions d'une seconde chambre ; 3° sur la loi électorale ». — M. de Belcastel proposait : « L'Assemblée ne se dissociera pas avant d'avoir libéré le territoire, avant d'avoir pourvu aux intérêts de la France par des institutions définitives. » Il fut repoussé le 10 mars par 480 voix contre 162. Alors M. Amédée Lefèvre-Pontalis retira le sien ainsi conçu : « L'Assemblée ne se séparera pas avant d'avoir statué sur les institutions de la France ».

(9) Le général Du Temple était député d'Ille-et-Vilaine. Hippolyte-Louis de Lorgeril (1811-1888) était député des Côtes-du-Nord. Il fut élu sénateur inamovible en 1875. Il était neveu de Louis de Lorgeril, maire de Rennes sous la Restauration.

(10) Le 21 janvier 1873 les princes d'Orléans avaient assisté à la messe célébrée à la mémoire de Louis XVI dans la chapelle expiatoire, à Paris.

(11) Le *Journal de Paris* était l'organe du comte de Paris.

(12) « Au premier rang des sacrifices regardés par vous comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau. C'est là un prétexte... Lorsque l'épreuve devient trop amère un regard sur le Vatican ranime le courage... c'est à l'école de l'auguste captif qu'on acquiert l'esprit de fermeté... »

(13) Napoléon III venait de mourir le 9 janvier 1873.

(14) Sur l'enveloppe, comme un déchiffrement de rébus : « La Borderie pense comme moi, mais Carron s'est fourvoyé ! emballé (?) quoiqu'il ait au fond beaucoup d'intelligence pour suivre cette politique (confidentiel). »

TABLE DES LETTRES

AVANT-PROPOS, p. 83 [1].

1871

I. 9 février, p. 91 [9]. — II. 18 février, p. 93 [11]. — III. 19 février, p. 95 [13]. — IV. 31 mars, p. 95 [13]. — V. 21 avril, p. 98 [16]. — VI. 16 juin, p. 99 [17]. — VII. 3 août, p. 101 [19].

1872

VIII. 15 novembre, p. 103 [21]. — IX. 26 novembre, p. 106 [24]. — X. 4 décembre, p. 108 [26]. — XI. 6 décembre, p. 108 [26]. — XII. 11 décembre, p. 109 [27].

1873

XIII. 7 janvier, p. 111 [29]. — XIV. 18 janvier, p. 113 [31]. — XV. 14 février, p. 114 [32]. — XVI. 27 février, p. 118 [36]. — XVII. 28 février, p. 120 [38]. — XVIII. 6 mars, p. 122 [40]. — XIX. 15 mars, p. 123 [41]. — XX. Sans date, p. 126 [44]. — XXI. 3 mai, p. 126 [44]. — XXII. 25 mai, p. 130 [48]. — XXIII. 31 mai, p. 133 [51]. — XXIV. 1^{er} juin, p. 134 [52]. — XXV. 4 juin, p. 135 [53]. — XXVI. 8 juin, p. 137 [55]. — XXVII. 12 juin, p. 140 [58]. — XXVIII. 24 juin, p. 141 [59]. — XXIX. 20 juillet, p. 143 [61]. — XXX. 25 juillet, p. 144 [62]. — XXXI. 30 juillet, p. 146 [64]. — XXXII. 3 novembre, suivie d'une lettre de P. de La Bigne-Villeneuve, p. 147 [65]. — XXXIII. 2 décembre, p. 151 [69]. — XXXIV. 21 décembre, p. 153 [71].

1874

XXXV. 10 janvier, p. 155 [73]. — XXXVI. Lettre d'A. de La Borderie, 6 février, p. 158 [76]. — XXXVII. 23 février, p. 160 [78]. — XXXVIII. 15 mars, p. 161 [79]. — XXXIX. 9 avril, p. 163 [81]. — XL. 14 mai, p. 164 [82]. — XLI. 13 juin, p. 165 [83]. — XLII. 10 juillet, p. 166 [84]. — XLIII. 19 juillet, p. 168 [86]. — XLIV. 21 juillet, p. 170 [88]. — XLV. 23 juillet, p. 173 [91]. — XLVI. 2 décembre, p. 174 [92].

1875

XLVII. 18 février, p. 175 [93]. — XLVIII. 12 mai, p. 177 [95]. — XLIX. 15 juin, p. 179 [97]. — L. 4 novembre, p. 182 [100]. — LI. 7 novembre, p. 184 [102]. — LII. 12 novembre, p. 187 [105]. — LIII. 20 novembre, p. 189 [107]. — LIV. 29 novembre, p. 192 [110]. — LV. 20 décembre, p. 194 [112].

APPENDICE, p. 196 [114].

SUPPLÉMENT. Lettres de Vincent Audren de Kerdrel. — A. 4 juin 1871, p. 197 [115]. — B. 13 juillet 1871, p. 198 [116]. — C. 9 mars 1873, p. 202 [120].
